Établissement public de santé
Barthélemy Durand

IFPM
Instituts de Formations Paramédicales
Étampes - Sainte-Geneviève-des-Bois

PROJET DES INSTITUTS DE FORMATIONS PARAMÉDICALES

Site Étampes

Institut de Formation en Soins Infirmiers

Institut de Formation d'Aides-Soignants

Site Sainte Geneviève des Bois
Institut de Formation en Soins Infirmiers
Barthélemy Durand Sur Orge

2025 2026

MAJ le 10/09/2025
Validé à l'ICOGI du 15 octobre 2025

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES 2

I. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DES INSTITUTS 7

- ✓ SITUATION GÉOGRAPHIQUE DES INSTITUTS 7

II. PRÉSENTATION DES ÉQUIPES 8

- ✓ ORGANIGRAMME DE L'IFPM 8
- ✓ L'ÉQUIPE DE DIRECTION 8

La directrice 8

Un adjoint à la directrice sur chacun des sites 9

- ✓ L'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE 9

Une/des coordinatrices pédagogiques 9

Des formateurs permanents 10

Une coordinatrice des stages sur chacun des sites avec la mission QUALIOPI 12

Des intervenants ponctuels 12

Des documentalistes 13

Des référents identifiés 13

- ✓ l'équipe administratIve 17

Des adjoints administratifs 17

- ✓ les agents des services hospitaliers 17

III. LES ENGAGEMENTS COLLABORATIFS 17

- ✓ LA COLLABORATION AVEC L'ETABLISSEMENT SUPPORT 17
- ✓ UN PARTENARIAT AVEC LE CESU 77 18
- ✓ LA PROMOTION DES ACTIVITÉS DE L'INSTITUT AUPRÈS DU PUBLIC 18

IV. LES DIFFÉRENTES VOIES D'ACCÈS AU DIPLÔME 19

- ✓ A. DIPLÔME D'ÉTAT INFIRMIER 19

Par la voie Parcoursup pour les candidats bacheliers ou équivalents 19

Par la voie de la Formation Professionnelle Continue (FPC) 19

Parcours Spécifique Aide-Soignant expérimenté (PSAS) 19

Parcours Accès Spécifique Santé (PASS) 21

- ✓ B. DIPLÔME D'ÉTAT AIDE SOIGNANT 22

V. LA CONCEPTION DE LA FORMATION THÉORIQUE ET CLINIQUE 23

- ✓ DES ÉTUDIANT.E.S EN SOINS INFIRMIERS 23

La formation théorique 23

- ✓ DES ÉLÈVES AIDES SOIGNANTS 26

La formation théorique 26

✓ LA POLITIQUE DE STAGE 27
✓ LA FORMATION CLINIQUE DES ETUDIANT.E.S EN SOINS INFIRMIERS 27
✓ LA FORMATION CLINIQUE DES ELEVES AIDES SOIGNANTS : EN MILIEU PROFESSIONNEL 32

VI. L'ORGANISATION DE L'ALTERNANCE 36

✓ IFSI Site Étampes 36
✓ IFSI Site Sainte Geneviève des Bois 36
✓ IFAS site Etampes 37
Cursus complet 37
Cursus partiels 37
✓ DES ÉTUDIANT.E.S EN SOINS INFIRMIERS 41
✓ DES ÉLÈVES AIDE SOIGNANTS 41

VII. LA PLACE DE LA FORMATION NUMÉRIQUE, DE LA SIMULATION EN SANTÉ ET DES PRATIQUES INNOVANTES 42

✓ LA PÉDAGOGIE NUMÉRIQUE 42
Formation socle au numérique en santé 42
Plateformes dédiées 43
Outils de communication à distance 43
Mise à disposition de matériel informatique adapté 44
Des écrans mobiles 44
Un tableau interactif 44
Des murs d'écriture et du mobilier pédagogique 45
Un quizz numérique 45
✓ LA SIMULATION EN SANTÉ : « JAMAIS LA PREMIERE FOIS SUR LE PATIENT » 46
La simulation humaine 47
La simulation hybride 48
La simulation synthétique 49
La simulation électronique 50

VIII. LE CONTEXTE DE L'OFFRE DE SOINS 51

✓ Le Projet Régional de Santé (PRS) 2023 2028 a identifié 6 axes pour améliorer la santé des Franciliens 51

IX. LE CONTEXTE DE L'OFFRE DE FORMATION TERRITORIALE 53

✓ LA FORMATION EN SOINS INFIRMIERS 53
✓ LA FORMATION AIDE-SOIGNANTE 58

X. LES PROJETS PÉDAGOGIQUES 59

✓ LES ORIENTATIONS DE LA FORMATION 59
Le socioconstructivisme. 59

Favoriser la posture réflexive 60

✓ LA CONCEPTION GÉNÉRALE DE LA FORMATION ET LES CHOIX PÉDAGOGIQUES EN LIEN AVEC LES MÉTIERS PREPARÉS 61

Les valeurs 61

Les finalités visées avec le profil attendu et les compétences pour exercer le métier 64

✓ LES OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE ET DE PROFESSIONNALISATION 64

✓ LES PROJETS SPÉCIFIQUES 66

L'IFPM 66

La formation en soins infirmiers 68

Site Étampes 70

La formation en soins infirmiers site Sainte Geneviève des Bois 73

La formation aide-soignante 74

✓ LA STRATÉGIE D'ANALYSE DES BESOINS DE L'APPRENANT EN LIEN AVEC LES ATTENTES DE L'EMPLOYEUR ET/OU DU FINANCEUR CONCERNÉ 75

Questionnaire d'évaluation de satisfaction financeurs et partenaires 75

Réunion avec les terrains de stage, employeurs et financeurs 76

✓ LE PROJET D'ACCUEIL, D'INTÉGRATION ET D'ACCOMPAGNEMENT DES APPRENANTS EN SITUATIONS DE HANDICAP 76

✓ L'INDIVIDUALISATION DES PARCOURS ET LA STRATÉGIE DE PREVENTION DE RUPTURE DES PARCOURS 79

Des étudiant.e.s en soins infirmiers 79

Des élèves aides-soignant.e.s 83

XI. LA LISTE DES LIEUX ET PLACES DE STAGE NEGOCIÉS EN LIEN AVEC LES OBLIGATIONS REGLEMENTAIRES 86

✓ SOINS DE COURTE DURÉE 86

IFPM 86

Site Étampes 86

Site Sainte Geneviève des Bois 86

✓ SOINS EN SANTÉ MENTALE ET PSYCHIATRIE 87

IFPM 87

Site Sainte Geneviève des Bois 91

✓ SOINS DE LONGUE DURÉE ET SOINS DE SUITE ET DE RÉADAPTATION 92

IFPM 92

Site Étampes 93

Site Sainte Geneviève des Bois 93

✓ SOINS INDIVIDUELS OU COLLECTIFS SUR DES LIEUX DE VIE 94

IFPM 94

Site Étampes 95

Site Sainte Geneviève des Bois 95

✓ LES MODALITÉS D'ÉVALUATION DE LA QUALITÉ DES LIEUX DE STAGES PAR LES APPRENANTS 96

XII. LES PRESTATIONS OFFERTES À LA VIE DES APPRENANTS 98

Les logements 98

La restauration 98

Les Centres de documentation et d'Information 99

La vie étudiante 99

XIII. LES INDICATEURS D'ÉVALUATION DU PROJET 100

XIV. ANNEXES 101

Formation en Soins Infirmiers : calendrier des Commissions d'Attribution des Crédits (CAC) .. 101

Tableaux des évaluations de la formation en soins infirmiers 102

Formation aide-soignante : calendrier des Commissions de Validation des Acquis des Résultats (CVAR) 124

Tableau des évaluations de la formation aide-soignante 125

Le projet d'école des instituts de formations Paramédicales (IFPM) de l'EPS Barthélemy Durand dont les projets pédagogiques, en conformité à l'article 5 de l'arrêté du 10 juin 2021 portant dispositions relatives aux autorisations des instituts et écoles de formation paramédicale et à l'agrément de leur directeur en application des articles R. 4383-2 et R. 4383-4 du code de la santé publique, prend en compte Art. 5 :

1° Les différentes voies d'accès aux diplômes visés par le présent arrêté ;
2° La conception de la formation théorique et clinique ;
3° L'organisation de l'alternance ;
4° La place de la formation numérique, de la simulation en santé et des pratiques innovantes ;
5° Le contexte de l'offre de soins ;
6° Le contexte de l'offre de formation territoriale ;

Les instituts de formation couvrent le territoire essonnien du nord au sud

Site Étampes

- ✓ Institut de formation en Soins Infirmiers (IFSI)
- ✓ Institut de Formation d'Aides-Soignants (IFAS)

Site Sainte Geneviève des Bois

- ✓ Institut de formation en Soins Infirmiers (IFSI) site Sainte Geneviève des Bois

« L'IFPM de l'EPS Barthélemy Durand permet à l'ensemble des apprenants de bénéficier de la même qualité de formation quel que soit le diplôme préparé. La mutualisation des compétences des formateurs et l'interdisciplinarité sont les leitmotivs des projets ».

Le terme apprenant, désigne tout sujet engagé dans une situation d'apprentissage, que celle-ci vise l'acquisition d'un savoir, d'un savoir-faire ou encore d'un savoir-être, étant acteur de son apprentissage. (…) L'apprenant est véritablement le sujet de l'apprendre, il désigne toute personne engagée dans un processus d'apprentissage, quels que soient son âge, son sexe, son origine sociale ou culturelle, son capital d'expérience ou son niveau de connaissance.[1]

Lorsque les deux formations sont concernées, l'IFPM retient l'utilisation du caractère générique du terme APPRENANT.

Lorsque qu'une seule formation est concernée, le terme ÉTUDIANT.E, sera utilisé pour la formation en soins infirmiers et le terme ÉLÈVE, pour la formation aide-soignante.

L'IFPM a obtenu la certification QUALIOPI au titre de la catégorie d'action suivante : ACTIONS DE FORMATION, délivrée par l'AFNOR. Elle atteste de la qualité du processus concourant au développement des compétences ;

[1] « Apprenant » Jean-Pierre Gâté L'ABC de la VAE (2009), pages 77 à 78

I. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DES INSTITUTS

SITUATION GÉOGRAPHIQUE DES INSTITUTS

L'institut de formation en soins infirmiers et l'institut de formation aide-soignant sont situés sur la commune d'**Étampes**, au sud du département de l'Essonne (91), l'institut de formation en soins infirmiers Barthélemy Durand sur-Orge (BDSO) est situé sur la commune de **Sainte Geneviève des Bois**, au nord du département de l'Essonne (91). Ils sont implantés au sein de l'Établissement Public de Santé Barthélemy Durand qui accueille la population présentant des troubles mentaux ou ayant des difficultés psychologiques et/ou sociales.

Accès par la route

Site Étampes

- N20 : sortie Étampes, St-Pierre/Guinette. La D191 passe à proximité du site et a une jonction avec la N20 qui permet un accès rapide.
- A10 : sortie Étampes

Site Sainte Geneviève des Bois

- N20 : direction Paris, sortie Villiers sur Orge, puis direction gare SNCF Sainte Geneviève des Bois
- A6 : sortie Savigny sur Orge, puis direction Sainte Geneviève des Bois
- N104 : sortie Sainte Geneviève des Bois

Accès par les transports en commun

Site Étampes

- TER, gare d'Étampes, 30 minutes depuis la gare d'Austerlitz.
- RER C, gare d'Étampes, 1 heure depuis la gare d'Austerlitz.
  Depuis la gare d'Étampes, suivre l'itinéraire piéton jusqu'à l'établissement (10 minutes)
- BUS, lignes de 5 et 6 (Ormond transport), arrêt « Barthélemy Durand ».

Site Sainte Geneviève des Bois

- RER C : gare de Sainte Geneviève des Bois

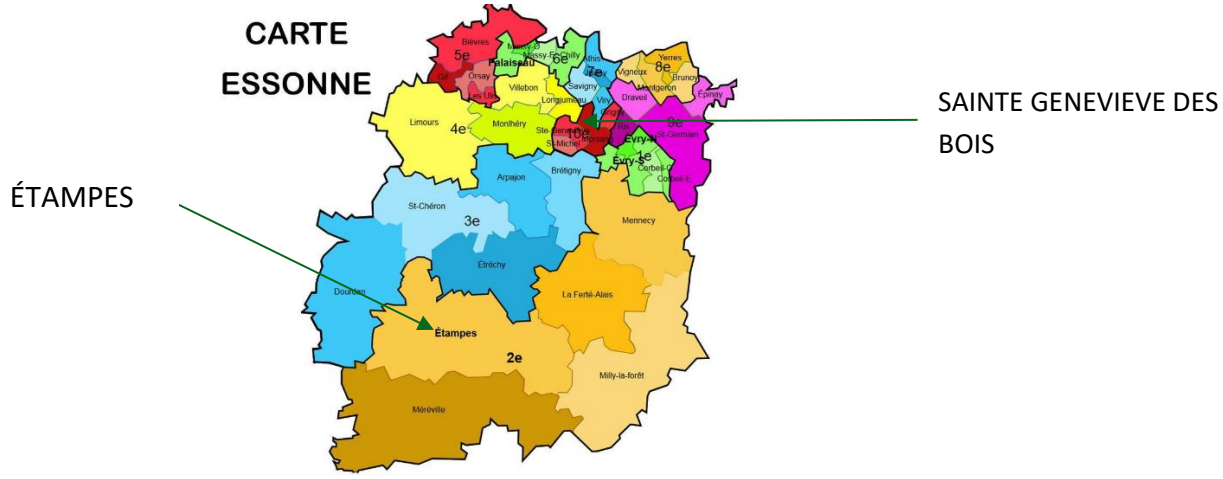

II. PRÉSENTATION DES ÉQUIPES

ORGANIGRAMME DE L'IFPM

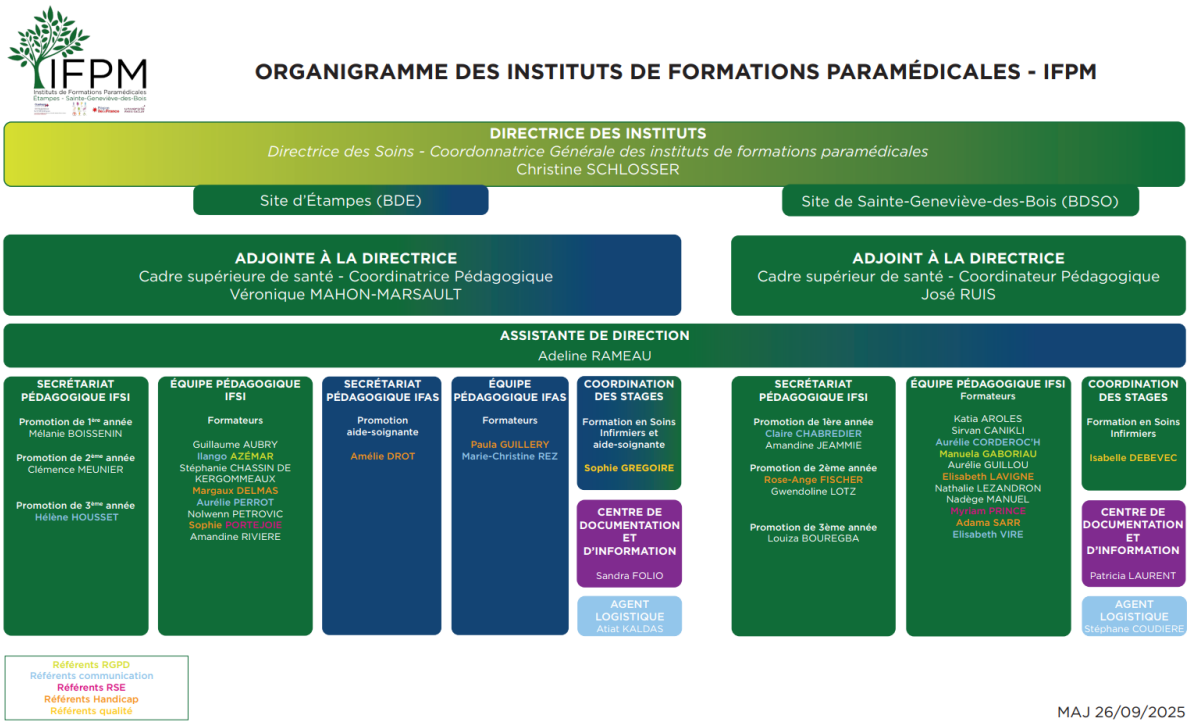

L'ÉQUIPE DE DIRECTION

La directrice

L'IFPM est dirigé par une directrice des soins, coordonnatrice générale des instituts de formation paramédicales, qui est responsable de :

- ✓ La conception des projets pédagogiques,
- ✓ L'organisation de la formation initiale et continue dispensée sur les instituts,
- ✓ L'organisation des enseignements théoriques et pratiques,
- ✓ L'animation et de l'encadrement des équipes de formateurs,
- ✓ Du contrôle des études,
- ✓ L'animation et de l'encadrement des équipes pédagogiques.
- ✓ La recherche d'intérêt professionnel conduite par les équipes pédagogiques
- ✓ La gestion des ressources humaines des instituts de formation

Sous l'autorité de la direction générale de l'EPS Barthélemy Durand, il participe à la gestion administrative et financière.

Un adjoint à la directrice sur chacun des sites

Les cadres supérieurs paramédicaux sont chargés d'assister la directrice de l'IFPM dans :

- ✓ Piloter l'ingénierie de formation, la conception, la mise en œuvre et l'évaluation du projet de formation et des projets pédagogiques des formations initiales dans le cadre de la réglementation en vigueur.
- ✓ Collaborer et suppléer lors des absences de la directrice des instituts
- ✓ Initier et conduire les études et travaux de recherche visant l'innovation pédagogique et la qualité de la formation.
- ✓ Participer à la gestion des concours et modalités d'admission en formation
- ✓ Participer à l'organisation et la gestion des dossiers en vue de l'organisation des jurys d'obtention des diplômes
- ✓ Participer à la préparation des différentes instances de la gouvernance des instituts
- ✓ Participer à la réalisation du bilan d'activité
- ✓ Contribuer à la promotion de la recherche pédagogique en soins infirmiers

Dans le domaine du management

- ✓ Animer et coordonner l'équipe pédagogique dans la conduite des projets institutionnels
- ✓ Participer à l'animation et coordonner les équipes administratives et des centres de documentation et d'information
- ✓ Superviser la production et transmettre les documents administratifs et pédagogiques
- ✓ Participer à l'intégration des nouveaux formateurs dans son domaine de responsabilité
- ✓ Organiser l'accueil, l'encadrement et l'évaluation des stagiaires cadres de santé
- ✓ Participer à la veille professionnelle
- ✓ S'inscrire dans une politique d'amélioration continue de la qualité

L'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

Une/des coordinatrices pédagogiques

Les missions sont d'harmoniser la pédagogie sur les deux sites de formation

- ✓ Assurer la coordination pédagogique des formations en soins infirmiers et d'aides soignants en conformité avec les évolutions réglementaires,
- ✓ Accompagner l'équipe pédagogique dans l'ingénierie
- ✓ Accompagner l'équipe pédagogique dans la mise en œuvre de méthodologies fondées sur des preuves scientifiques et adaptées aux évolutions des pratiques soignantes
- ✓ Harmoniser les projets pédagogiques des instituts de formations paramédicales, au regard des orientations stratégiques de l'institut
- ✓ Initier et conduire des études et travaux de recherche visant l'innovation pédagogique et la qualité de la formation
- ✓ Développer des actions de formation continue

- ✓ Contribuer à la démarche d'amélioration continue et aux certifications qualité de l'IFPM (Qualiopi, HCERES)
- ✓ Assurer le reporting aux adjoints et à la directrice

Les activités principales sont

Dans le domaine l'ingénierie pédagogique

- ✓ Participe à l'ingénierie de formation, conception, mise en œuvre et évaluation du projet d'école et des projets pédagogiques des formations initiales (IFSI et IFAS) dans le cadre de la réglementation en vigueur.
- ✓ Accompagne l'équipe pédagogique dans la déclinaison des projets.
- ✓ Participe à la planification annuelle de l'alternance, des enseignements et du suivi de la planification par semestre en lien avec les formateurs référents
- ✓ Impulse des stratégies pédagogiques innovantes basées sur les EBP (Evidence Based Practice)
- ✓ Accompagne la planification des évaluations et des enseignements, en conformité avec la réglementation dans le respect des procédures
- ✓ Accompagne les équipes à la conception des évaluations, des grilles d'évaluation et de leur pondération
- ✓ Planifie et anime les comités de lecture des évaluations
- ✓ Anime les réunions pédagogiques et de coordination en lien avec les orientations stratégiques posées
- ✓ Organise et co-anime les séminaires pédagogiques avec les adjoints
- ✓ Accompagne les formateurs référents de suivi pédagogique et référents d'année
- ✓ Contribue à la promotion de la recherche pédagogique en sciences infirmières afin d'optimiser les dispositifs d'apprentissage
- ✓ Propose des procédures pédagogiques
- ✓ Participe à l'intégration des nouveaux formateurs
- ✓ Participe à la veille professionnelle en collaboration avec les adjointes et la référente qualité
- ✓ S'inscrit dans une politique d'amélioration continue de la qualité, certification Qualiopi, HCERES
- ✓ Participe à la préparation des instances
- ✓ S'engage dans les travaux régionaux, voire nationaux (associations, tutelles …).
- ✓ Participe aux groupes de travail mis en place
- ✓ Participe à des manifestations professionnelles

Des formateurs permanents

Sur les instituts de formation en soins infirmiers
Diplôme de cadre de santé, filière infirmière, ou d'un diplôme ou titre universitaire à finalité professionnelle dans les domaines de la santé, des sciences de l'éducation ou des sciences humaines d'un niveau au moins égal ou supérieur à celui de la certification visée par la formation autorisée.

Sur l'institut de formation aide-soignante
II. - Par dérogation au I, l'équipe pédagogique des instituts de formation d'aide-soignant est composée d'au moins un formateur permanent en équivalent temps plein pour vingt-deux élèves formés en présentiel ou à distance. Ce ratio est proratisé en fonction de la durée des cursus de formation de tous les apprenants.

L'équipe pédagogique comprend :

1° Des formateurs permanents

Les formateurs ont fait le choix d'exercer à l'institut de formation après plusieurs années d'exercice en service de soins. Ils capitalisent des expériences professionnelles diversifiées qui favorisent la dynamique pédagogique.

Les missions des formateurs sont :

- ✓ Concevoir en équipe pédagogique, mettre en œuvre et évaluer la formation d'un groupe d'apprenants.
- ✓ Guider et accompagner les parcours individuels et collectifs de professionnalisation des apprenants
- ✓ Mettre en œuvre avec d'autres professionnels les dispositifs de sélection et d'examen et en assurer le suivi.
- ✓ Initier et conduire des études et travaux de recherche visant l'innovation pédagogique et la qualité de la formation

Les activités principales sont :

- ✓ Formaliser, mettre en œuvre et évaluer le projet d'école dont les projets pédagogiques, les synopsis pédagogiques et le règlement intérieur
- ✓ Organiser et planifier des séquences d'enseignements théoriques et cliniques avec prospection d'intervenants externes
- ✓ Enseignement : animer les séances de travaux dirigés, de travaux pratiques, de travaux personnels guidés
- ✓ Intégrer des outils numériques dans les séquences d'apprentissage
- ✓ Encadrer les apprenants en milieu professionnel
- ✓ Réaliser des entretiens de suivi pédagogique personnalisés
- ✓ Formaliser les contrôles de connaissances et évaluation des apprenants
- ✓ Organiser le parcours clinique des apprenants en collaboration avec la coordonnatrice des stages
- ✓ Accompagner les apprenants dans le parcours clinique en collaboration avec les responsables des terrains
- ✓ Guider les étudiant.e.s dans la réalisation du mémoire
- ✓ Gérer les dossiers administratifs et pédagogiques et les présenter dans les instances
- ✓ Participer aux commissions et instances de la gouvernance
- ✓ S'incrire dans les postes de référents (d'année, Qualiopi, communication, RGPD, matériel…)
- ✓ Participer aux groupes de travail sur les instituts, en collaboration avec le groupement universitaire, la faculté, l'établissement support
- ✓ Participer à la communication interne et externe, avec les établissements partenaires, les journées portes ouvertes, forums des métiers
- ✓ Recherche dans les domaines des soins, des activités paramédicales, de la pédagogie
- ✓ Réaliser des actions de formations auprès des professionnels partenaires
- ✓ Participer aux épreuves de sélection écrites et orales et examen des dossiers par la voie Parcoursup
- ✓ Participer à la veille professionnelle
- ✓ S'inscrire dans une politique d'amélioration continue de la qualité, certification Qualiopi

Une coordinatrice des stages sur chacun des sites avec la mission QUALIOPI

La mission de coordinatrice des stages est d'assurer la pertinence des parcours de stage des formations de l'IFPM, dans le respect du cadre règlementaire.

- ✓ Organiser et mettre en œuvre la politique de stage des filières de formation

Les activités principales sont

- ✓ Participer à l'élaboration de l'alternance (temps clinique et théorique) pour toutes les promotions.
- ✓ Recenser les places de stage en fonction des besoins par typologie et par promotion
- ✓ Réaliser les demandes de places auprès des responsables des terrains
- ✓ Suivre le retour des demandes de places et réaliser des relances si besoin
- ✓ Enregistrer les places de stage attribuées
- ✓ Affecter les apprenants en garantissant un parcours professionnalisant en lien avec le formateur référent du suivi pédagogique
- ✓ Développer les partenariats d'échange de places
- ✓ Participer aux réunions organisées par les partenaires de stage
- ✓ Participer à l'élaboration des livrets d'accueil en collaboration avec les partenaires de stage
- ✓ Prospecter de nouveaux terrains
- ✓ Guider les apprenants dans leurs recherches personnelles de stage
- ✓ Assurer le suivi et l'affectation des apprenants en stage complémentaire à visée pédagogique ou en stage de rattrapage.
- ✓ Assurer la gestion des demandes individuelles de stage en soins infirmiers et aides-soignants
- ✓ S'inscrire dans une politique d'amélioration continue de la qualité
- ✓ Planifier et organiser la transmission d'informations autour des stages
- ✓ Planifier du temps auprès des apprenants pour présenter l'alternance et les stages

Des intervenants ponctuels

Les missions sont :

- ✓ Assurer des prestations de formation auprès des apprenants
- ✓ Accompagner les apprenants dans un processus de professionnalisation

Conformément aux référentiels de formation et aux projets pédagogiques les activités principales sont :

- ✓ Définir le contenu pédagogique et du déroulement de la formation
- ✓ Contribuer au bon déroulement des actions de formation dans le respect des règles de sécurité des biens et des personnes
- ✓ S'inscrire dans un processus de veille pédagogique et technique dans son domaine d'intervention
- ✓ Évaluer les résultats

Des documentalistes

- ✓ Elles sont le vecteur de sélection de l'information associant fiabilité et validité. Elles accompagnent et forment les apprenants à l'emploi de nouveaux outils afin de faciliter leur autonomisation lors de futures recherches documentaires. Elles assurent en collaboration avec les formateurs la gestion du logiciel anti-plagiat. Elles travaillent en réseau avec les documentalistes d'autres instituts de formation.

Des référents identifiés

La mission référent QUALITE

Le référent qualité a un rôle central dans la gestion globale du système de management de la qualité, il assure la supervision et l'animation de la politique qualité de l'établissement et veille à sa bonne application.

Il a pour mission sous la responsabilité de la Directrice des instituts :

- ✓ Accompagner les équipes dans la mise en œuvre du plan d'amélioration et assurer le suivi des actions à travers les différents outils opérationnels
- ✓ Animer et assurer le déploiement des actions correctives
- ✓ Conseiller dans la mise en œuvre de la politique qualité
- ✓ Préparer les éléments d'analyses (enquêtes, revue de direction…)

Les activités principales sont

- ✓ Assurer le suivi de la mise en œuvre des mesures définies et informer les employés/agents ;
- ✓ Assurer le suivi du traitement des non conformités
- ✓ Analyser la qualité de la base documentaire fonctionnelle et technique ;
- ✓ Accompagner à la communication interne et sensibilisation du personnel aux projets qualité ;
- ✓ Animer les réunions d'information, les groupes de travail (amélioration continue, résolution de problèmes), les équipes projets ;
- ✓ Accompagner la mise en place et suivre le système de recueil de la satisfaction client, de traitement des non- conformités et des audits internes/externes ;
- ✓ Animer la démarche de progrès continu ;
- ✓ Préparer les démarches de certification ou de labellisation et leur renouvellement.

La mission référent handicap

- ✓ Conseiller et être une personne ressource sur le handicap pour les publics accueillis, l'équipe pédagogique et les personnels en relation avec les apprenants.
- ✓ Former et informer sur la thématique du handicap les professionnels des instituts et des intervenants extérieurs.
- ✓ Contribuer à la gestion administrative et financière et construire la politique d'inclusion des apprenants en situation de handicap

Les activités principales sont

- ✓ Définir, mettre en œuvre et évaluer la politique d'accueil et d'accompagnement des apprenants en situation de handicap.

- ✓ Identifier et orienter les apprenants en situation de handicap tout au long du parcours de formation.
- ✓ Réaliser les entretiens de suivi personnalisé avec les apprenants en situation de handicap
- ✓ Tracer les informations et les suivis de situations de handicap.
- ✓ Communiquer et collaborer avec la Direction des instituts, l'équipe pédagogique, le secrétariat et le centre de documentation ainsi que les prestataires extérieurs concernant le suivi de situations de handicap dans le respect de la confidentialité des informations transmises
- ✓ Préparer et organiser des temps d'informations et de formation des professionnels des Instituts et des intervenants extérieurs.
- ✓ Développer le réseau de partenaires dans le domaine du handicap sur le territoire
- ✓ S'inscrire dans une politique d'amélioration continue de la qualité
- ✓ Assurer une veille documentaire sur le handicap
- ✓ Evaluer et capitaliser les informations, les ressources et les actions mises en place en lien avec la gestion de situations de handicap.

La mission référent Communication

- ✓ Piloter la communication interne et externe afin d'accroître la visibilité des instituts auprès du grand public et de ses partenaires

Les activités principales sont

- ✓ Concevoir et rédiger des outils de communication (newsletters/plaquettes/flyers)
- ✓ Participer à l'organisation des évènements de l'IFPM
- ✓ Mettre à jour les documents de communication (plaquettes des instituts, flyer des JPO, Kakemono, visite virtuelle…)
- ✓ Actualiser le site internet au regard de l'évolution de la règlementation, des calendriers de sélection et de diplomation, des mouvements de personnel (organigramme, contacts, dossiers d'inscription, résultats des apprenants…)
- ✓ Participer aux réunions mensuelles avec le service communication
- ✓ Rédiger des articles en lien avec les évènements des instituts et transmission au service communication après validation par l'équipe de direction
- ✓ Assurer la diffusion des documents à destination des professionnels et apprenants (affiches, tracts…)
- ✓ Participer à l'amélioration continue du plan de communication en intégrant à la démarche qualité de l'IFPM

La mission référent RGPD

Le référent RGPD, ou Référent de Garantie de Protection des Données personnelles, est chargé de veiller au respect des obligations des contrôles et des procédures RGPD au sein des instituts des formations paramédicales.

- ✓ Vérifier le respect des droits des personnes et de prévenir les risques de violation des données personnelles.

Les activités principales sont

- ✓ Mettre en œuvre des procédures et des processus nécessaires à la protection des données personnelles
- ✓ Conseiller la direction en matière de règlements applicables à la protection des données personnelles.
- ✓ Évaluer et suivre les procédures mises en place.
- ✓ Gérer les demandes de droit d'accès, de rectification et d'opposition des données personnelles.
- ✓ Informer et former les employés des instituts sur les bonnes pratiques et les obligations en matière de protection des données personnelles.
- ✓ Surveiller et signaler tout risque lié à la protection des données.
- ✓ Veiller à ce que les règles de protection des données personnelles soient appliquées
- ✓ Recueillir l'accord préalable des professionnels et des apprenants
- ✓ Informer les professionnels et apprenants de leurs droits d'accès, de rectification, d'opposition et de suppression des informations collectées
- ✓ Indiquer une durée de conservation des données

La mission référent RSE

- ✓ Garantir l'engagement de l'IFPM envers des pratiques durables, éthiques et socialement responsables.

Les activités principales sont

- ✓ Accompagner l'IFPM dans la réduction de son impact environnemental (air, eau, sols, santé humaine) et valoriser son impact sociétal
- ✓ Sensibiliser, former et mobiliser les équipes et les apprenants aux enjeux du développement durable
- ✓ Fournir les outils et les connaissances nécessaires pour agir en faveur de celui-ci au travail et en dehors (réduction de l'empreinte carbone, sensibilisation aux réalisations d'une veille réglementaire afin de suivre les évolutions réglementaires et législatives en matière de développement durable)

La mission référent matériel

- ✓ Participer à la définition des besoins en matériel d'investissement et pédagogique (plan d'investissement, taxe d'apprentissage)
- ✓ Mettre en œuvre des commandes, suivi du matériel, suivi des devis
- ✓ Gérer l'organisation du matériel
- ✓ Gérer des demandes de financements pour l'achat de matériel (Appel à projet)

Les activités principales sont

- ✓ Suivre les accessoires et consommables des dispositifs médicaux
- ✓ Recenser les besoins en matériel pédagogique, d'investissement…
- ✓ Rechercher et/ou centraliser les devis pour les commandes en collaboration
- ✓ Suivre les commandes et réceptions
- ✓ Gérer la taxe d'apprentissage, des appels à projet et du plan d'investissement

- ✓ Mettre à jour du tableau du matériel pour l'inventaire
- ✓ Connaitre l'utilisation du matériel
- ✓ Planifier et/ou suivre les maintenances du matériel
- ✓ Identifier les éléments à remplacer et à entretenir

La mission référent promotion

- ✓ Veiller au respect de l'application règlementaire des textes et référentiel de formation de la promotion dont il assure la référence durant toute la durée de la formation
- ✓ Initier et mettre en œuvre une communication privilégiée avec les apprenants de la promotion sur les questions relatives à l'organisation générale de la formation
- ✓ Coordonner l'activité pédagogique de la promotion au regard du référentiel de formation et du Projet Pédagogique des Instituts en collaboration avec l'équipe pédagogique
- ✓ Garantir des programmations pédagogiques

Les activités principales sont

- ✓ Organiser et participer à la journée de pré rentrée des apprenants
- ✓ Commander et organiser la distribution des portfolio et recueil des textes en collaboration avec le secrétariat
- ✓ Accueillir la promotion le jour de la rentrée et présente-le déroulé de l'année, de la formation, l'orientation pédagogique choisie et dispensée, les organisations, la règlementation, les équipes
- ✓ Effectuer le rappel des règles à chacune des rentrées
- ✓ Effectuer la présentation de l'organisation de l'année, à chacune des rentrées
- ✓ Organiser l'accueil des apprenants qui intègrent la promotion en cours de formation
- ✓ Présenter le rôle des représentants des apprenants et la gouvernance des instituts
- ✓ Organiser et réaliser les élections des représentants des apprenants
- ✓ Assurer la transmission des informations générales par tout moyen
- ✓ Garantir la planification et l'organisation des enseignements théoriques et cliniques
- ✓ Valider et mettre à disposition les plannings sur Mykomunoté
- ✓ Programmer et coordonner les bilans de semestre et d'année
- ✓ Communiquer les résultats des bilans à la direction et effectuer un retour auprès de la promotion
- ✓ Coordonner les programmations, enseignements et évaluations avec la faculté
- ✓ Renseigner le rapport annuel d'activité concernant la promotion dont il a la responsabilité
- ✓ Contrôler les tableaux de présentation au diplôme d'État avant envoi à la DRIEETS
- ✓ Assurer le suivi des cohortes
- ✓ Organiser le partenariat avec la Direction des instituts la remise de diplôme d'État

L'EQUIPE ADMINISTRATIVE

Des adjoints administratifs

- ✓ Ils assurent, en coordination avec les différents membres de l'équipe toutes les opérations nécessaires au fonctionnement administratif, pédagogique, logistique et financier en interne et en externe.

LES AGENTS DES SERVICES HOSPITALIERS

Ils assurent l'entretien des locaux ainsi que des missions transversales.

III. LES ENGAGEMENTS COLLABORATIFS

LA COLLABORATION AVEC L'ETABLISSEMENT SUPPORT

Le projet de l'institut est construit en lien avec les orientations stratégiques du projet d'établissement et s'articule autour de 3 axes :

Favoriser les échanges pluri professionnels, source d'enrichissements

Mutualiser les connaissances et les compétences

Inscrire les apprenants dans un contexte coopératif

La collaboration avec les professionnels de l'établissement permet l'élaboration de contenus de formation labellisés DPC, en lien avec le programme national de DPC concernant la simulation en santé. Les formateurs participent à des formations proposées aux professionnels de l'établissement :

- La simulation en santé

La collaboration avec l'EPS Barthélemy Durand se traduit également par des participations annuelles, des professionnels des instituts en synergie avec les apprenants, aux manifestations organisées par l'établissement telles que :

- Les journées et actions thématiques nationales : Octobre Rose, Téléthon, développement durable, opération pièces jaunes, addictologie, éducation thérapeutique, autisme, la journée annuelle de l'Espace de Réflexion Ethique
- Les journées d'échanges équipe pédagogique/professionnels autour de l'encadrement des apprenants en stage.
- Les journées en lien avec l'attractivité de l'établissement : les journées des nouveaux arrivants, les journées portes ouvertes, job dating, CAE, le salon infirmier…

UN PARTENARIAT AVEC LE CESU 77

L'IFPM a une convention de partenariat de formation avec le CESU 77 pour les AFGSU 1 + 2 des apprenants et la réactualisation des étudiant.e.s.
Les sessions de formation sont dispensées par les formateurs permanents habilités sur chacun des sites.

LA PROMOTION DES ACTIVITÉS DE L'INSTITUT AUPRÈS DU PUBLIC

Les instituts s'engagent dans la promotion de leurs activités afin de faire connaitre à tous les publics, futurs apprenants, les formations qu'ils dispensent à travers notamment :

- ✓ Des participations aux forums des métiers
- ✓ Une information aux collèges et lycées
- ✓ Une organisation de journées portes ouvertes

IV. LES DIFFÉRENTES VOIES D'ACCÈS AU DIPLÔME

A. DIPLÔME D'ÉTAT INFIRMIER

La formation conduisant au Diplôme d'État Infirmier est accessible aux candidats âgés de 17 ans au moins au 31 décembre de l'année de rentrée en formation, titulaires du baccalauréat ou équivalence et les candidats relevant de la Formation Professionnelle Continue (FPC).

Par la voie Parcoursup pour les candidats bacheliers ou équivalents

Tout lycéen ou étudiant.e qui souhaite se réorienter doit se préinscrire sur la plate-forme nationale Parcoursup et respecter le calendrier qui décline les différentes étapes et échéances à respecter. La sélection Parcoursup répond aux attendus et critères nationaux définis dans l'arrêté du 3 janvier 2019 relatif au cadre national sur les attendus de la formation conduisant au diplôme d'État d'infirmier.

Par la voie de la Formation Professionnelle Continue (FPC)

Pour les candidats relevant de la Formation Professionnelle Continue, ils doivent justifier d'une durée minimum de trois ans de cotisation à un régime de protection sociale à la date de clôture des inscriptions aux épreuves de sélection. Cette voie d'accès est adaptée aux candidats en reconversion professionnelle (aide-soignant, auxiliaire de puériculture, ou toutes autres expériences professionnelles en dehors du domaine sanitaire).

Les épreuves
Une épreuve écrite comprenant une sous épreuve de rédaction et/ou de réponses à des questions dans le domaine sanitaire et social et une sous-épreuve de calculs simples

Une épreuve orale qui s'appuie sur la remise d'un dossier permettant d'apprécier l'expérience professionnelle, le projet professionnel et les motivations du candidat, ainsi que ses capacités à valoriser son expérience professionnelle.

Parcours Spécifique Aide-Soignant expérimenté (PSAS)

L'arrêté du 3 juillet 2023 a modifié l'arrêté du 31 juillet 2009 relatif au diplôme d'État d'infirmier (DEI) afin de proposer un parcours spécifique d'accès en 2ème année de formation en soins infirmiers pour des aides-soignants à conditions définies et précisées ci-après.
Les objectifs de ce parcours sont de mettre en place une formation accélérée destinée à des aides-soignants expérimentés et de leur permettre de bénéficier d'une dispense totale et automatique de la 1ère année de formation en soins infirmiers.

Conditions à remplir par les aides-soignants souhaitant s'engager dans le parcours spécifique d'accès en 2ème année de formation en soins infirmiers

- ✓ Exercer des fonctions d'aide-soignant à temps plein depuis au moins 3 ans lors des 5 dernières années, dans des conditions d'exercice variées ;
- ✓ Être en possession d'une attestation de formation aux gestes et soins d'urgence (AFGSU) niveau 2 en cours de validité.

- ✓ L'absence d'actualisation de la FGSU peut être tolérée à l'entrée dans le dispositif, mais cette condition devra obligatoirement être remplie à l'entrée en 2ème année de formation en soins infirmiers ;
- ✓ S'être porté volontaire et avoir manifesté par un engagement écrit la volonté de s'inscrire dans un parcours raccourci et intensifié dénommé « parcours spécifique ».
- ✓ L'aide-soignant doit en effet être bien informé des exigences de ce parcours permettant l'accès direct en 2ème année, notamment le fait que cette formation accélérée exige un travail personnel important ;
- ✓ Avoir présenté avec succès la sélection pour l'entrée en Institut de Formation en Soins Infirmiers (IFSI) par la voie de la formation professionnelle continue (FPC) la même année ou l'année précédant l'entrée dans le dispositif ;
- ✓ Être spécifiquement retenu par leur employeur pour suivre ce dispositif se traduisant par un accompagnement soutenu au cours des 27 mois (3 mois plus 24 mois).

L'employeur et l'institut doivent identifier les aides-soignants qui ont le potentiel pour effectuer cette formation accélérée et densifiée parmi ceux qui remplissent les conditions d'ancienneté, en utilisant le livret de positionnement

Organisation du parcours spécifique préalable à l'entrée en 2ème année d'études en soins infirmiers
Préalablement à la session de parcours spécifique, l'AS aura réussi la sélection permettant son inscription en tant que stagiaire de la formation professionnelle continue.

Institut en soins infirmiers rentrée de septembre : Le parcours spécifique de 3 mois se déroule au deuxième semestre de l'année universitaire N et permet une entrée en 2ème année en septembre de l'année universitaire N+1.

À l'issue des trois mois de parcours spécifique, une attestation de validation des trois mois de formation (ou de participation en cas de non-validation) sera délivrée aux aides-soignants concernés.

En cas d'insuffisance de connaissances et de compétences constatée sur le livret de positionnement et/ou la feuille de stage, une attestation de participation au parcours sera délivrée.

L'intéressé pourra alors, s'il le souhaite, intégrer la première année d'IFSI. Cette attestation de participation ne permettra aucune dispense d'enseignement dans la formation en soins infirmiers par la suite et aucune possibilité de réaliser des actes de soins relevant du rôle sur prescription de l'infirmier diplômé d'État (IDE) pour l'aide-soignant concerné dans son exercice professionnel.

Cette formation parcours spécifique est obligatoire.

Pour être considéré régulièrement inscrit, l'aide-soignant stagiaire de la formation professionnelle continue devra s'être acquitté des droits d'inscription pour chaque année universitaire concernée conformément aux dispositions du 2° de l'article 2 de l'arrêté du 31 juillet 2009 modifié.

Elle est de 3 mois, soit 12 semaines ou 420 heures, réalisée en présentiel et à distance avec présence obligatoire. La proportion d'enseignements en distanciel ne peut dépasser 10 % de la durée totale de la formation. La formation sera réalisée en groupes de 10 à 15 personnes pour au moins 70 % du temps de formation.

Les absences exceptionnelles sur justificatif sont possibles et laissées à l'appréciation du directeur de l'institut et sont transmises à l'employeur. Une récupération en stage sera organisée si les absences interviennent au cours de la séquence 5.

En cas d'acte incompatible avec la sécurité des personnes prises en charge, il est possible de réunir la section compétente de l'institut conformément aux articles 12 à 20 de l'arrêté du 21 avril 2007 relatif aux conditions de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux.

Si, à l'issue des 3 mois de formation, le parcours spécifique de l'aide-soignant n'est pas validé par le directeur de l'institut et le directeur de l'établissement employeur ou son représentant, l'aide-soignant conserve le bénéfice de l'entrée en IFSI et pourra réaliser la 1ère année d'études infirmières sans aucune dispense liée au parcours spécifique.
Une fois le parcours spécifique validé, le cursus se poursuit conformément à la réglementation.

Objectifs

- ✓ Consolider et compléter les connaissances et les compétences en lien avec les sciences et techniques infirmières acquises au cours du parcours professionnel et personnel pour intégrer avec succès la 2ème année du parcours de formation en soins infirmiers ;
- ✓ Assimiler les enseignements incontournables de la 1ère année de formation en soins infirmiers
- ✓ Développer une méthode de travail spécifique au rythme d'une formation universitarisée de niveau licence ;
- ✓ Aborder sereinement le dispositif grâce à un accompagnement et à un suivi régulier.

Parcours Accès Spécifique Santé (PASS)

Les étudiant.e. s en première année du premier cycle d'étude de santé ont la possibilité de choisir l'option mineure « Sciences infirmières »

À l'issue de la première année, les étudiant.e. s de PASS Médecine peuvent poursuivre dans la filière MMOPK (Médecine, Maïeutique, Odontologie, Pharmacie, Kinésithérapie) de leur choix, à condition d'être sélectionnés. Comme le redoublement en PASS SANTE n'est plus autorisé, les étudiant.e.s qui ont validé leur première année mais qui ne sont pas reçus en filière MMOPK ont la possibilité de poursuivre leurs cursus en deuxième année de Licence correspondant à leur mineure, en intégrant un institut de formation en soins infirmiers en 2ème année et d'éventuellement retenter, à l'issue de la 2ème année de Licence, d'intégrer une des filières MMOPK ou bien de poursuivre en institut de formation en soins infirmiers.

L'université Paris Saclay avec les instituts du groupement mettent en place la mineure en sciences infirmières pour la rentrée 2024. La mineure en sciences infirmières sera composée de 100h d'enseignements et un stage en milieu professionnel en lien avec les apprentissages spécifiques des étudiant.e.s infirmièrs de 1ère année.

B. DIPLÔME D'ÉTAT AIDE SOIGNANT

La formation conduisant au diplôme d'État d'aide-soignant est accessible sans condition de diplôme. Les candidats doivent être âgés de dix-sept ans au moins à la date d'entrée en formation.
Tous les candidats ont la même modalité de sélection y-compris les personnes titulaires d'un diplôme d'état ou d'un titre professionnel suivants (cursus partiel titrés) : DEA, DEAP, DEAES, TPAVF, TPASMS, DARM, et les personnes titulaires d'un baccalauréat professionnel ASSP et SAPAT… La demande doit être déposée en même temps que le dossier d'inscription, ces candidats peuvent bénéficier de mesures d'équivalences ou d'allégement partiel ou complet de suivi ou de validation de certains blocs de compétences selon des modalités définies par l'Arrêté du 07 avril 2020 modifié par les arrêtés des 12 avril 2021, 10 juin 2021 et du 09 juin 2023.

Il existe plusieurs voies possibles pour l'admission à la formation conduisant au diplôme d'État d'aide-soignant :

- ✓ Sélection sur dossier et entretien
- ✓ Sont dispensés de l'épreuve de sélection les agents des services hospitaliers qualifiés (ASHQ) de la fonction publique hospitalière et les agents de service :
    - « Justifiant d'une ancienneté de service cumulée d'au moins 1 an en équivalent temps plein effectué au sein d'un ou plusieurs établissements sanitaires et médicaux sociaux des secteurs publics et privé ou dans des services d'accompagnement et d'aide au domicile des personnes ».
    - « Ou justifiant à la fois du suivi de formation continue de 70h relative à la participation aux soins d'hygiène, de confort et de bien-être de la personne âgée et d'une ancienneté de service cumulée d'au moins 6 mois d'équivalent temps plein effectué au sein d'un ou plusieurs établissements sanitaires et médicaux sociaux des secteurs publics et privé ou dans des services d'accompagnement et d'aide au domicile des personnes ».
- ✓ Validation des acquis de l'expérience professionnelle (VAE) : conditions fixées par arrêté. Cependant l'IFAS n'a pas déposé de dossier d'autorisation pour cette voie d'accès.

V. LA CONCEPTION DE LA FORMATION THÉORIQUE ET CLINIQUE

DES ÉTUDIANT.E.S EN SOINS INFIRMIERS

La formation théorique

La formation relative au diplôme d'état d'infirmier oriente l'équipe pédagogique dans une approche par compétences, qui tend vers une approche situationnelle et l'accompagnement des apprenants vers une posture professionnelle réflexive.
La conception pédagogique permet de privilégier une ingénierie de formation qui prend en compte les besoins de chaque étudiant.e, lui permettant de bénéficier d'un suivi personnalisé pendant la durée de la formation.

Nos valeurs pédagogiques forment un ensemble logique s'imbriquant dans notre conception de la formation des étudiant.e. s en soins infirmiers.

La déclinaison du référentiel de formation va permettre à l'étudiant.e de professionnaliser son parcours pour :

- ✓ Acquérir les capacités nécessaires à la mise en œuvre de la promotion de la santé et à la satisfaction des besoins de santé des personnes ou des groupes par des soins infirmiers préventifs, curatifs ou palliatifs de qualité dans le cadre d'une pluri professionnalité.
- ✓ Intégrer les valeurs professionnelles telles que respect, la bienveillance l'esprit d'équipe, pour devenir un professionnel responsable, engagé, respectueux des règles professionnelles, capable de prendre des décisions éclairées et d'agir en autonomie.
- ✓ Potentialiser sa créativité et sa faculté d'adaptation en adéquation avec la diversité des lieux d'exercice, l'évolution des sciences, des techniques et des besoins de santé.
- ✓ Accéder à des ressources en savoirs théoriques et méthodologiques.
- ✓ Construire un projet professionnel.
- ✓ S'engager dans un processus de formation permanente et de recherche au sein d'une profession en mutation.
- ✓ Reconnaitre et gérer ses émotions avec distanciation.

Trois étapes de formation ont été définies, réparties sur le parcours d'apprentissage

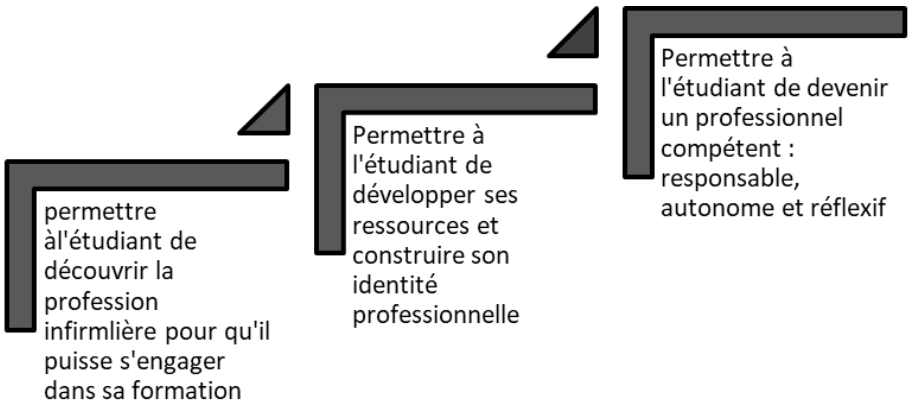

Volontaire dans une approche d'apprentissage par compétence, l'équipe a souhaité s'engager dans une organisation pédagogique répartie en 3 groupes de compétences, dont chacun fait l'objet d'un projet d'enseignement.

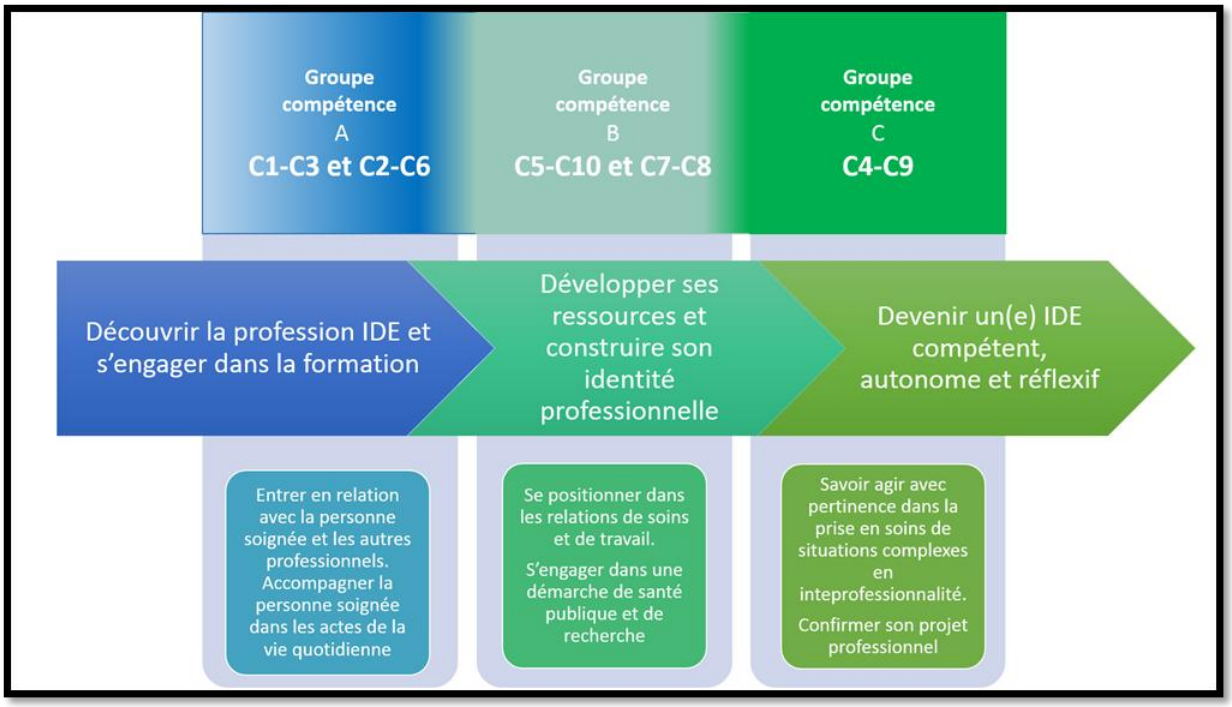

1er groupe de compétences : Groupe A

- **Projet d'enseignement : Amener l'étudiant.e à être capable de rentrer en relation avec une personne soignée et de l'accompagner dans les actes de la vie quotidienne, en pluri professionnalité**

  - ✓ Compétence 1 : Evaluer une situation clinique et établir un diagnostic dans le domaine infirmier
  - ✓ Compétence 3 : Accompagner la personne soignée dans la réalisation de ses soins quotidiens
  - ✓ Compétence 2 : Concevoir et conduire un projet de soins infirmiers
  - ✓ Compétence 6 : Communiquer et conduire une relation dans un contexte de soins

2ème groupe de compétences : Groupe B

- **Projet d'enseignement : Amener l'étudiant.e à se positionner dans les relations de soins et de travail, et à s'engager dans une démarche de santé publique et de recherche**
  - ➢ Compétence 3 : Accompagner la personne soignée dans la réalisation de ses soins quotidiens
  - ✓ Compétence 5 : Initier et mettre en œuvre des soins éducatifs et préventifs
  - ✓ Compétence 10 : Informer, former des professionnels et des personnes en formation
  - ✓ Compétence 7 : Analyser la qualité et améliorer sa pratique professionnelle
  - ✓ Compétence 8 : Rechercher et traiter des données professionnelles scientifiques

3ème groupe de compétences : Groupe C

- **Projet d'enseignement : Amener l'étudiant.e à savoir agir avec pertinence dans la prise en soins de situations complexes en inter professionnalité et confirmer son projet professionnel.**
  - Compétence 3 : Accompagner la personne soignée dans la réalisation de ses soins quotidiens
  - ✓ Compétence 4 : Mettre en œuvre des actions à visée diagnostique et thérapeutique
  - ✓ Compétence 9 : Organiser et coordonner les interventions soignantes
  - ✓ UE transversales : Méthodes de travail, anglais et optionnelle

Durant les 6 semestres de formation, nous prenons les engagements suivants

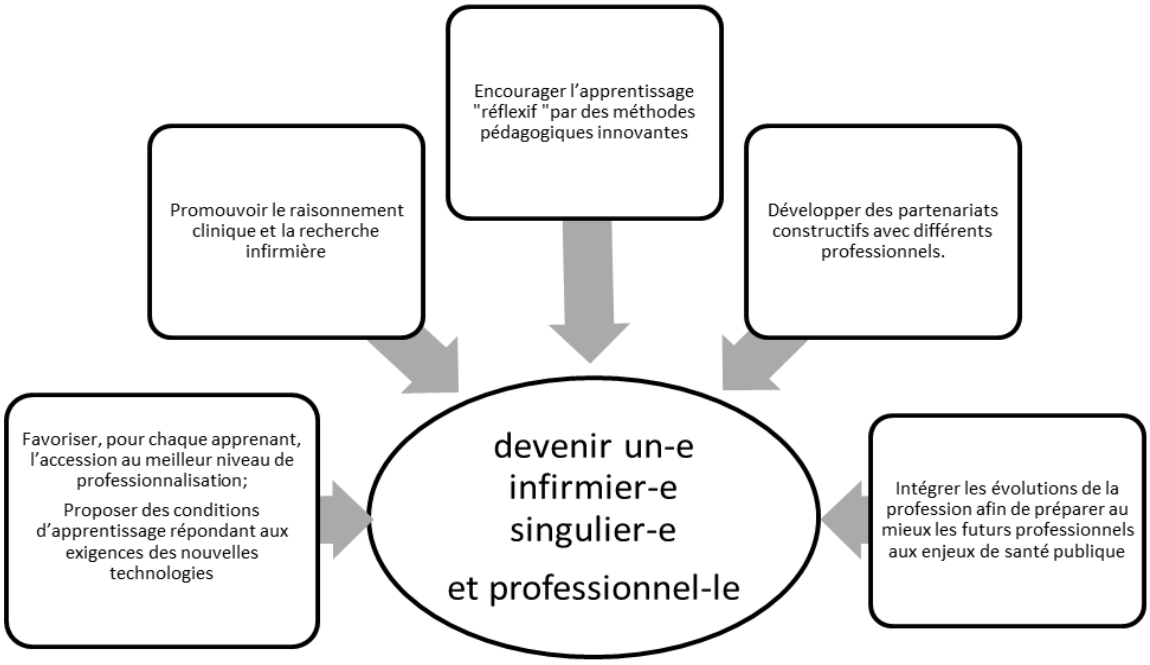

DES ÉLÈVES AIDES SOIGNANTS

La formation théorique

Élaborée à partir du référentiel d'activités et du référentiel de compétences exigées pour le diplôme (arrêté du 10 juin 2021 modifié par l'arrêté du 09 juin 2023), la formation d'aide-soignant est une formation en alternance.

Elle est organisée conformément au référentiel de formation, qui décrit les savoir-faire et les connaissances associées à acquérir, à travers la validation des 5 blocs compétence dans lesquels sont répartis 10 modules et 11 compétences, ainsi que de l'Accompagnement Pédagogique Individualisé (API), le Suivi Pédagogique Individuel (SPI) et des Travaux Personnels Guidés (TPG).

Les objectifs de formation sont centrés sur un apprentissage professionnel et décrivent les savoir-faire de chacune des compétences du référentiel.

Le parcours de formation, peut être réalisé dans son ensemble ou par un allégement de formation en fonction des diplômes obtenus antérieurement.

L'ensemble de la formation initiale se déroule sur 44 semaines de 35 heures soit 1540 heures d'enseignements théoriques et cliniques en Institut et en stage répartit comme suit :

- 22 semaines d'enseignements théoriques soit 770 heures comprenant le suivi pédagogique

La présence à la totalité des cours est obligatoire.

Durant la formation initiale, les élèves débutant leur scolarité en septembre bénéficient de 3 semaines de congés soit quinze jours en hiver et une semaine au printemps.

LA POLITIQUE DE STAGE

La formation clinique contribue à construire des liens théorie/pratique, permettant à l'apprenant de donner du sens à ses apprentissages. Elle vise le développement de capacités de transfert, d'adaptabilité et de réflexivité. Elle a lieu à l'institut de formation (lors de travaux pratiques, travaux dirigés et ateliers de simulation) et en stage
Les stages sont majoritairement situés sur l'ensemble du territoire essonnien.

La réalisation de stages constitue pour les apprenants un élément primordial dans l'acquisition de compétences et l'appréhension de leur future posture de professionnel de santé. L'encadrement est réalisé par des pairs formés au tutorat.

Dans un objectif de professionnalisation, des limites à l'affectation en stage, en milieu professionnel ont été définies en équipe :

- ✓ Pas d'affectation
  - Dans les établissements où les élèves ont de la famille, font ou on fait des vacations, voire y ont été employés.
  - Dans les établissements employeurs pour les élèves en promotion professionnelle.
  - À l'étranger.

LA FORMATION CLINIQUE DES ETUDIANT.E.S EN SOINS INFIRMIERS

« L'enseignement clinique des infirmiers s'effectue au cours de périodes de stages dans des milieux professionnels en lien avec la santé et les soins. Ces périodes alternent avec les périodes d'enseignement en institut de formation. »2
Les stages ont une durée de 60 semaines, soit 2 100 heures pour les trois ans :

Sur la base de 35h / semaine :

- ✓ Pour la 1ère année : 15 semaines, soit 5 semaines en S1 et 10 semaines en S2.
- ✓ Pour la 2ème année : 20 semaines de stage, soit 10 semaines en S3 et 10 semaines en S4.
- ✓ Pour la 3ème année : 25 semaines de stage, soit 10 semaines en S5 et 15 semaines en S6.

Quatre types de stages sont prévus, représentatifs des lieux où l'étudiant.e rencontre des spécificités dans la prise en soin :

- ✓ Soins de courte durée.
- ✓ Soins en santé mentale et en psychiatrie.
- ✓ Soins de longue durée et soins de suite et de réadaptation.
- ✓ Soins individuels ou collectifs sur des lieux de vie.

2PROFESSION INFIRMIER. Recueil des principaux textes relatifs à la formation préparant au diplôme d'Etat et à l'exercice de la profession. Berger – Levrault 01/07/2024 p57

Le parcours clinique des étudiant.e. s comprend au moins un stage dans chaque typologie de stage. La coordinatrice des stages organise, en partenariat avec le formateur référent de suivi pédagogique et en fonction du projet professionnel de l'étudiant.e, le parcours de celui-ci.

Les étudiant.e.s ont la possibilité, de rechercher leurs lieux de stage, au regard de leurs objectifs d'apprentissage et de leur projet professionnel, en accord avec le formateur chargé du suivi pédagogique.

Concernant les demandes de stage sur l'EPS Barthélemy Durand, elles doivent être réalisées EXCLUSIVEMENT par la coordinatrice des stages. Les affectations sont soumises à la disponibilité des places de stage, en accord avec le formateur chargé du suivi pédagogique.
Dans le cadre des contrats de pré recrutement ou d'allocation d'études, en accord avec la direction des soins, les étudiant.e. s seront affectés sur l'établissement Barthélemy Durand en sus des places accordées.

Les stages sont à réaliser dans la région Ile de France. Si une demande est exprimée en dehors de cette région ; elle sera examinée au cas par cas, et soumise à l'appréciation du formateur chargé du suivi pédagogique. Elle sera conditionnée aux résultats obtenus lors des évaluations théoriques et à l'acquisition des compétences en stage.
Dans la mesure où cette possibilité sera accordée, l'étudiant.e s'engage à être présent sur les journées de regroupements, convocations, évaluations…

Le parcours individuel de l'étudiant.e sera adapté en fonction de l'acquisition des compétences, en concertation avec le formateur chargé du suivi pédagogique.

Les étudiant.e.s devront réaliser 10 semaines de stage dans chacune des typologies : Soins de Courte Durée (SCD), Soins Individuels ou Collectifs sur des Lieux De Vie (SIC/LVIE), Soins en Psychiatrie et Santé Mentale (SP/SM), Soins de Longue Durée et Soins de Suite et de Réadaptation (SLD/SSR), sur l'ensemble du parcours. Ces stages peuvent être réalisés sur 10 semaines consécutives ou fractionnées sur un même lieu ou sur 2 lieux différents.

Dans un objectif de professionnalisation, des limites à l'affectation en stage ont été définies en équipe, à savoir, ne pas affecter les étudiant.e.s dans les établissements où ils ont de la famille, font ou on fait des vacations, voire y ont été employés et à l'étranger (hors AEIE et BDE ou projet construit, validé par l'équipe de direction).

<u>Les modalités de remboursement des frais de transport</u>

- ✓ Arrêté du 12 juin 2018 relatif au service sanitaire pour les étudiants en santé et la circulaire du 27 novembre 2018 encadrant le service sanitaire,
- ✓ Arrêté du 23 janvier 2020 modifiant l'arrêté du 31 juillet 2009 relatif au diplôme d'État d'infirmier.
- ✓ Arrêté du 16 décembre 2020 relatif aux indemnités de stage versées aux étudiants inscrits dans les instituts de formation de certaines professions de santé,
- ✓ Arrêté du 14 mars 2022 modifiant l'arrêté du 3 juillet 2006 fixant les taux des indemnités kilométriques prévues à l'article 10 du décret no 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels de l'État.
- ✓ Au regard de l'application de l'Arrêté du 18 mai 2017 modifiant l'arrêté du 31 juillet 2009 relatif au diplôme d'État d'infirmier

Art 41-1 : Les frais de transport des étudiant.e.s en soins infirmiers, pour se rendre sur les lieux de stage, sont pris en charge selon les modalités suivantes :

Si le stage est effectué dans la région Île-de-France ou dans une région limitrophe, il ouvre droit à une indemnité de transport. Dans le respect de ce périmètre, il ne peut être fixé de limites kilométriques minimales ou maximales.

Le trajet pris en charge est celui entre le lieu de stage et l'institut de formation en soins infirmiers, ou le domicile, lorsque celui-ci est plus proche du lieu de stage.

ATTENTION : Les stages se déroulant en dehors des régions limitrophes de l'Île-de-France et à l'étranger ne sont pas éligibles à l'indemnisation des frais de transport.

Quel que soit le transport utilisé, un justificatif est à produire pour obtenir le remboursement des frais de transport. L'usage des transports en commun est à privilégier.

Lorsque l'étudiant.e détient un titre d'abonnement de transport annuel, le remboursement est assuré sur la base du montant de cet abonnement et au prorata de la durée du stage.

Si le lieu de stage n'est pas accessible en transport en commun, et en cas d'utilisation d'un véhicule personnel, les taux des indemnités kilométriques applicables sont fixés par l'arrêté du 14 mars 2022 fixant les taux des indemnités kilométriques.

Il est rappelé que pour les stages effectués dans une région limitrophe, le temps de trajet sera évalué par l'institut de formation en lien avec l'étudiant.e si celui-ci est matériellement impossible, le remboursement se fera sur la base d'un aller-retour hebdomadaire ou d'un aller-retour pour toute la durée de stage selon la distance entre le lieu de stage et l'institut.

« *Art. 41-2.* – Le remboursement des frais de déplacement sont effectués à terme échu pour le compte de l'institut par l'établissement de santé support de l'institut.

Le remboursement sera conditionné à la remise dès la fin du stage du formulaire : *feuille déclarative des stages des étudiant.e.s : indemnités de stage et frais de transport*, en fonction de l'année de formation et la production de justificatif du véhicule utilisé et l'assurance au regard, au nom de l'étudiant.e.

Le principe d'un non cumul entre, d'une part, la rémunération versée par l'employeur à un agent qui est en formation et, d'autre part, le versement d'indemnités de stage

Les étudiant.e.s qui bénéficient d'une rémunération de leur employeur (salariés en formation continue), y compris les alternants (contrats d'apprentissage, contrats de professionnalisation), ne peuvent pas prétendre à l'indemnisation de contraintes liées à l'accomplissement de leurs stages, conformément au dernier alinéa de l'article L.4381-1 du code de la santé publique et **l'arrêté du 18 mai 2017.** *Note ANFH « indemnités de stage des étudiants en IFSI : exclusion des agents en formation continue » du 05 avril 2019*

C'est aussi à l'employeur de financer le remboursement des frais de déplacement supplémentaires liés aux stages (non pris en charge dans le remboursement du Pass Navigo).

Une indemnité de stage est versée aux étudiant.e.s pendant la durée des stages réalisés au cours de leur formation, que ces stages interviennent durant la formation initiale, en session de rattrapage ou à titre complémentaire et sur la base d'une durée de stage de 35 heures.

La subvention régionale couvre le remboursement des indemnités de stage et des frais de transport des effectifs éligibles et par exception celui des étudiant.e.s en autofinancement.

Les apprentis qui ont signé un contrat avec leur employeur et leur CFA de rattachement sont assimilés à des salariés et ne perçoivent pas d'indemnités de stage. Ils peuvent bénéficier d'un remboursement de leurs frais déplacement par leur employeur ou le CFA de rattachement.

Transitions Pro Île-de-France prend en charge les frais de déplacement ou d'hébergement dans le cadre d'un Projet de Transition Professionnelle si l'employeur ne maintient pas sa prise en charge de ces frais. Il revient au bénéficiaire de le préciser dans son dossier de demande de financement dans une rubrique dédiée à cet effet.

Pour ces publics (salariés, apprentis, étudiant.e.s en parcours Transition Pro), la Région ne prendra en conséquence pas en charge leurs indemnités de stage et les frais de déplacement associés.

Les objectifs de stage

L'étudiant.e formule des objectifs de stage au regard de son cursus de formation, ils sont validés par le formateur chargé du suivi pédagogique puis négociés avec le lieu de stage à partir des ressources de celui-ci.

Selon la directive européenne 2005/36/CE :
« L'enseignement clinique se définit comme étant le volet de la formation d'infirmier par lequel le candidat infirmier apprend, au sein d'une équipe, en contact direct avec un individu sain ou malade et/ou une collectivité, à organiser, dispenser et évaluer les soins infirmiers globaux requis à partir des connaissances et compétences acquises. »3

« Ainsi, les stages sont à la fois des lieux d'intégration des connaissances construites par l'étudiant et des lieux d'acquisition de nouvelles connaissances par la voie de l'observation, de la contribution aux soins, de la prise en charge des personnes, de la participation aux réflexions menées en équipe et par l'utilisation des savoirs dans la résolution de situation. »4

3 Directive européenne 2005/36/CE reconnaissance des qualifications – JOUE du 30/09/2005

4 PROFESSION INFIRMIER. Recueil des principaux textes relatifs à la formation préparant au diplôme d'État et à l'exercice de la profession. Berger – Levrault 01/07/2024 p57

Les responsables de l'encadrement

« Chaque étudiant est placé sous la responsabilité d'un maître de stage, d'un tuteur de stage et d'un professionnel de proximité au quotidien. »5

Le maître de stage, le plus souvent un cadre de santé, représente la fonction organisationnelle et institutionnelle du stage.

Le tuteur de stage représente la fonction pédagogique du stage, il assure un accompagnement des étudiant.e.s et évalue leur progression en collaboration avec les professionnels de proximité.

Les professionnels de proximité représentent la fonction d'encadrement pédagogique au quotidien et accompagne l'étudiant dans sa construction professionnelle.

Le formateur de l'institut en soins infirmiers référent du stage est en lien avec les partenaires de terrain, se déplace sur le lieu du stage à son initiative ou à la demande de l'étudiant.e ou du tuteur.

Évaluation des compétences en stage :

Les évaluations à mi stage et en fin de stage sont réalisées, en présence de l'étudiant.e, par le tuteur, en concertation avec les professionnels qui ont accompagné l'étudiant.e à l'occasion des situations prévalentes identifiées par le terrain de stage, et sur la base des indicateurs mentionnés dans le référentiel de compétences.

Lors de chaque stage, l'étudiant.e trace les évaluations d'acquisition de compétences et d'activités de soins dans son portfolio.

En retour de stage, le formateur référent du suivi pédagogique fait le bilan des acquisitions et guide l'étudiant.e sur la suite de son parcours.

Chaque période de stage fait l'objet d'une journée de regroupement à l'institut en vue d'une séance d'analyse de pratique professionnelle issue de situations rencontrées en stage.

Les sessions de départs et retours de stages

Les départs en stage sont des sessions collectives où les étudiant.e.s, d'un même groupe de suivi pédagogique, vont échanger et partager leurs expériences. Ces interactions permettront la construction de leurs objectifs de stage aux regards d'expériences vécues, partagées par leurs pairs en présence du formateur référent.

Les retours de stage sont des temps de rencontre individuels de 20 à 30 minutes avec le formateur référent de suivi pédagogique prévus après les périodes de stages. Ils sont au nombre de six pendant le cursus de formation. Ils sont réalisés 1 semaine après le retour à l'institut.

L'étudiant.e est accompagné par le formateur dans un questionnement rétroactif sur son action, afin de l'expliciter et de l'évaluer dans le but de l'améliorer.

5 Ibid. p58

L'étudiant.e pourra extérioriser son ressenti et réfléchir sur sa façon d'agir et d'apprendre dans différents champs en tant que :

- ✓ Professionnel au sein d'une équipe pluridisciplinaire en prenant de la distance par rapport à la tâche réalisée ou les difficultés
- ✓ Personne en essayant de comprendre le pourquoi de ses choix, en identifiant les processus mentaux mis en œuvre
- ✓ Apprenant au regard des stratégies utilisées en situation d'apprentissage.

Tout entretien se déroule sur un mode interactif ; il peut avoir lieu sur des temps prescrits avec des objectifs particuliers ou à la demande de l'étudiant.e.

LA FORMATION CLINIQUE DES ELEVES AIDES SOIGNANTS : EN MILIEU PROFESSIONNEL

L'ensemble de la formation initiale se déroule sur 44 semaines de 35 heures soit 1540 heures d'enseignements théoriques et cliniques en Institut et en stage répartit comme suit :

- ➢ 22 semaines de stages soit 770 heures

La présence à la totalité des stages est obligatoire.

Ils correspondent à quatre périodes à réaliser en milieu professionnel

- ✓ Trois stages de cinq semaines
- ✓ Un stage de sept semaines qui doit être réalisé en continu, ne peut être fractionné.

« Ces périodes peuvent être effectuées dans différentes structures employeurs, publiques ou privées, du champ sanitaire, social ou médico-social, en établissement, en hospitalisation à domicile ou dans les services d'accompagnement et d'aide à la personne. Le parcours de stage comprend au moins une période auprès de personnes en situation de handicap physique ou psychique, et une période auprès de personnes âgées » Art 4
Ils s'effectuent sur la base de 35 heures par semaine.

Au cours de ces stages, l'élève réalise au moins une expérience de travail de nuit et une expérience de travail le week-end. La période de stage de sept semaines en fin de formation, correspond au projet professionnel et/ou permettant le renforcement des compétences afin de valider l'ensemble des blocs de compétences.

Ce stage de sept semaines est choisi par l'élève mais devra être validé par le formateur référent. Il doit être réalisé dans la région Ile-De-France. Pour toutes demandes en dehors de cette région, elles seront étudiées et validées par le directeur des instituts en lien avec le parcours de l'élève. La demande doit être argumentée par une lettre de motivation et un Curriculum Vitae. Dans la mesure où cette possibilité sera accordée, l'élève s'engage à être présent si besoin, sur les journées de regroupement, convocations, évaluations…

Le parcours de stage de ces élèves tient compte des obligations règlementaires, du processus de professionnalisation et du projet professionnel.

La diversité des stages doit permettre à chaque élève de contribuer à une prise en charge globale des personnes en lien avec les autres intervenants au sein d'une équipe pluridisciplinaire.

Lorsque le cursus de formation est réalisé partiellement la durée de stage est adaptée au diplôme antérieurement obtenu.

La collaboration avec les terrains de stage consolide l'indispensable partenariat entre l'élève, l'Institut et le terrain de stage. Elle permet :

- ✓ A l'apprenant d'auto évaluer ses acquis, de déterminer les points à approfondir et d'en déduire ses besoins en apprentissage en fonction de son rythme et du niveau de construction de ses compétences professionnelles
- ✓ A l'institut d'individualiser les parcours de stage des apprenants afin de leur permettre de transposer les situations d'apprentissage dans la réalité
- ✓ Au terrain de faire coïncider les opportunités d'apprentissages spécifiques aux besoins et objectifs personnels de chaque apprenant
- ✓ A l'institut et aux terrains : de collaborer à l'élaboration de situations apprenantes dans le cadre d'un parcours qualifiant

Dans ce cadre, les formateurs sont référents de terrains de stages afin de :

- ✓ Assurer la coordination avec les structures d'accueil
- ✓ Communiquer avec les tuteurs de stages afin d'accompagner les apprenants
- ✓ Organiser des rencontres sur les lieux de stage
- ✓ Réguler les difficultés éventuelles

Ces rencontres font l'objet d'une traçabilité sous la forme d'un compte-rendu écrit informatisé, accessible aux différents acteurs de l'institut.

Une réunion annuelle est organisée entre les terrains de stage et les instituts de formation.

Les stages constituent un temps d'apprentissage privilégié de par la possibilité de réaliser des activités de soins. Ils poursuivent l'intégration des savoirs et des aptitudes ébauchés pendant les temps de formation à l'institut dans les situations d'apprentissage.

L'élève pourra :

- ✓ Construire des compétences professionnelles en développant son intelligence pratique
- ✓ Mobiliser ses connaissances et les mettre en pratique
- ✓ Développer sa réflexion et son questionnement
- ✓ Mettre en œuvre des aptitudes relationnelles et techniques.
- ✓ Utiliser ses ressources et les confronter au réel
- ✓ Tester ses capacités d'adaptabilité et s'inscrire dans une équipe
- ✓ Atteindre les objectifs de formation et ses objectifs personnels
- ✓ Construire son identité professionnelle

A chacun des stages, des objectifs seront posés :

- ✓ Par les instituts en fonction des besoins et attendus de la formation
- ✓ Par l'élève en fonction de son niveau, de ses besoins, de ses attentes
- ✓ Par les terrains de stage en lien avec les situations professionnelles spécifiques à la structure

Ils seront évolutifs à chaque départ en stage

Les professionnels de terrain permettront à l'élève de :

- ✓ Identifier les structures et leurs missions
- ✓ Situer l'action de l'apprenant dans le projet de soins et dans une équipe pluridisciplinaire
- ✓ Participer à la prise en soins d'un groupe de personnes en collaborant à l'élaboration d'un raisonnement clinique, en lien avec le projet de soins
- ✓ S'organiser en utilisant les outils du service : dossier de soins, planification…
- ✓ Réaliser des soins aigus et soins courants dits « de la vie quotidienne » relevant de sa compétence
- ✓ Observer et de transmettre les modifications dans l'état et le comportement des personnes, les actions effectuées, leurs résultats.
- ✓ S'inscrire dans un projet d'animation selon la spécificité du stage
- ✓ S'inscrire dans un projet de pôle, de service, de secteur, sur les structures extra hospitalières.
- ✓ Accompagner l'élève dans son processus de professionnalisation
- ✓ Savoir communiquer et accompagner les aidants et l'entourage

L'ORGANISATION

Avant le départ du premier stage

- ✓ Temps d'appropriation du portfolio
- ✓ Présentation et explication de la convention de stage
- ✓ Évaluation des compétences en stage, fiches horaires, fiche d'accident du travail
- ✓ Objectifs de stage de l'élève et institutionnel
- ✓ Formulation des attentes de l'élève

Préparation de stage en groupe de suivi pédagogique

- ✓ Mise à disposition des feuilles de stage et des feuilles horaires et formalisation individuelle des objectifs de stage.
- ✓ Répartition de la promotion en groupes par secteurs d'activités, personnes âgées, hospitalisation à domicile, auprès de personnes en situation de handicap physique ou psychique, afin de partager les attendus spécifiques de chacun. Ceci permet aux élèves la construction d'objectifs ciblés.
- ✓ En fin de demi-journée un échange avec les formateurs est organisé afin de valider les objectifs de stages des élèves. Ceux-ci sont inscrits dans le portfolio afin d'être présentés, par élève, aux tuteurs et aux professionnels des différents lieux de stage.

Pendant le stage

Le formateur, en complémentarité avec le tuteur de stage, aide l'élève à faire les liens entre les situations cliniques observées et les apports théoriques qui ont eu lieu à l'Institut.

Ils répondent à ses questionnements et l'encouragent à cheminer vers un positionnement professionnel.

Le stage fait l'objet d'un suivi de la part du formateur responsable des élèves aides-soignants.

Le formateur peut rencontrer l'équipe soignante responsable de l'encadrement notamment à l'occasion du bilan intermédiaire généralement réalisé à mi-parcours du stage.

Retour de stage :

Après chaque période de stage, sont organisées des séquences d'analyse de pratiques à partir de situation vécue en stage par l'élève, en permettant le questionnement et une réflexion afin d'évaluer et d'améliorer sa pratique professionnelle.

L'élève dispose d'un portfolio nominatif destiné au suivi de son parcours et dont l'utilisation est obligatoire. Ce portfolio répertorie les unités de compétences réalisées en théorie à l'Institut en application de l'arrêté du 10 juin 2021 ainsi que l'itinéraire des stages déjà effectués. Il est articulé autour des compétences à développer par l'élève en lien avec les objectifs de formation, les objectifs de stage et les missions de l'aide-soignant :

- ✓ Accompagner la personne dans les activités de sa vie quotidienne et sociale dans le respect de son projet de vie
- ✓ Collaborer au projet de soin personnalisé dans son champ de compétence
- ✓ Contribuer à la prévention des risques et au raisonnement clinique inter professionnel

C'est un outil de liaison entre :

- ✓ L'élève qui le renseigne tout au long de sa formation et peut ainsi auto évaluer ses savoir-faire
- ✓ L'élève et le milieu professionnel
- ✓ Le formateur qui l'utilise comme outil de suivi des apprentissages au retour de chaque stage et en suivi pédagogique.

Il permet de :

- ✓ Coordonner les interventions du formateur et du tuteur de stage
- ✓ Formaliser les analyses de pratiques conduisant à la professionnalisation

VI. L'ORGANISATION DE L'ALTERNANCE

IFSI SITE ÉTAMPES

ALTERNANCE 2025/2026

	SEMESTRES IMPAIRS																							SEMESTRES PAIRS			
		SEPTEMBRE				OCTOBRE					NOVEMBRE				DÉCEMBRE					JANVIER				FEVRIER			
	25/29	01/05	08/12	15/19	22/26	29/03	06/10	13/17	20/24	27/31	03/07	10/14	17/21	24/28	01/05	08/12	15/19	22/26	29/02	05/09	12/16	19/23	26/30	02/06	09/13	16/20	23/27
1 DEI 2025/2028											S1													S2			
2 DEI 2024/2027									S3											SESA							
3 DEI 2023/2026			S5																							S6.1	
DEAS 2025/2026								A															B				

	SEMESTRE PAIRS																										
	MARS				AVRIL					MAI				JUIN					JUILLET					AOUT			
	02/06	09/13	16/20	23/27	30/03	06/10	13/17	20/24	27/01	04/08	11/15	18/22	25/29	01/05	08/12	15/19	22/26	29/03	06/10	13/17	20/24	27/31	03/07	10/14	17/21	24/28	31/04
1 DEI 2025/2028	S2											S2							RATTRAPAGES								
																			CONGÉS								
2 DEI 2024/2027		SESA		S4						S4									RATTRAPAGES								
																			CONGÉS								
3 DEI 2023/2026	S6.1									S6.2									RATTRAPAGES								
DEAS 2025/2026				C								D									RATTRAPAGES						
																					Fin de formation						

LEGENDE :
DEI : Diplôme d'état infirmier
DEAS : Diplôme d'état aide-soignant

T : Formation théorique	
T : Stages	
Congés Zone C	
Service sanitaire	
AFGSU	
Commission d'Attribution des Crédits	
Commission de Validation de Acquisition des Résultats	

Rentrée pour les ESI le lundi 1er septembre 2025 **Début semestres** PAIRS : lundi 2 février 2026 **Séminaire**:10 au 16/11/2025

IFSI SITE SAINTE GENEVIEVE DES BOIS

ALTERNANCE 2025 - 2026

	SEMESTRES IMPAIRS																						SEMESTRES PAIRS			
	SEPTEMBRE					OCTOBRE				NOVEMBRE				DÉCEMBRE					JANVIER					FÉVRIER		
	01/05	08/12	15/19	22/26	29/03	6/10	13/17	20/24	27/31	3/7	10/14	17/21	24/28	01/05	08/12	15/19	22/26	29/02	05/09	12/16	19/23	26/30	02/06	09/13	16/20	23/27
DEI 2025/2028									S1															S2 n°1		
DEI 2024/2027						SESA				S3																
DEI 2023/2026		S5										UE Op											S6 n°1			

	SEMESTRE PAIRS																						CONGÉS ANNUELS ET/OU RATTRAPAGE(S)						
	MARS				AVRIL					MAI				JUIN				JUILLET					AOÛT						SEP
	02/06	09/13	16/20	23/27	30/03	06/10	13/17	20/24	27/01	04/08	11/15	18/22	25/29	01/05	08/12	15/19	22/26	29/03	06/10	13/17	20/24	27/31	03/07	10/14	17/21	24/28	31/04
DEI 2025/2028											S2 n°2								RATTRAPAGES								
																			CONGÉS								
DEI 2024/2027	SESA	SESA		S4															RATTRAPAGES								
																			CONGÉS								
DEI 2023/2026				UE Op						S6 n°2									RATTRAPAGES								
																			CONGÉS								

LEGENDE

DEI : Diplôme d'Etat Infirmier

Formation théorique	
Formation clinique	
Congés Zone C	
Service sanitaire	
AFGSU	
Commission d'Attibution des Crédits	

RENTRÉE ESI le lundi 01/09/2025

Début semestre PAIRS : 02/02/2026

IFAS SITE ETAMPES

Cursus complet

ALTERNANCE 2025/2026

	SEPTEMBRE					OCTOBRE					NOVEMBRE				DÉCEMBRE					JANVIER				FEVRIER			
	25/29	01/05	08/12	15/19	22/26	29/03	06/10	13/17	20/24	27/31	03/07	10/14	17/21	24/28	01/05	08/12	15/19	22/26	29/02	05/09	12/16	19/23	26/30	02/06	09/13	16/20	23/27
DEAS 2025/2026								A							AFGSU	AFGSU							B				

	MARS				AVRIL					MAI				JUIN					JUILLET				AOUT				
	02/06	09/13	16/20	23/27	30/03	06/10	13/17	20/24	27/01	04/08	11/15	18/22	25/29	01/05	08/12	15/19	22/26	29/03	06/10	13/17	20/24	27/31	03/07	10/14	17/21	24/28	31/04
DEAS 2025/2026				C								D									RATTRAPAGES						
																					Fin de formation						

LEGENDE :

DEAS : Diplôme d'état aide-soignant

FT : Formation théorique	
ST : Stages	
Congés Zone C	
AFGSU	
Commission de Validation de l'Acquisition des Résultats	

Rentrée le 25 août 2025

Cursus partiels

DEAES 2016

PLANNING 2025-2026 - **FORMATION PARTIELLE - DE d'ACCOMPAGNEMENT EDUCATIF et SOCIAL** AMP+DEAVS **= DEAES 2016**

Bloc 1 : *98 h M1 + 14 h M2 /* ***Bloc 2 :*** *77 h M3* ***et*** *161 h M4 + 35 h M5 + AFGSU /* ***Bloc 3 :*** *21 h M7 /* ***Bloc 4 :*** *35 h M8 : 2016 / 21h M8 : 2021 /* ***Bloc 5 :*** *35 h M10 : 2016*

12 semaines de stage : 1 stage de 5 semaines et 1 stage de 7 semaines

août-25	sept-25				oct-25					nov-25				déc-25				janv-26					févr-26		
25	1	8	15	22	29	6	13	20	27	3	10	17	24	1	8	15	22	29	5	12	19	26	2	9	16
29	5	12	19	26	30	10	17	24	30	7	14	21	28	5	12	19	26	2	9	16	23	30	6	13	20
B4 M8	B1 M1 M2			B2 M5	B1 M1	B1 M1 M2	STAGE A					B2 M3 M4						congés	B2 M4		B3M6	STAGE B			
	M1 98h			V1M5		M2 14h						V1 M8	M 4 161h	Afgsu	M4	Afgsu									
													V1M1M2												

	mars-26				avr-26					mai-26				juin-26				juil-26		
23	2	9	16	23	30	6	13	20	27	4	11	18	25	1	8	15	22	29	6	13
27	6	13	20	27	3	10	17	24	1	8	15	22	29	5	12	19	26	3	10	17
	B3M7	B5 M9	B5 M10						Congés		B5 M10	STAGE D							B5M10	Congés
	V1 M3+4	V1 M7	14h								21h									
											V1 M10									

B	*Blocs*
V1	*Evaluation session 1*
M	*Modules*
	Congés zone C

DEAES 2021

PLANNING 2025-2026 - **FORMATION PARTIELLE - DE d'ACCOMPAGNEMENT EDUCATIF et SOCIAL DEAES 2021**

Bloc 1 : *98 h M1 + 14 h M2 /* ***Bloc 2 :*** *77 h M3* ***et*** *161 h M4 + 35 h M5 + AFGSU /* ***Bloc 3 :*** *21 h M7 /* ***Bloc 4 :*** *35 h M8 : 2016 / 21h M8 : 2021 /* ***Bloc 5 :*** *35 h M10 : 2016*

12 semaines de stage : 1 stage de 5 semaines et 1 stage de 7 semaines

août-25	sept-25				oct-25					nov-25				déc-25				janv-26					févr-26		
25	1	8	15	22	29	6	13	20	27	3	10	17	24	1	8	15	22	29	5	12	19	26	2	9	16
29	5	12	19	26	30	10	17	24	30	7	14	21	28	5	12	19	26	2	9	16	23	30	6	13	20
B4 M8	B1 M1 M2				B1 M1	B1 M1 M2	STAGE A					B2 M3 M4						congés	B2 M4			STAGE B			
21h	M1 98h					M2 14h						V1 M8	V1M1M2	Afgsu	Afgsu										
													M 4 161h			M3 63h									

		mars-26				avr-26				mai-26				juin-26					juil-26		
23	2	9	16	23	30	6	13	20	27	4	11	18	25	1	8	15	22	29	6	13	14
27	6	13	20	27	3	10	17	24	1	8	15	22	29	5	12	19	26	3	10	17	18
	B3M7	B3 M7							Congés			STAGE D								B5M10	Congés
	V1M7	V1 M3+4																			

B	*Blocs*
V1	*Evaluation session 1*
M	*Modules*
	Congés zone C

ASSP

PLANNING 2025-2026 - **FORMATION PARTIELLE - ASSP**

Bloc 2 : 294 Heures = 10 semaines de théorie + 2 stages de 5 semaines + AFGSU

Module 3 : 77 Heures / Module 4 : 182 Heures / Module 5 : 35 Heures

août-25	sept-25				oct-25					nov-25				déc-25				janv-26					févr-26		
25	1	8	15	22	29	6	13	20	27	3	10	17	24	1	8	15	22	29	5	12	19	26	2	9	16
29	5	12	19	26	30	10	17	24	30	7	14	21	28	5	12	19	26	2	9	16	23	30	6	13	20
				B2 M5			STAGE A					B2 M3 M4						Congés	B2 M4			STAGE B			
				V1M5											Afgsu	Afgsu									

	mars-26				avr-26					mai-26				juin-26				juil-26		
23	2	9	16	23	30	6	13	20	27	4	11	18	25	1	8	15	22	29	6	13
27	6	13	20	27	3	10	17	24	1	8	15	22	29	5	12	19	26	3	10	17
								Congés												Congés
	V1 M3+4																			

B	*Blocs*
V1	*Evaluation session 1*
M	*Modules*
	Congés zone C

TPAVF

PLANNING 2025-2026 - **FORMATION PARTIELLE -** TP AVF **= ADVF**

Bloc 1 : *98 h M1 /* ***Bloc 2 :*** *77 h M3 + 182 h M4 + AFGSU /* ***Bloc 3 :*** *21 h M7 /* ***Bloc 4 :*** *35 h M8 /* ***Bloc 5 :*** *28 h M9 + 49 h M10*

17 semaines de stage : 2 stages de 5 semaines et 1 stage de 7 semaines

août-25	sept-25				oct-25					nov-25				déc-25				janv-26					févr-26		
25	1	8	15	22	29	6	13	20	27	3	10	17	24	1	8	15	22	29	5	12	19	26	2	9	16
29	5	12	19	26	30	10	17	24	30	7	14	21	28	5	12	19	26	2	9	16	23	30	6	13	20
B4 M8	B1 M1				B1 M1			STAGE A				B2 M3 M4						Congés	B2 M4	B2 M4	B3M6		STAGE B		
	M1 98h			V1 M5								V1M8	V1 M1 M2	Afgsu	Afgsu										

	mars-26				avr-26					mai-26				juin-26				juil-26		
23	2	9	16	23	30	6	13	20	27	4	11	18	25	1	8	15	22	29	6	13
27	6	13	20	27	3	10	17	24	1	8	15	22	29	5	12	19	26	3	10	17
	B3 M7	B5 M9		B5 M10					Congés		B5 M10	STAGE D							B5M10	Congés
	V1M3+4	V1 M7		M10 14h							M10 35h									
										V1 M6	V1 M9 M10									

B	*Blocs*
V1	*Evaluation session 1*
M	*Modules*
	Congés zone C

DEAP

PLANNING 2025-2026 - **FORMATION PARTIELLE - DE AUXILIAIRE PUERICULTURE 2006**

Bloc 1 : *84 h M1 + 14 h M2 /* ***Bloc 2 : 28*** *h M3 + 70 h M4 /* ***Bloc 3 :*** *21 h M7 /* ***Bloc 5 :35*** *h M10*

1 stage de 7 semaines + AFGSU

août-25	sept-25				oct-25					nov-25				déc-25				janv-26					févr-26		
25	1	8	15	22	29	6	13	20	27	3	10	17	24	1	8	15	22	29	5	12	19	26	2	9	16
29	5	12	19	26	3	10	17	24	30	7	14	21	28	5	12	19	26	2	9	16	23	30	6	13	20
	B1 M1 M2				B1 M1	B1 M1 M2						B2 M3		B2 M4			M4	Congé	M4			STAGE B			
	M1 84h M2 14h											28h			Afgsu	Afgsu									
														B2 M4 70h											

	mars-26				avr-26					mai-26				juin-26				juil-26		
23	2	9	16	23	30	6	13	20	27	4	11	18	25	1	8	15	22	29	6	13
27	6	13	20	27	3	10	17	24	1	8	15	22	29	5	12	19	26	3	10	17
	B3 M7							Congés		B5 M10		STAGE D								Congés
V1M7	V1M3+4									35h	V1M10									

B	*Blocs*
V1	*Evaluation session 1*
M	*Modules*
	Congés zone C

DEA

PLANNING 2025-2026 - FORMATION PARTIELLE - DE AMBULANCIER

Bloc 1 : *168 h complet* ***+ Bloc 2 :*** *35h M 3 + 168h M4* ***+ Bloc 3 :*** *21 h M6 + 21 h M7* ***+ Bloc 4 :*** *21 h M8* ***+ Bloc 5 :*** *14h M9 + 49h M10*

2 stages de 5 semaines + 1 stage de 7 semaines + AFGSU en cours de validité

août-25	sept-25				oct-25					nov-25				déc-25				janv-26					févr-26		
25	1	8	15	22	29	6	13	20	27	3	10	17	24	1	8	15	22	29	5	12	19	26	2	9	16
29	5	12	19	26	3	10	17	24	30	7	14	21	28	5	12	19	26	2	9	16	23	30	6	13	20
B4 M8	B1 M1 M2				B1 M1	B1 M1 M2	STAGE A					B2 M3 M4						Congé	B2 M4		B3 M6		STAGE B		
21H												V1M8	V1 M1 M2	Afgsu	Afgsu						21h				
													M3 35h M4 168h												

	mars-26				avr-26					mai-26				juin-26				juil-26		
23	2	9	16	23	30	6	13	20	27	4	11	18	25	1	8	15	22	29	6	13
27	6	13	20	27	3	10	17	24	1	8	15	22	29	5	12	19	26	3	10	17
	B2 M4	B5 M9	B5M10						Congés		B5M10	STAGE D							B5M10	Congés
	V1 M3 M4	M9 14h	M10 49h							V1 M6	V1M9 M10									
		V1 M7																		

B	*Blocs*
V1	*Evaluation session 1*
M	*Modules*
	Congés zone C

SAPAT

PLANNING 2025-2026 - FORMATION PARTIELLE - SAPAT 2011

Bloc 2 : 294 Heures + Bloc 4 : 35 Heures + Bloc 5 : 105 Heures + 14 semaines de stage + AFGSU

B 2 = Module 3 : 77 Heures / Module 4 : 182 Heures / Module 5 : 35 Heures

B 4 = Module 8 : 35 Heures B5 : Module 9 : 35 Heures / Module 10 : 70 Heures

août-24	sept-24				oct-24				nov-24					déc-24				janv-25					févr-25		
25	1	8	15	22	29	6	13	20	27	3	10	17	24	1	8	15	22	29	5	12	19	26	2	9	16
29	5	12	19	26	30	10	17	24	30	7	14	21	28	5	12	19	26	2	9	16	23	30	6	13	20
B4 M8				B2 M5			STAGE A					B2 M3		M3 M4			M4	Congés	M4			STAGE B			
				V1 M5								V1 M8			Afgsu	Afgsu									

mars-25					avr-25					mai-25				juin-25				juil-25		
23	2	9	16	23	30	6	13	20	27	4	11	18	25	1	8	15	22	29	6	13
27	6	13	20	27	3	10	17	24	1	8	15	22	29	5	12	19	26	3	10	17
B2 M4								Congés		B5 M9 M10		STAGE D							B5M10	Congés
V1M4											V1 M9 M10									

B	*Blocs*
M	*Modules*
	Congés zone C

DES ÉTUDIANT.E.S EN SOINS INFIRMIERS

L'alternance est élaborée en équipe afin de proposer un dispositif adapté à l'acquisition des savoirs et de compétences attendues. Elle est réfléchie en lien avec les référentiels de formation pour adapter les apprentissages théoriques et cliniques de façon à permettre l'inter professionnalité et la pertinence du dispositif pédagogique. Elle est pensée également pour permettre l'organisation de séminaires pédagogiques, de cohésion d'équipe afin d'élaborer des dispositifs idoines aux attendus des formations.

L'alternance fait partie intégrante d'un dispositif de professionnalisation. Elle permet de reconnaître et d'accepter l'existence de savoirs complémentaires comme une contribution à l'émergence de compétences adaptées. Les savoirs théoriques formalisés à institut et les savoirs d'actions observés en stage développent, par leur étroite corrélation, l'intelligence pratique.

Les méthodes pédagogiques utilisées s'inscrivent dans un processus de construction de compétences centré sur l'acquisition de savoirs comme ressources cognitives essentielles et de savoirs faire.

Elles impliquent pour l'apprenant d'être acteur à part entière dans la construction de son identité professionnelle et pour le formateur d'accompagner l'apprenant sur le chemin de l'autonomie, de la responsabilité et de la réflexivité.
Une attention particulière sera donc portée aux outils permettant d'inscrire l'apprenant dans une posture réflexive :

- ✓ Le questionnement sur ses pratiques professionnelles
- ✓ L'apprentissage d'une réflexion commune entre professionnels de santé
- ✓ La mobilisation de savoirs et de savoirs faire pour être en capacité d'analyser les situations et de prendre une décision adaptée
- ✓ Le suivi de la construction de l'identité de l'apprenant en tant que futur professionnel.

En fin de formation l'apprenant pourra :

- ✓ Mobiliser des ressources cognitives pertinentes et coordonnées dans d'autres situations que le contexte d'apprentissage
- ✓ Faire face à des situations professionnelles réelles avec efficacité

DES ÉLÈVES AIDES SOIGNANTS

Le choix des séquences pédagogiques dans l'alternance a été défini en cohérence avec les besoins et la progression des élèves dans la formation.

Avant le premier stage, les apprentissages portent sur le bloc 4 « l'entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention », le bloc 1 « accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale » et le bloc 2 « évaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration » en lien avec l'ergonomie.

Ainsi les élèves ont les éléments indispensables pour appréhender de façon pertinente le premier stage en milieu professionnel.

Le bloc 3 « information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants » et le bloc 5 « travail en équipe pluri professionnel et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques » sont enseignés en deuxième partie de formation théorique.

VII. LA PLACE DE LA FORMATION NUMÉRIQUE, DE LA SIMULATION EN SANTÉ ET DES PRATIQUES INNOVANTES

LA PÉDAGOGIE NUMÉRIQUE

La formation des apprenants en santé est en pleine évolution. L'utilisation d'espaces numériques dédiés est, aujourd'hui, un incontournable. La crise sanitaire a accéléré ce processus et a conduit à un développement de ces outils afin de répondre aux attendus des formations. L'offre numérique, qui était essentiellement axée sur le plan administratifs et l'échange de documents, s'est développée et décuplée, permettant, aux apprenants, de pouvoir, non seulement, recevoir des apports théoriques, mais aussi de pourvoir les remobiliser, grâce à des outils pédagogiques multimodaux (Quiz, Serious Game, H5P…). Ces évolutions ont conduit à des formes pédagogiques hybrides utilisant plusieurs canaux de communication en présentiel ou en distanciel, en synchrone ou en asynchrone et ont amené à développer la mise à disposition de matériels et logiciels informatiques adaptés.

L'articulation des contenus d'enseignements intègre la notion de blended pédagogie, de séquences e-learning synchrones et asynchrones favorisant l'autonomie, l'implication et l'interactivité des apprenants.

La multiplicité des plateformes a conduit au développement des compétences numériques des équipes pédagogiques avec la nécessité aussi de concevoir un accompagnement des apprenants.

La diversité des méthodes permet de répondre aux différents modes d'apprentissage des apprenants.

Formation socle au numérique en santé

La formation au numérique en santé des professionnels de santé a pour objectifs de permettre :

- ✓ D'appréhender les enjeux liés à la santé numérique, d'acquérir les connaissances et compétences nécessaires pour travailler dans un contexte de digitalisation de l'exercice professionnel et d'accompagner la transformation du système de soins par le numérique ;
- ✓ Favoriser l'inter professionnalité et l'interdisciplinarité ;
- ✓ Intégrer le numérique en santé dans l'exercice des professionnels de santé.

La formation au numérique en santé est organisée en cinq domaines de connaissances et compétences, définis dans le référentiel figurant à l'annexe I de l'arrêté : du 10 novembre 2022 relatif à la formation socle au numérique en santé des étudiant.e.s en santé.

1. Les données de santé.
2. La cyber sécurité en santé.
3. La communication en santé.
4. Les outils numériques en santé.
5. La télésanté.

La formation au numérique en santé est organisée conjointement avec l'ensemble des instituts du groupement Paris Saclay en collaboration avec le DUFSI.

Plateformes dédiées

Les apprenants disposent de plusieurs plateformes numériques dédiées :

Une plateforme administrative Formeis®,
Elle est dédiée au suivi administratif et au suivi du déroulement de la formation, sur laquelle chaque apprenant peut suivre son dossier et sa formation.

E-Campus
Une plateforme dédiée à la visualisation des cours universitaires E-Campus® pour les étudiant.e.s.

English Word®
Une plateforme dédiée à l'apprentissage de l'anglais, en lien avec l'Unité d'enseignement 6.2 pour les étudiant.e.s.

Un espace de travail numérique (ENT)

Une plateforme dédiée sur laquelle les apprenants peuvent remobiliser les apports théoriques de façon synchrone ou asynchrone, en autonomie ou accompagné par un formateur. Cet espace de travail intègre de nombreux outils pédagogiques et participe grandement à l'acquisition des savoirs, des savoirs faire et des savoirs être nécessaires à la construction des compétences.

Cet Espace Numérique de Travail est organisé par les formateurs qui créent des séquences pédagogiques pour permettre aux apprenants d'acquérir les savoirs nécessaires à la validation des modules ou Unités d'Enseignement. Ils utilisent des applications H5P (modules de création numériques) permettant la fabrication de Quizz, de jeux (mot croisés, textes à trou, puzzle, déplacement d'images…) et des applications de présentations animées réalisées avec Genially®, créant des séquences d'apprentissage interactives et ludiques.

Outils de communication à distance

Les apprenants peuvent contacter l'équipe pédagogique par téléphone, par mail et peuvent communiquer par visioconférence.
Ces outils permettent de réaliser des séquences pédagogiques (Travaux Dirigés en groupe, Cours Magistraux), des entretiens de suivi pédagogique (Analyse de pratiques professionnelles, suivi de départ et de retour de stage, guidance mémoire…) et même des évaluations individuelles orales.

Les applications utilisées (Teams®, Big Blue Botton®, Zoom®) possèdent des options diverses de partage de documents, de création de salle multiples.

Leur utilisation participe à l'essor de l'offre pédagogique, de par leurs multiples possibilités de créations pédagogiques afin d'optimiser la construction des compétences des apprenants.

Mise à disposition de matériel informatique adapté

- ✓ L'augmentation des bornes WIFI aux sein des instituts permet l'optimisation des capacités de connexion pour les apprenants et le décloisonnement des espaces de travail. C'est une nécessité pour faire fonctionner le laboratoire de simulation, pour permettre aux apprenants de pouvoir se connecter aux espaces et plateformes numériques de travail.
- ✓ Les apprenants ont à disposition 11 PC portables permettant principalement d'utiliser les Serious Game sur chacun des sites.

Des écrans mobiles

Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de la formation aux apprenants afin de réaliser des séquences pédagogiques innovantes, l'IFSI-IFAS d'Étampes s'est doté de 9 écrans sur pieds mobiles avec une connexion sans fil (système Barco ClickShare).

Un tableau interactif

Le tableau interactif est un outil pédagogique puissant permettant des séquences pédagogiques innovantes et connectées à tous les savoirs disponibles sur internet. Il permet aux apprenants une intégration des savoirs en utilisant plusieurs canaux d'apprentissage (vidéo, dessin, carte mentale, webinaires etc…) et permet la visualisation directe des liens entre les savoirs théoriques et les savoirs pratiques contribuant au processus d'acquisition des compétences.

Des murs d’écriture et du mobilier pédagogique

Dans l’objectif pédagogique de dispenser des formations qui visent à l’appropriation de compétences et favoriser l’apprentissage par le socioconstructivisme, les espaces d’apprentissage ont été modifiés par du mobilier modulable (tables et chaises aux formats appropriés), favorisant l’aménagement de groupes en fonction des intentions pédagogiques, et permettre aux apprenants les interactions nécessaires via des supports d’expression et de créativité tels que les murs d’écriture.

Un quizz numérique

Kahoot! est un outil numérique interactif utilisé dans l’environnement éducatif, pour améliorer l'engagement des apprenants et favoriser un apprentissage actif. Les formateurs conçoivent des questionnaires sur des sujets variés, et les apprenants y répondent en temps réel à l'aide de leurs smartphones, tablettes ou ordinateurs. Chaque réponse est chronométrée, et les résultats sont présentés sous forme de classement, ce qui rend l'expérience d'apprentissage ludique et motivante.

Dans le cadre des formations paramédicales cet outil permet de mobiliser les notions théoriques clés (anatomie, pharmacologie…). Il permet d’évaluer la compréhension des concepts abordés et identifier les lacunes à retravailler. Il permet un apprentissage personnalisé et réactif

Grâce aux résultats instantanés, les formateurs peuvent identifier immédiatement les points à approfondir, ce qui favorise l'interaction et la dynamique de groupe et encourage la participation active.

LA SIMULATION EN SANTÉ : « JAMAIS LA PREMIERE FOIS SUR LE PATIENT »

La simulation en santé facilite l'acquisition de connaissances, de compétences et de comportements adaptés par une mise en situation. Elle évite l'apprentissage des gestes techniques sur les patients. Cette méthode vise à reproduire, de façon expérimentale, les conditions réelles de prise en charge d'un patient. Elle contribue à développer la compétence professionnelle chez l'apprenant et favorise les interactions entre les différents acteurs impliqués dans la situation.
Elle se décline en différentes techniques

- ✓ La simulation humaine
- ✓ La simulation hybride
- ✓ La simulation synthétique
- ✓ La simulation électronique

Les différentes techniques permettent

- ✓ La formation procédurale aux gestes et aux situations techniques
- ✓ L'évaluation des pratiques professionnelles
- ✓ La simulation pleine échelle : sur le travail en équipe, le raisonnement clinique, la prise en soin global du patient, la communication

Les séances se décomposent en trois étapes

- ✓ Le briefing correspondant à une phase de présentation du laboratoire du simulation appareil par appareil
- ✓ La mise en situation des apprenants qui vont agir devant la situation qui se présente à eux
- ✓ Le débriefing, mené par le cadre de santé formateur, qui va permettre à l'apprenant d'identifier ses compétences et de s'autoévaluer grâce à l'analyse de la mise en situation.

La simulation a pour objectifs de

- ✓ Créer un outil au service de l'établissement, commun à la formation initiale et continue
- ✓ Permettre l'entraînement à des gestes techniques, à la mise en œuvre de procédures et au raisonnement clinique sans faire prendre de risques au patient
- ✓ Faciliter la transférabilité des savoirs en situation d'exercice partagé en formation initiale et auprès des professionnels
- ✓ Développer une culture de la qualité, de la sécurité des soins et du travail en équipe pluridisciplinaire auprès des futurs professionnels

Pour l'apprenant il s'agira

- ✓ D'interroger ses stratégies d'apprentissage en mobilisant ses acquis
- ✓ De s'appuyer sur une démarche réflexive afin de prendre des décisions pertinentes dans l'action
- ✓ De s'auto évaluer, de réajuster ses actions et de prendre confiance en soi
- ✓ De consolider sa capacité à résoudre des problèmes simples ou complexes

- ✓ De transférer ses apprentissages dans un environnement contextualisé
- ✓ D'échanger au sein d'une équipe d'apprenant pluri professionnelle
- ✓ D'appréhender et de reconnaître les champs de compétences de chacun

Ces séances de simulation, sont mutualisées sur les formations infirmières et aides-soignantes, constituant ainsi la base du travail en collaboration.

Pour le formateur il s'agira

- ✓ D'interroger la pertinence et la cohérence des enseignements
- ✓ De développer une expertise pédagogique
- ✓ D'autoévaluer ses pratiques pédagogiques

La déclinaison dans le dispositif de formation :

La simulation humaine

Elle participe aux enseignements du raisonnement clinique, des soins relationnels, éducatifs et préventifs, de la formation des apprenants par le jeu de rôle qui permet une mise en situation et nécessite un investissement personnel de chaque participant.
Elle s'appuie sur le vécu personnel et professionnel de chacun. Elle permet d'analyser les comportements des acteurs.

Le patient standardisé permet l'analyse de situations de soins afin de développer des compétences techniques et relationnelles.

Les séquences de simulation portent sur le recueil de données, l'analyse de la situation clinique du patient évolutif au regard de la progression de l'apprenant et de la formation, des mises en situations d'encadrement.

Pour les étudiant.e. s

- ✓ En première année : une pédagogie active au service du raisonnement clinique :
  - Dans le cadre de son projet d'établissement et en cohérence avec les orientations pédagogiques de l'IFSI Barthélemy Durand d'Étampes, la mise en place d'ateliers de simulation à destination des étudiants de première année s'inscrit comme une priorité innovante et fédératrice. Réunissant les formateurs de plusieurs groupes compétences, cette modalité pédagogique permet de croiser les regards et d'articuler les apprentissages issus des différentes unités d'enseignement. Chaque scénario de simulation constitue une situation clinique contextualisée, propice à mobiliser des savoirs en hygiène, communication, pharmacologie, soins techniques ou encore en raisonnement clinique. L'approche globale du soin est ainsi encouragée : l'étudiant ne se limite plus à l'acquisition de gestes techniques, mais développe une posture réflexive et professionnelle en intégrant les dimensions relationnelle, éthique et organisationnelle de son futur métier. Ce travail interdisciplinaire renforce également la dynamique d'équipe des formateurs et reflète l'engagement de l'IFSI à proposer une

formation exigeante, cohérente et ancrée dans les réalités de terrain, en parfaite adéquation avec les objectifs du projet d'établissement.

- ✓ En deuxième année :
  - Avec une actrice qui interprète un patient.e dans le cadre des jeux de rôles. Cette méthode fait partie des modalités du contrôle continu pour l'apprentissage des soins relationnels.
  - Lors de deux mises en situation simulées en lien avec : l'entretien motivationnel dans le cadre de l'UE 4.6 S3 « soins éducatifs et préventifs » et le staff simulé dans le cadre de l'UE 5.3 « conduite de projet »

- ✓ Elle est utilisée aux semestres 5 et 6
  - Dans le cadre de l'UE Optionnelle « Communication Non Violente » des jeux de rôles permettent d'identifier des situations et d'acquérir les bases de cette communication.

Pour les élèves aides-soignants

- ✓ la simulation humaine est mise en œuvre sur le bloc 1 « accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale », le bloc 2 « évaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration », bloc 3 « information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants » et dans le bloc 4 « entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention »

La simulation hybride

Elle permet aux apprenants d'utiliser une combinaison de compétences dans des situations de soins partagées complexes sur un patient standardisé. Elle permet le développement des compétences techniques et relationnelles grâce à du matériel synthétique (plastron de trachéotomie…) sur un patient standardisé : situations de soins (handicap, personnes âgées…), aspiration endo trachéale, prise en soin d'un patient avec une chambre implantable percutanée…

Pour les étudiant.e.s

- ✓ Elle est utilisée dans l'apprentissage de gestes techniques (ex : pose de cathéters veineux périphériques)
- ✓ Au semestre 4, elle est utilisée dans le cadre de l'UE 3.5. L'objectif est qu'ils apprennent l'encadrement des professionnels de santé au travers de l'acquisition d'un soin technique (prélèvement veineux, ablation d'agrafes…)

Pour les élèves aides-soignants

- ✓ Elle est utilisée dans le bloc 2 sur l'aspiration endo trachéale.

La simulation synthétique

Elle permet de plonger l'apprenant dans une situation clinique proche de la réalité grâce à l'utilisation d'un mannequin haute-fidélité dans un laboratoire de simulation reproduisant fidèlement un environnement professionnel. Ce laboratoire est équipé de caméras et d'un système audio pour capter et enregistrer les mises en situation des apprenants.

A) Des simulateurs procéduraux (mannequins, têtes, troncs, abdomens) permettent un apprentissage par la répétition de gestes dans une procédure, le plus souvent technique, et cela sans risque pour le patient. Ce type de simulateur couvre un large éventail de procédures.

B) Un simulateur patient installé dans un laboratoire de simulation comprenant :

- ✓ Un mannequin corps entier pilotable par tablette tactile
- ✓ Un système vidéo et audio complet
- ✓ Une centrale informatique permettant de capturer les séquences vidéo/audio et de les rediffuser pour l'analyse de la séquence

Cet équipement permet de reproduire des situations de soins, basées sur l'utilisation de scénarii utilisant une technique de simulation qui permet de reproduire un environnement de soins réaliste (simulation pleine échelle).

Pour les étudiant.e.s

- ✓ Elle est utilisée dans l'apprentissage des gestes techniques sur les unités d'enseignements des semestres 1 à 6 : injections, prélèvements veineux, pose de cathéter veineux périphérique, injection IM/SC, préparation de perfusion, mesure et analyse des paramètres vitaux, calculs de doses appliqués en situation simulée, pose de transfusion sanguine, pose d'aiguille de Huber sur chambre implantable.
- ✓ Elle est utilisée dans le cadre du raisonnement clinique.

Pour les élèves

- ✓ Pour les élèves aides-soignants, elle est utilisée dans l'apprentissage des gestes techniques sur les blocs 1 et 2 : aspiration endo trachéale sur orifice non inflammatoire et cicatrisé, ergonomie, hygiène des mains, mesure et analyse des paramètres vitaux, retour de bloc et gestion de la douleur, mise en œuvre de vidange de sac collecteur d'urine, pose de bas de contention, réalisation des bandelettes urinaires avec appareil de mesure, réfection du lit, kit handicap et vieillesse.

C) La chambre des erreurs est une reconstitution d'une chambre hospitalière avec mannequin de soins afin de :

- ✓ Sensibiliser à la gestion des risques, les vigilances dans la qualité et sécurité des soins.
- ✓ Développer le sens de l'observation en repérant les dysfonctionnements

Cette méthode permet de faire le lien entre les protocoles/procédures/bonnes pratiques professionnelles sur l'hygiène, l'identitovigilance, matériovigilance, pharmacovigilance et sécurité du patient.

Pour les élèves aides-soignants elle est mise en œuvre dans le bloc 4 « entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention » et dans le bloc 2 « évaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration ».

La simulation électronique

Elle permet une appropriation des savoirs réflexifs de façon ludique.

Pour les étudiant.e.s en soins infirmiers

Une collection de Serious Game, de 4 scénarii a été construits en collaboration avec l'université de Paris Saclay. Ces jeux sont utilisés de façon progressive dans plusieurs unités d'enseignement et permettent aux apprenants d'être plongés dans des situations cliniques avec une complexité croissante, ce qui va donner lieu à un retour sur l'acquisition des compétences dans une action proche de la réalité.
Ainsi la simulation électronique est intégrée dans le dispositif de formation des 3 années avec l'utilisation de « Serious Game ». Quatre situations centrées sur la surveillance infirmière sont possibles : chirurgie orthopédique, urgences pédiatriques, gériatrie en EHPAD et santé mentale.

Des licences de l'application Simdose® pour l'institut de formation en soins infirmier site Étampes : des Serious Game calculs de dose, sont proposés aux étudiant.e.s pour leur permettre de réaliser des calculs de dose en immersion dans un espace numérique dédié (poste de soin), de façon à intégrer le calcul de dose dans la pratique professionnelle. Les étudiant.e.s font du calcul de dose dans un univers proche de la réalité dans le respect des règles de sécurité du médicament et des bonnes pratiques.

Le logiciel Simdose est utilisé progressivement :

- ✓ En 1ère année : Connaitre le matériel nécessaire à l'administration des traitements

Semestre 1 : Après une autoévaluation des étudiants au moyen d'exercice construit sur l'ENT, et après plusieurs ateliers leur ayant permis de connaitre le matériel utilisé en service de soins pour la préparation des traitements, les étudiants réaliseront les exercices proposés avec le formateur.

Semestre 2 : des exercices seront proposés en autonomie et restitués avec le formateur.

- ✓ En 2ème et 3ème année : Consolider ses compétences

L'étudiant aura la possibilité de faire et de refaire les exercices proposés par le logiciel en autonomie.

Pour les élèves aides-soignants, les serious games sont intégrés dans le module 1 « accompagnement d'une personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie social » pour développer le recueil de donné et raisonnement clinique, dans le module 3 « évaluation de l'état clinique d'une personne » pour développer l'analyse de l'état d'un patient et pouvoir déceler une aggravation, dans le module 9 « traitement des informations » pour développer les transmissions écrites ciblées et les transmissions orales (SAED).

VIII. LE CONTEXTE DE L'OFFRE DE SOINS

LE PROJET REGIONAL DE SANTE (PRS) 2023 2028 A IDENTIFIE 6 AXES POUR AMELIORER LA SANTE DES FRANCILIENS

Dans l'axe 4 - *Former, recruter et fidéliser les professionnels de la santé en Île-de-France*

L'attractivité des secteurs sanitaire et médico-social est plus que jamais un enjeu prioritaire pour l'ARS Île de France pour réduire les tensions existantes sur les ressources humaines en santé.
Qu'il s'agisse de l'exercice en établissement de santé, médico-social ou en ville, le déficit de professionnels est particulièrement marqué en Île-de-France et a déjà fait l'objet de la mise en œuvre de plans d'actions tous secteurs confondus visant notamment à pallier l'effet « démographie » (départs à la retraite), le manque d'attractivité spécifique de certains territoires, les difficultés de logement des soignants ou encore les phénomènes d'abandon en cours de formation.
Cet axe constitue l'un des domaines d'action prioritaire pour les cinq années à venir.

Les cinq fiches-action proposées visent à poursuivre le déploiement des actions de valorisation et de sensibilisation aux métiers de la santé et de l'accompagnement, promouvoir les formations et les métiers de la santé ou prévoir les organisations spécifiques en périodes de crise ou de tension.

Six axes de transformation pour le Schéma Régional de Santé
Pour atteindre ces objectifs et transformer le système de santé en Île-de-France, 6 axes stratégiques ont été identifiés pour le schéma régional de santé (SRS)

1 - Développer la prévention, la promotion de la santé et renforcer le pouvoir d'agir des habitants et des usagers dans toutes les dimensions de la santé
2 - Construire des parcours de santé lisibles, fluides et qui répondent aux besoins des patients
3 - Partir des besoins des territoires et des usagers pour garantir une offre de soins accessible, adaptée et de qualité
4 - Former, recruter et fidéliser les professionnels de la santé en Île-de-France
5 - Gérer, anticiper et prévenir les risques
6 - Fédérer les acteurs autour d'objectifs partagés pour promouvoir la santé dans toutes les politiques publiques

Il ressort une forte attractivité pour l'inscription en formation, mais cette attractivité s'accompagne d'une hausse de la déperdition surtout pour les promotions entrées en 2019 et 2020, confrontées à la crise sanitaire pendant toute leur formation.
La hausse des effectifs initiée en 2019 devrait avoir un impact sur le nombre de diplômés en 2022.
Ces données ne constituent pas un suivi de cohorte, mais révèlent des tendances récentes à confirmer.

La baisse du nombre de diplômés en soins infirmiers est récente, toujours difficile à interpréter car les causes sont multifactorielles.
Le taux de déperdition en cours de formation pour les étudiants et étudiantes en soins infirmiers augmente passant de 6% pour les promotions entrées en 2018 à 9% pour celles entrées en 2019 puis 14% pour celles de 2020.

La tendance actuelle n'est pas favorable, avec une déperdition qui augmente. Elle nécessitera un suivi régulier et des actions à mettre en œuvre pour limiter les abandons.
Le schéma 2023-2028 intervient dans un contexte très particulier post crise sanitaire mondiale qui a duré plus de deux ans et qui a accentué les pénuries structurelles de professionnels du secteur sanitaire et du secteur social et l'épuisement des personnels.

Ce nouveau schéma a pour objet de dresser un état des lieux des formations et des changements majeurs survenus sur la période précédente (2016-2022) et de présenter les orientations pour les six prochaines années, jusqu'en 2028.
Il constitue un axe du Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelles (CPRDFOP) 2022-2027, et fait ainsi le lien avec tous ses enjeux d'orientation et de formation tout au long de la vie.

Dans un contexte d'universitarisation des formation sanitaires et sociales supérieures, il s'articule également avec le Schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (SRESRI) 2023-2028.

Le schéma a fait l'objet d'une large concertation menée par la Vice-présidente en charge de la santé, des solidarités et des formations sanitaires et sociales, et d'une co construction sur toute l'année 2022 avec l'ensemble des partenaires : centres de formation, étudiants, universités, ARS, DRIEETS, employeurs, financeurs…
Des entretiens, des groupes de travail ont participé à l'élaboration des axes retenus
Dans le secteur sanitaire : Les effectifs sont stables en 1ère année d'étude (autour de 15 970) entre 2015 à 2020. Les capacités de formation sont en hausse, notamment portées par l'augmentation de 20% l'offre de formation en soins infirmiers décidée suite au Ségur de la santé en 2020.
Néanmoins, sur la période 2015-2021, le nombre de diplômés diminue de 12% passant de 14 400 à 12 600.
Sur cette même période, les concours ont été supprimés et Parcoursup est devenu quasiment l'unique système de recrutement pour les études supérieures.
Les entrées en formation se font désormais sur dossier ou pour les formations supérieures niveau licence (niveau 6) dans Parcoursup.

Cela a eu plusieurs conséquences : un élargissement du vivier des candidats mais également un recrutement moins qualitatif pour les formations sanitaires car ce recrutement n'est plus fondé sur l'entretien de motivation.

Le taux important de déperdition en cours de formation s'explique ainsi à la fois par le changement des profils de publics entrant en formation (connaissances scolaires et prérequis insuffisants, mauvaise connaissance des réalités et des exigences des métiers…), et par des conditions de vie et d'études difficiles, notamment durant les stages faute d'un accompagnement adapté au sein des structures, lié notamment aux pénuries accrues de personnels qualifiés.
Ces évolutions récentes sont à mettre en lien avec les difficultés de l'emploi. En effet, le lien formation – emploi n'est plus aussi fluide.

Afin de répondre aux enjeux des besoins en professionnels il convient de diplômer plus mais aussi de s'assurer que les étudiants poursuivent leur cursus jusqu'au bout et une fois diplômés ne changent pas d'orientation.
Les mesures prises dans ce schéma régional portent sur l'accès à la formation, les conditions de vie et d'études pendant la formation et l'évolution de l'offre de formation. Néanmoins, il est nécessaire que les enjeux d'accès à l'emploi, de fidélisation et de progression de carrière soient également traités avec les établissements employeurs.

A ce titre, les stages, partie intégrante de la formation, qui constituent la première expérience en milieu professionnel sont des moments clés du lien formation – emploi sur lesquels il faut améliorer considérablement les conditions d'accueil et d'encadrement.
Le schéma régional met la réussite de l'étudiant.e au cœur du parcours de formation. La Région acte la nécessité d'un travail collaboratif plus soutenu avec l'ensemble des autres partenaires et intervenants du secteur : État, structures déconcentrées, financeurs et employeurs afin d'assurer l'intégralité du parcours pour chaque candidat de la sélection jusqu'à leur insertion dans l'emploi en Île-de-France.

Dans ce contexte, de par les projets pédagogiques proposés, les instituts vont s'attacher à développer la formation des apprenants, afin de leur permettre de répondre aux besoins de la population et de les acculturer à leurs futures conditions d'exercice professionnel.

IX. LE CONTEXTE DE L'OFFRE DE FORMATION TERRITORIALE

LA FORMATION EN SOINS INFIRMIERS

L'IFPM Barthélemy Durand est rattaché au groupement universitaire Paris Saclay avec 5 autres instituts : Groupe Hospitalier Nord Essonne (GHNE), Centre Hospitalier Sud Francilien (CHSF), Kremlin Bicêtre/Paul Brousse, Paul Guiraud Villejuif (PGV), Antoine Béclère.

université PARIS-SACLAY | FACULTÉ DE MÉDECINE

DEPARTEMENT UNIVERSITAIRE DES FORMATIONS EN SCIENCES INFIRMIERES

Doyen de la Faculté de médecine :
Marc HUMBERT, PUPH

IFSI : 2960 étudiants – 7 INSTITUTS
Co-directeurs universitaires :
Vanessa PETIT (MCU) : Responsable formation 1er cycle – FSI et DU3R :
Samy FIGUEIREDO (PUPH) : Responsable simulation & innovation pédagogique

Directrice Adjointe :
Cécile GOUJARD, PUPH

Déléguée du Directeur Général des Services :
Rachida SADANE

Coordinatrice administrative et pédagogique:
Cataline FIDALGO
Coordinatrice adjointe, référente inscriptions et évaluations :
Romy BEUREL
Gestionnaires de formation :
Romy BEUREL
Anne-Claire CASTANO
Alexandre PIERROT
Coordonnateur Applications numériques (SEVE) :
Jérôme OSMONT
Assistance multimédia (DRIPS) :
Alexandre RENAULT

CONSEIL DU DUFSI 1/AN

Marc HUMBERT – Doyen – Président du Conseil
Rachida SADANE : DDGS
Vanessa PETIT et Samy FIGUEIREDO :
Co-directeurs DUFSI
Laurence ALBIGES – PUPH
Cécile Goujard - PUPH
Romain COLLE-MCUPH
Directions IFSI ou leur représentant

COMITE REGIONAL DE SUIVI 1/AN

Université Paris-Saclay: Marc HUMBERT – Doyen – Président de la commission, Vanessa PETIT et Samy FIGUEIREDO : Co-directeurs du DUFSI
Conseil Régional : Mme Valérie PECRESSE, Présidente du conseil régional d'IDF ou son représentant.
ARS : Mme Servane CHABROUX-VINSON
GCS: Marie-Paule DANIS, Directrice de l'IFSI Jean-Baptiste Pussin Saint Maurice
AP-HP : NC, Directrice du centrede la formation et du développement des compétences.
GH Paris-Saclay : M. Christophe SEBERT
7 Directeurs d'IFSI du groupement ou représentant
7 représentants des étudiants en sciences infirmières

COMMISSION D'ENSEIGNEMENT 1/AN

Vanessa PETIT – MCU – Présidente de la Commission d'Enseignement, Co-directrice DUFSI
Samy FIGUEIREDO- PUPH Co-Directeur DUFSI
Coordonnateurs Universitaires d'UE
7 Directeurs IFSI ou leur représentant
7 Formateurs (un par IFSI)
7 Etudiants (un représentant par IFSI)

COORDONNATEURS UNIVERSITAIRES
(585 heures de cours magistraux sur 14 UE)

Laurent BEQUEMONT/ Eric PUSSARD/Céline VERSTUYFT 2.11
Samuel BITOUN 2.3 S2
Romain COLLE 2.6 S2 ET S5
Laurent DORTET 2.10 S1
Nicolas CHAUSSON 2.75 4
Fabrice GZIL 1.1 ET 1.3
Antonin LEVY 2.9 S5
Laurence MEYER/Sophie NOVELLI 1.2 S2ET S3
Véronique MOLINA 2.4 S1
Vanessa PETIT 2.1 S1
Anne-Marie ROQUE-AFONSO 2.5 S3
Jérôme LE PAVEC 2.8 S3
Gérard TACHDJIAN 2.2 S1

I F S I - DIRECTEURS
(2960 étudiants sur les 3 années)

APHP
ANTOINE BECLERE : Christine KACI – Patricia QUACH
BICETRE : Christine KACI – Leila MOUMOU
HORS APHP
BARTHELEMY DURAND Etampes : Christine SCHLOSSER – Véronique MAHON
IFPM GH NORD-ESSONNE : Delphine FRONTICE – Delphine SAMBOURG
PAUL GUIRAUD : Caroline MOALIC – Marie DOMINGUES
BARTHELEMY DURAND SUR ORGE : Christine SCHLOSSER – José RUIS
IFPM CH SUD FRANCILIEN : Marie-Paule SAULI - SelouaLAOUARI

05/09/2025

63, rue Gabriel Péri 94276 le Kremlin-Bicêtre Cedex – Téléphone : 01 49 59 67 67
faculte.medecine@universite-paris-saclay.fr

Ainsi, les instituts de formation en soins infirmiers s'engagent :

- ✓ Depuis 2010, dans la participation aux instances du Département Universitaire de Formation en Sciences Infirmières (DUFSI)
- ✓ Depuis 2018, dans le cadre du partenariat, quatre instituts (BD, CHSF, PGV) ont répondu à un appel à projet de l'ARS en collaboration avec le DUFSI et LabForSims. Le projet proposé a été formalisé par le développement d'un jeu sérieux, créé par les formateurs de Barthélemy Durand, sur la « Détection précoce de l'entrée dans la pathologie mentale du jeune adulte et l'identification des signes d'un délire envahissant ».
- ✓ Depuis 2020, les publics ciblés favorisent l'inter professionnalité et introduisent l'expertise des aidants.
- ✓ Depuis 2023, sur le groupe de travail sur la mise en œuvre de l'UE numérique en santé, sur la mineure en sciences infirmières et sur la création de nouveaux serious games en pharmacologie et traumatologie.

La co-construction pédagogique des unités d'enseignements est mise en œuvre par un binôme composé d'un référent universitaire et d'un directeur des instituts de formation en soins infirmiers.

La co construction des évaluations universitaires est réalisée par le référent universitaire et les formateurs issus de trois instituts différents, pour l'ensemble du groupement.

REPARTITION EVALUATION UE 2022-2025

UE	1.1		1.2		1.3		2.1	2.2	2.3	2.4	2.5	2.6		2.7	2.8	2.9	2.10	2.11		
semestre	S1	S2	S2	S3	S1	S4	S1	S1	S2	S1	S3	S2	S5	S4	S3	S5	S1	S1	S3	S5
BICETRE 8																				
PAUL GUIRAUD 9																				
PERRAY-VAUCLUSE 9																				
GHNE 8																				
BARTHELEMY DURAND 9																				
BECLERE 8																				
CH SUD FRANCILIEN 9																				
NB de responsabilités/IFSI	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3

la répartition est prévue pour 3 ans à compter de la rentrée de septembre 2022

Faculté de Médecine Paris-Saclay

Tableau des binômes universitaires/IFSI 2025/2026

U.E.	HEURES DE CM	Responsable UPS	Directeur (trice) IFSI ou représentant
1.1 Psychologie, sociologie, anthropologie	65	F. GZIL ; fabrice.gzil@aphp.fr	A. AMOROS : aamoros@chsf.fr
1.2 Santé Publique et économie de la santé	40	L. MEYER : laurence.meyer@inserm.fr S. NOVELLI : sophie.novelli@insern.fr	P. QUACH : patricia.quach@aphp.fr C. POUJOULAT : cyril.poujoulat@aphp.fr
1.3 Législation, éthique et déontologie	50	F. GZIL : fabrice.gzil@aphp.fr	A. AMOROS : aamoros@chsf.fr
2.1 Biologie fondamentale	20	V. PETIT : vanessa.petit@universite-paris-saclay.fr	C. SCHLOSSER : christine.schlosser@eps-etampes.fr
2.2 Cycles de la vie et grandes fonctions	45	G. TACHDJIAN gerard.tachdjian@aphp.fr	C. SCHLOSSER : christine.schlosser@eps-etampes.fr
2.3 Santé, handicap et accidents de la vie	15	Samuel BITOUN : samuel.bitoun@aphp.fr	L. DOMINGUES leonore.domingues@gh-paulguiraud.fr
2.4 Processus traumatiques	30	V. MOLINA : veronique.molina@aphp.fr	L. MOUMOU : leila.moumou@aphp.fr E. MALLET : emilie.mallet@aphp.fr
2.5 Processus inflammatoires et infectieux	30	AM. ROQUE-AFONSO anne-marie.roque@aphp.fr	L. DOMINGUES leonore.domingues@gh-paulguiraud.fr
2.6 Processus psychopathologiques	60	Romain COLLE : romain.colle@aphp.fr	J. RUIS : jose.ruis@eps-etampes.fr
2.7 Défaillances organiques et processus dégénératifs	30	Nicolas CHAUSSON nicolas.chausson@chsf.fr	L. MOUMOU : leila.moumou@aphp.fr E. MALLET : emilie.mallet@aphp.fr
2.8 Processus obstructifs	30	Jérôme LE PAVEC : j.lepavec@ghpsj.fr	D. SAMBOURG : d.sambourg@ghne.fr
2.9 Processus tumoraux	30	Antonin LEVY antonin.levy@gustaveroussy.fr	D. SAMBOURG : d.sambourg@ghne.fr
2.10 Infectiologie et hygiène	20	Laurent DORTET : Laurent.dortet@aphp.fr	J. RUIS : jose.ruis@eps-etampes.fr
2.11 Pharmacologie et thérapeutiques	80	L. Becquemont : laurent.becquemont@aphp.fr C. Verstuyft : celine.verstuyft@aphp.fr E. Pussard: eric. pussard@aphp.fr	P. QUACH : patricia.quach@aphp.fr C. POUJOULAT : cyril.poujoulat@aphp.fr A. AMOROS : aamoros@chsf.fr

L'admission via Parcoursup

L'institut pilote qui représente le groupement Paris Saclay au regard de la plateforme Parcoursup est le directeur de l'institut Barthélemy Durand, qui :

- ✓ S'assure du paramétrage des établissements et des formations
- ✓ Organise les Commission d'Examen des Vœux
- ✓ Implique et responsabilise les directeurs du groupement dans le processus Parcoursup
- ✓ Suit le processus et respecte les étapes
- ✓ Paramètre l'outil d'aide à la décision
- ✓ Lance l'examen des dossiers pour la note qualitative
- ✓ Valide ou modifie les notes saisies par les examinateurs
- ✓ Finalise l'Aide à la Décision
- ✓ Réalise le classement
- ✓ Garanti le suivi des demandes des candidats
- ✓ Suit le processus d'admission
- ✓ Interface avec la CAES
- ✓ Rédige le rapport public

4 des 5 instituts sont répartis sur le département de l'Essonne : Les IFSI Barthélemy Durand, site Étampes et site Sainte Geneviève des bois,

L'IFPM du GHNE à Longjumeau,

L'IFPS du CHSF à Corbeil Essonne

Distance entre les instituts de formation situés en Essonne, et la faculté Paris Saclay				
	IFSI BDE	IFPM GHNE	IFPS CHSF	IFSI BDSO
IFPS CHSF	45 kms	33kms		
IFPM GHNE	34 kms			
IFSI Barthélemy Durand site sainte Geneviève des bois	35 kms	7 kms	18 kms	
Faculté Kremlin Bicêtre	48 kms	15 kms	31 kms	21 kms

LA FORMATION AIDE-SOIGNANTE

Une hausse de 50% des effectifs de personnes dépendantes est attendue à l'horizon 2040. Pourtant, les besoins en professionnels sont atténués par la réforme récente de la formation « Accompagnement éducatif et social » (AES) et l'arrivée des diplômés du bac professionnel « Accompagnement soins et service à la personne » (ASSP). La situation doit toutefois être actualisée, du fait notamment de difficultés de recrutement et de potentialités de développement dans l'aide à domicile.
Les objectifs de la formation visent à :

- ✓ Répondre aux besoins en emploi en fonction de besoins, en encourageant l'installation des jeunes diplômés franciliens sur le territoire.
- ✓ Assurer une complémentarité entre les instituts pour proposer des formations initiales, continues, individuelles
- ✓ Optimiser les capacités de formation en mutualisant les terrains de stages ainsi que des équipements pédagogiques et de simulation.
- ✓ Renforcer le partenariat avec les Opérateurs de Compétences (OPCO), les employeurs.

X. LES PROJETS PÉDAGOGIQUES

Les projets pédagogiques de l'IFPM comportent :

LES ORIENTATIONS DE LA FORMATION

Le socioconstructivisme.

Le courant pédagogique retenu est celui du socioconstructivisme, ce modèle d'apprentissage décrit un processus dynamique qui se déroule dans un contexte social où le partage, la confrontation et la négociation conduisent l'apprenant à construire ses propres connaissances. L'apprentissage résulte d'un travail individuel associé à des productions de groupe. L'apprenant partagera ses ressources avec le groupe et réinvestira le travail produit dans la construction de ses connaissances.
Dans ce schéma, l'apprenant est placé devant un problème qui crée un conflit cognitif interne.

L'apprentissage se fait par rupture et réajustements successifs des représentations de l'apprenant D'autres conceptions sont ainsi créées, génératrices de nouveaux savoirs.

Dans la construction de ses compétences l'apprenant devra satisfaire à cinq étapes :

Le formateur mettra donc en œuvre les conditions de cet apprentissage pendant toute la durée de la formation en respectant le rythme de progression nécessaire à chaque apprenant.

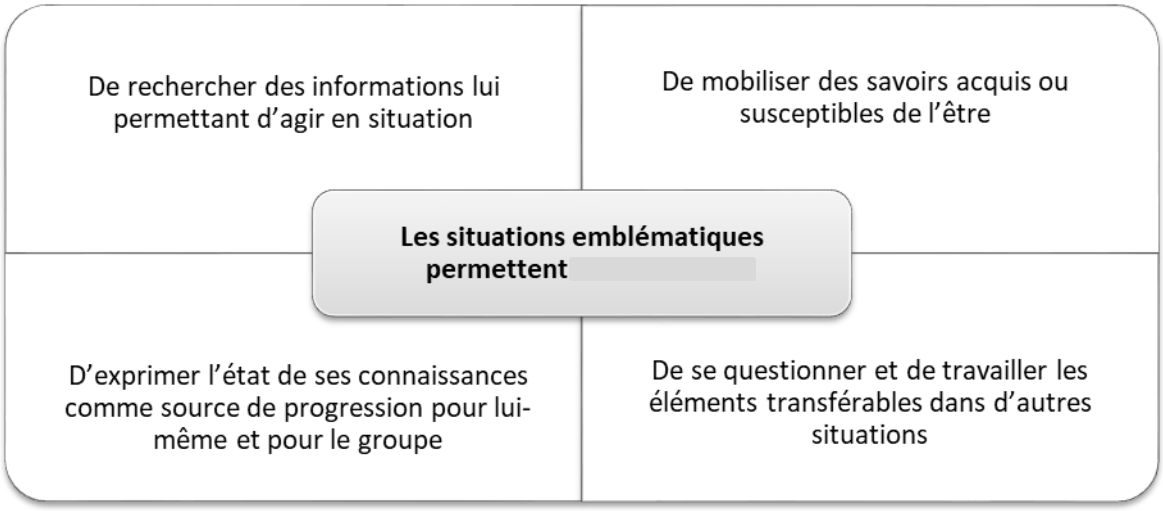

A l'issu du travail sur les situations emblématiques, l'apprenant doit pouvoir utiliser ses acquis dans des situations réelles, pas nécessairement identiques mais de même nature.

Le formateur assure ainsi le lien entre ces apports et permet un ancrage dans la réalité du métier d'infirmier et d'aide-soignant. Il favorise les travaux de groupe interactifs.

Le formateur organise un parcours de stage qualifiant, offrant à l'apprenant des opportunités d'apprentissages et des possibilités de réinvestissement des acquis.

L'apprenant devenu autonome est en capacité de transposer ses acquis dans des situations nouvelles.

Favoriser la posture réflexive

L'analyse de la pratique professionnelle (APP), qui est une réflexion centrée sur l'apprenant, consiste à créer une synergie constructive en partageant sa réflexion avec d'autres professionnels.
L'objectif est de permettre à l'apprenant de :

- ✓ Mesurer son degré d'appropriation des connaissances
- ✓ Confronter ses points de vue
- ✓ Prendre en compte la parole de l'autre
- ✓ S'inscrire dans une dynamique de groupe distanciée et formatrice

L'apprenant utilise ses propres situations de travail rencontrées en stage et génératrices d'étonnement. Il questionne ses représentations pour les faire évoluer. Cet exercice participe aux acquisitions en stage.

Ainsi, il transpose ses apprentissages dans l'action et développe son intelligence pratique.

L'intégration de cette dynamique réflexive lui permettra de porter un regard critique et durable sur sa pratique et de continuer à évoluer tout au long de sa vie professionnelle.

LA CONCEPTION GÉNÉRALE DE LA FORMATION ET LES CHOIX PÉDAGOGIQUES EN LIEN AVEC LES MÉTIERS PREPARÉS

Les valeurs

L'équipe des instituts de formation composée de l'équipe de direction, administrative, pédagogique et de la documentation, a travaillé afin de déterminer ce qui lui était cher en termes de valeurs, et a réfléchi à son application au quotidien entre elle et les apprenants.

Le fruit de cette réflexion a permis d'identifier le respect, la bienveillance et l'esprit d'équipe et leur déclinaison au quotidien entre professionnels et apprenants.

LE RESPECT

Reprenant les définitions du Dico des Définitions et de Walter Hesbeen, il s'agit de « reconnaître, accepter, apprécier et mettre en valeur les qualités d'autrui et de ses droits ». « Il s'agit ainsi de respecter autrui mais aussi de se respecter soi-même, de respecter la loi, de respecter un lieu, … ».

Le respect prend la signification de considérer autrui en tant que personne à part entière, dans la reconnaissance de sa propre personnalité, dans l'acceptation de ses différences, sans porter de jugement. Il est important que ce respect soit mutuel en réciprocité entre deux individus comme l'indique l'expression *« Ne fais pas à autrui ce que tu n'aimerais pas que l'on te fasse »*.

Application dans le fonctionnement des Instituts :

- ✓ Posture de respect dans l'accueil et le suivi des apprenants
- ✓ Considérer chaque apprenant en tant que personne à part entière,
- ✓ Mise en place d'une équité pour tous au cours de leur formation, dans une recherche de la compréhension de chaque situation rencontrée, sans jugement,
- ✓ Volonté de mettre en place un respect mutuel entre l'équipe pédagogique et les apprenants (écoute, réponse au mails, préparation des interventions pédagogiques aussi bien de la part des formateurs que des apprenants)
- ✓ Discussion en équipe des suivis problématiques dans l'objectif de ne pas prendre de décisions ni trop actives ni individuelles,
- ✓ Posture de respect dans l'accueil et la collaboration au sein de l'équipe professionnelle des Instituts,
- ✓ Respect de chaque professionnel par rapport à ses convictions, sans jugement,
- ✓ Respect : utilisation des formules de politesse, écouter l'autre, s'écouter les uns les autres.

LA BIENVEILLANCE

Selon Boris Amiot, coach en développement personnel, « se montrer bienveillant, c'est veiller à ce que les autres aillent bien ». Cela « implique d'autres qualités comme le respect, la gentillesse, la générosité, l'écoute ou encore l'indulgence ».

La bienveillance conduit à avoir une posture d'accueil, d'écoute, d'accompagnement, de recherche de la compréhension d'autrui, dans le respect et sans jugement et nécessite de se positionner en soutien, en aide des autres, en étant attentif aux difficultés qu'ils rencontrent pour une recherche de solution.

Walter Hesbeen définit la bienveillance comme « une disposition générale soucieuse de rapports humains agréables et bienfaisants. Elle exprime le souci concret que l'on a que les choses se passent bien, qu'elles soient aidantes, facilitantes, apaisantes ».

Marie Donzel, consultante en innovation sociale, directrice associée chez Alter Nego et autrice, précise qu'«elle se fait posture accueillante, non-jugeante, ouverte à la différence. Et elle est source d'apaisement pour qui la pratique … autant que de sentiment d'être en confiance pour qui en bénéficie et d'amélioration globale de la qualité des relations ».

Pour faire le lien avec la formation, elle complète en précisant que « la bienveillance, ce n'est pas complimenter et remercier en s'abstenant de dire ce qui ne va pas ; c'est savoir effectivement manifester sa reconnaissance quand cela est justifié mais c'est aussi apporter du feed-back avec tact pour que les personnes n'ayant pas atteint les résultats attendus identifient leurs marges de progression et les moyens à leur disposition pour apprendre à faire mieux ».

Application dans le fonctionnement des Instituts

L'équipe pédagogique se veut d'être à l'écoute des apprenants par rapport à leurs situations, leurs vécus dans le suivi de la formation, leurs difficultés rencontrées pour un accompagnement compréhensif, réfléchi, juste et adapté,

- ✓ Au cours des différents apports pédagogiques aux apprenants, les formateurs ont un discours bienveillant, sans jugement, avec l'utilisation d'un vocabulaire adapté et aidant,
- ✓ Une attention est portée aux résultats de chacun des apprenants par un suivi pédagogique régulier, une analyse de la situation et la recherche en équipe de solutions appropriées,
- ✓ Organisation de l'accueil de nouveaux professionnels au sein des instituts dans un accompagnement, une aide et un soutien à la prise de poste,
- ✓ Politique d'enquêtes de satisfaction permettant aux apprenants de s'exprimer et donner leur avis.

L'ESPRIT D'EQUIPE

Notion de collaborer au travail avec la volonté de placer les intérêts de l'équipe dans les réponses apportées aux différentes missions au-dessus des intérêts individuels. Notion d'appartenance à un collectif dont la collaboration s'effectue dans le partage et la recherche de consensus d'équipe. Partage et mutualisation des compétences de chacun.

Gilles Amado, Paul Fustier, *« Faire équipe », Nouvelle revue de psychologie (2012, n°14) évoque l'esprit d'équipe comme « le faire équipe ».*

« Le « faire équipe » suppose donc une organisation des pratiques incluant des échanges entre les personnes. »

« L'équipe peut être définie comme un groupement de sujets que réunit un « projet » commun lié à l'exécution de la tâche primaire dévolue à l'institution »

« Le quotidien d'une équipe peut favoriser le « vivre avec » à l'aide de dispositifs de régulation des inévitables tensions interpersonnelles, mais aussi de moments de partage des accomplissements et succès. »

« Le collectif » (également invoqué comme « collectif de travail » par les cliniciens et sociologues du travail) serait donc au cœur de la constitution et du développement d'une équipe qui dure.

Application dans le fonctionnement des Instituts :

- ✓ Construction de l'esprit d'équipe chez les apprenants à travers la mise en place des travaux de groupe pour les amener à travailler en collaboration,
- ✓ Procédure des nouveaux arrivants pour favoriser leur intégration à l'équipe professionnelle,
- ✓ Considération de chacun, quel que soit le positionnement ou bien la profession,
- ✓ Travail en collaboration, écoute entre tous, sans critique ni jugement,
- ✓ Soutien et aide des uns envers les autres
- ✓ Mise en place régulière de réunions pédagogiques (exposition des problématiques rencontrées, réflexion commune autour du projet pédagogique, partage des connaissances et compétences partage des différentes productions, idées, propositions, etc…).

Les finalités visées avec le profil attendu et les compétences pour exercer le métier

Des étudiant.e.s en soins infirmiers

La finalité de la formation a pour objet de former des professionnels compétents, autonomes et réflexifs.

La formation a pour objet de mener l'étudiant.e en soins infirmiers vers la professionnalisation en lui permettant de développer des capacités d'analyse, de décision et de prise en charge de toute situation de santé dans le cadre du rôle qu'il est mené à assumer.

L'étudiant.e travaillera à renforcer son bagage de qualification à travers ses savoirs théoriques et méthodologiques, ses savoir-faire mais également ses capacités relationnelles et sa gestion émotionnelle qui lui permettront autonomie et responsabilité dans le champ de sa fonction.

Le développement de l'éthique professionnelle et de la réflexion clinique offrira à l'étudiant.e la possibilité d'un positionnement critique et adapté dans sa confrontation aux situations nouvelles.

Les 180 ECTS acquis l'étudiant.e se verra attribuer le Diplôme d'Etat Infirmier (DEI) et un grade licence.

Des élèves aides-soignants

La finalité de la formation est de former des professionnels compétents, capables d'offrir à la population des soins de qualité, dans tous les secteurs d'activité, en respectant les aspects éthiques et juridiques de la profession.
Travaillant le plus souvent dans une équipe pluri professionnelle, en milieu hospitalier ou extra hospitalier, l'aide-soignant.e participe, dans la mesure de ses compétences et dans le cadre de sa formation, aux soins infirmiers préventifs, curatifs ou palliatifs. Ces soins ont pour objet de promouvoir, protéger, maintenir et restaurer la santé de la personne, dans le respect de ses droits et de sa dignité.

LES OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE ET DE PROFESSIONNALISATION

Des étudiant.e.s en soins infirmiers

La formation préparant au diplôme d'Etat et à l'exercice de la profession d'infirmier vise l'acquisition des compétences pour répondre aux besoins de santé des personnes dans le cadre d'une pluri professionnalité.
Évaluer l'état de santé d'une personne et analyser les situations de soins ; concevoir et définir des projets de soins personnalisés ; planifier des soins, les prodiguer et les évaluer ; mettre en œuvre des traitements.

Les infirmiers dispensent des soins de nature préventive, curative ou palliative, visant à promouvoir, maintenir et restaurer la santé, ils contribuent à l'éducation à la santé et à l'accompagnement des personnes ou des groupes dans leur parcours de soins en lien avec leur projet de vie.

Les infirmiers interviennent dans le cadre d'une équipe pluri professionnelle, dans des structures et à domicile, de manière autonome et en collaboration.

Les champs d'apprentissage du diplôme recouvrent dix compétences à acquérir :

CINQ compétences dites « cœur de métier » :

- ✓ C1. Évaluer une situation clinique et établir un diagnostic dans le domaine des soins infirmiers
- ✓ C2. Concevoir et conduire un projet de soins infirmiers
- ✓ C3. Accompagner une personne dans la réalisation de ses soins quotidiens
- ✓ C4. Mettre en œuvre des actions à visée diagnostique et thérapeutique
- ✓ C5. Initier et mettre en œuvre des soins éducatifs et préventifs

CINQ compétences « transverses », communes aux professions paramédicales et qui doivent être validées pour le métier d'infirmier :

- ✓ C6. Communiquer et conduire une relation dans un contexte de soins
- ✓ C7. Analyser la qualité des soins et améliorer sa pratique professionnelle
- ✓ C8. Rechercher et traiter des données professionnelles et scientifiques
- ✓ C9. Organiser et coordonner des interventions soignantes
- ✓ C10. Informer et former des professionnels et des personnes en formation

Des élèves aides-soignants

La formation préparant au diplôme d'État et à l'exercice de la profession d'aide-soignant.e vise l'acquisition des compétences pour contribuer à une prise en charge globale des personnes au sein d'une équipe pluridisciplinaire et en collaboration.
Elle doit permettre à chaque élève d'acquérir des compétences lui permettant de contribuer à une prise en charge globale des personnes en milieu hospitalier ou extrahospitalier.

Les compétences requises pour le métier d'aide-soignant.e

Le référentiel de formation est articulé autour de l'acquisition de compétences requises pour l'exercice du métier d'aide-soignant.e.

- ✓ C1 : Accompagner les personnes dans les actes essentiels de la vie quotidienne et de la vie sociale, personnaliser cet accompagnement à partir de l'évaluation de leur situation personnelle et contextuelle et apporter les réajustements nécessaires
- ✓ C2 : Identifier les situations à risque lors de l'accompagnement de la personne, mettre en œuvre les actions de prévention adéquates et les évaluer
- ✓ C 3 : Evaluer l'état clinique d'une personne à tout âge de la vie pour adapter sa prise en soins
- ✓ C 4 : Mettre en œuvre des soins adaptés à l'état clinique de la personne
- ✓ C5 : Accompagner la personne dans son installation et ses déplacements en mobilisant ses ressources et en utilisant les techniques préventives de mobilisation
- ✓ C 6 : Etablir une communication adaptée pour informer et accompagner la personne et son entourage
- ✓ C 7 : Informer et former les pairs, les personnes en formation et les autres professionnels
- ✓ C8 : Utiliser des techniques d'entretien des locaux et du matériel adaptés en prenant en compte la prévention des risques associés

- ✓ C 9 : Repérer et traiter les anomalies et dysfonctionnements en lien avec l'entretien des locaux et des matériels liés aux activités de soins
- ✓ C10 : Rechercher, traiter et transmettre, quels que soient l'outil et les modalités de communication, les données pertinentes pour assurer la continuité et la traçabilité des soins et des activités
- ✓ C11 : Organiser son activité, coopérer au sein d'une équipe pluri professionnelle et améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité/gestion des risques

Les objectifs de professionnalisation

C'est un processus d'accompagnement de l'apprenant, individualisé et personnalisé.
Chaque formateur est référent d'un groupe d'apprenants qu'il accompagne et conseille pendant la totalité de son cursus de formation.

Ce suivi permet d'échanger sur les attentes de l'apprenant, de faire le bilan de ses connaissances, de ses acquisitions pratiques et stimuler son potentiel. L'apprenant, dans une dynamique de réflexion pourra alors, prendre conscience de ses éventuelles difficultés, des points à approfondir et déterminer ses besoins en formation.

Ce processus participera à la construction de son projet professionnel.

Le référent chargé du suivi pédagogique est à l'écoute et sait créer une relation de confiance. Il guide et conseille et accompagne l'apprenant au regard de ses résultats.

LES PROJETS SPÉCIFIQUES

L'IFPM

Le développement personnel

Le projet s'articule autour des apprenants et de leur bien-être. L'IFPM propose des séances hebdomadaires de 2h00 de sophrologie aux apprenants, sur la base du volontariat et animés par un intervenant diplômé en sophrologie 1 fois/semaine en dehors des heures d'enseignement.
Les objectifs sont la gestion du stress et des émotions, s'autoriser un lâché prise, pouvoir utiliser les outils acquis dans toutes circonstances, de travailler le renforcement positif et transférer les acquis lors de la prise en soins des patients

L'enseignement des soins palliatifs et de la fin de vie

Depuis la convention citoyenne d'avril 2023 sur la thématique de la fin de vie, il est mis en exergue que le cadre actuel d'accompagnement de la fin de vie n'est pas adapté aux différentes situations rencontrées.

Afin de permettre aux étudiant.e.s en santé d'appréhender au mieux l'accompagnement nécessaire dans la mise en place du parcours de soins, des enseignements spécifiques sont dispensés sur les prises en charge en soins palliatifs et la fin de vie ainsi que sur la pluridisciplinarité et la coordination interprofessionnelle :

- ✓ Unités d'enseignements 1.3 semestres 1 et S4 « législation, éthique, déontologie » en lien avec la compétence 7 « Analyser la qualité et améliorer sa pratique professionnelle »

- ✓ Semestre 1 : mise en œuvre une démarche éthique autour d'une situation de soin de fin de vie
- ✓ Semestre 4 : mise en œuvre une démarche éthique autour d'une situation de soin en soins palliatifs.
- ✓ Unité d'enseignements 4.7 semestre 5 « soins palliatifs » en lien avec la compétence 4 « mettre en œuvre des actions à visée diagnostique et thérapeutique », une table ronde est organisée avec des experts dans cette prise en soin : un infirmier avec une expertise hospitalière et un infirmier avec une expertise extra hospitalière en parcours de soins complexes.
- ✓ Le repérage des concepts, l'identification des valeurs personnelles et professionnelles sont exploités en travaux dirigés à travers l'étude de vidéos, de situations de soins et de témoignages.
- ✓ La visite d'un service de soins palliatifs, en groupe restreints, suivi d'un temps d'échange en équipe pluri professionnelle permet d'apporter des éléments de réponse aux différents questionnements.

Le réseau NEPALE réalise une présentation sur les réseaux de soins en oncologie, les soins de support aux patients en cours ou fin de traitement. La psychologue présente aux apprenants l'impact de l'aspect psychologique des soins palliatifs et leur retentissement sur les patients, sur les familles et sur les soignants.

Dans le cadre du bloc 1 « accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et sa vie sociale » et du bloc 2 Évaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration », module 3 « Évaluation de l'état clinique d'une personne », un cadre de santé engagé dans l'Association Française des infirmier.e.s en Cancérologie (AFIC) intervient sur la réglementation, la gestion des émotions, les soins aux patients, l'accompagnement des équipes et des aidants en soins palliatifs et en fin de vie.

La journée d'Octobre Rose

Les apprenants et les professionnels se mobilisent en participant à la journée « Octobre rose », au sein de l'établissement.

La formation en soins infirmiers

Le service sanitaire

Le service sanitaire contribue à la promotion de la santé, notamment à la prévention, dans tous les milieux et tout au long de la vie. Il répond aux enjeux de santé publique de promotion des comportements et environnements favorables à la santé et contribue à la réduction des inégalités sociales et territoriales en matière de santé. Il permet la formation des futurs professionnels de santé et renforce leur sensibilisation à ces enjeux en assurant leur maîtrise des connaissances et compétences nécessaires (Article D 4071-1 du CSP).

Conformément au Décret du 12 juin 2018 relatif au service sanitaire des étudiant.e.s en santé, la promotion à la santé a été valorisée par la mise en place du service sanitaire.

Le service sanitaire pour les étudiant.e.s en santé a été mis en œuvre à l'institut. L'objectif est de favoriser l'interdisciplinarité, les étudiant.e.s des différentes filières en santé pour réaliser des projets communs.

Les étudiant.e.s se forment ainsi à la pédagogie, au partage de leurs savoirs pour sensibiliser les citoyens à des comportements favorables à la santé.

Le premier axe est de mettre en place une politique de prévention et de promotion de la santé qui s'inscrit dans le cadre de la stratégie nationale de santé.
L'objectif est de former tous les futurs professionnels de santé aux enjeux de la prévention par la participation à la réalisation d'actions concrètes de prévention auprès de publics identifiés comme prioritaires.

Ils interviennent dans des établissements scolaires, lieux de vie, entreprises…sur des thèmes prioritaires de santé publique (promotion de l'activité physique, l'éducation à la sexualité intégrant la prévention des infections sexuellement transmissibles et la contraception, la nutrition, les troubles du sommeil, l'hygiène, l'hygiène buccodentaire, la lutte contre les addictions : tabac, alcool, drogues, etc.), la vaccination, les gestes qui sauvent.

Au regard de la pandémie, l'arrêté du 22 décembre 2020, modifiant l'arrêté du 12 juin 2018 :

- Inclut la participation encadrée des étudiant.e.s en santé à des actions de dépistage,
- Définit la prévention des infections et de l'antibiorésistance comme domaine d'action prioritaire. Inclut les gestes d'urgences comme action ciblée selon les problématiques définies selon les territoires et publics cibles.

Ainsi, l'institut a mis en place un partenariat avec des établissements scolaires de l'agglomération d'Étampes (écoles primaires, collège, lycée), des structures médico-sociales (MAS), des associations reconnues d'utilité publique (foyer d'hébergement de la Croix Rouge…), et les espaces communaux (forum santé, ateliers santé ville…).

L'organisation du service sanitaire est programmé sur trois périodes :

- ✓ Une période de formation théorique sur 3 semaines identifiées via les unités d'enseignement 1.2 S3 « santé publique et économie de la santé » et 4.6 S3 « soins éducatifs et préventifs »
- ✓ Une période de formation clinique sur 3 semaines identifiées
- ✓ Une période d'évaluation de l'action

Les intentions pédagogiques pour la période de formation clinique s'intègrent dans la pédagogie d'approche par compétence : (compétence 5 et compétence 8)

- ✓ Formaliser une démarche projet concernant une action de prévention réalisée à l'attention d'un public cible (C5)
- ✓ Mettre en œuvre des séquences éducatives dans le domaine de la prévention primaire (C5)
- ✓ Appréhender la méthodologie de la recherche (C8)

Organisée sur 3 semaines, les séquences de suivi du projet de construction de l'action de santé publique font l'objet de points d'étapes réguliers sur l'avancée du travail des étudiant-e-s dans la progression de la démarche de projet. L'accompagnement de groupes par un formateur référent se poursuit avec les partenaires de terrain qui collaborent à la mise en œuvre du projet.

Depuis le début de ce partenariat, les structures d'accueil renouvellent tous les ans leur volonté de pérenniser ce travail collaboratif qui donne du sens à la prévention dans le domaine de la santé publique auprès d'une population ciblée.

Des audits dans les services de soins

Dans le cadre de la professionnalisation des étudiant.e.s de 3ème année un partenariat a été établi avec le service qualité et les services de soins de l'établissement Barthélemy Durand Étampes.

Il s'inscrit dans l'unité d'enseignement 4.8 « qualité des soins et évaluation des pratiques » au semestre 6. Il consiste à sensibiliser et acculturer les étudiant.e.s à l'évaluation des pratiques professionnelles au regard des principes de qualité, de sécurité et de satisfaction de la personne soignée.

Ce partenariat permet aux étudiant.e.s en soins infirmiers de réaliser une observation des pratiques dans les services de soins à l'aide d'une grille d'audit sur deux thématiques préalablement définies entre l'institut, la direction des soins et le service qualité de l'établissement.

Les résultats de ces observations font l'objet d'un travail écrit d'analyse.

Les étudiant.e.s participent à la formation « patient traceur » réalisée par le service qualité de l'établissement ainsi qu'à l'audit en service, sur le site de Étampes et le site de Sainte Geneviève des Bois.
Cette expérience immersive permet une approche concrète du processus d'évaluation de la qualité des soins. L'étudiant.e est positionné comme un auditeur.

Le parcours spécifique pour les aides-soignants expérimentés

Un formateur de chacun des groupes compétence des instituts de formation en soins infirmiers du site d'Étampes et du site de sainte Geneviève des bois ont travaillé en collaboration afin d'harmoniser les enseignements de la mise en œuvre du dispositif parcours d'accès spécifique d'accès en 2ème année de formation en soins infirmiers pour les aides-soignants, afin de mutualiser les enseignements, les locaux et les compétences des formateurs. Les enseignements théoriques ont essentiellement eu lieu sur le site d'Étampes, et ont débuté le 2 avril 2024.

Site Étampes

Les échanges internationaux avec l'Association des Étudiants Infirmiers d'Étampes (AEIE)

Dans le cadre des échanges internationaux les étudiant.e.s de 3ème année ont eu la possibilité de réaliser un stage de 5 semaines sur le CHU de Sherbrooke partenaire de l'établissement. Ce projet porté conjointement par l'association des étudiant.e.s, l'institut et l'établissement devrait ouvrir la voie à d'autres échanges entre professionnels de santé.

Le laboratoire des soins relationnels

La promotion des soins relationnels est un axe fort
Développés au cours de l'UE 4.2 « soins relationnels » sur les semestres 2, 3 et 5, l'objectif est d'accompagner les étudiant.e.s dans leur prise en considération et le développement de la compétence 6
« Communiquer et conduire une relation dans un contexte de soins. ».
Pour ce faire, au cours des 3 années de formation, les différents apports pédagogiques transmis se veulent être progressifs, dans une recherche de compréhension et d'intégration de la théorie et de la pratique des soins relationnels, adaptés aux situations.

Au cours de ce processus, les étudiant.e.s sont « plongés » dans le laboratoire de la relation d'aide à la personne. A travers des situations vécues en stage, des « jeux de rôles » permettent à chacun de

travailler posture, technique et empathie à mettre en œuvre lors d'une relation soignant/soigné. Par la suite, des débriefings avec l'ensemble des participants ont pour objectif le développement de cette compétence.

Le développement personnel par le théâtre

De la volonté des équipes pédagogiques à proposer aux étudiant.e.s des dispositifs en lien avec le développement personnel, l'objectif de mettre en place un atelier théâtre a pris forme grâce au partenariat avec la cité culturelle de l'EPS Barthélemy Durand.

Les acteurs du « Théâtre bleu » animent des ateliers en groupes restreints d'une dizaine d'étudiant.e.s, durant lesquels des situations professionnelles vécues en stages sont restituées oralement, puis travaillées et mises en forme à l'écrit, puis mises en scène.
La priorité est donnée à l'expression des ressentis et des émotions, dans une ambiance bienveillante et rassurante.
Les mises en scènes sont utilisées comme support de réflexion, sur le principe de l'écoute et la libre expression.

Conjointement, des exercices (diction ; déplacement dans l'espace ; prise de parole ; travail sur les sens...) sont proposés, dans l'objectif de renforcer la confiance en soi.
Enfin, une représentation théâtrale basée sur des expériences de soignants (« nuits blanches ») est réalisée, suivie d'un débat sur des thématiques professionnelles concrètes issues du vécu des professionnels de santé.

Ces activités s'inscrivent dans les unités d'enseignement 5.3. S3 « Communication et conduite de projet » et 4.2 « soins relationnels », en lien avec d'une part la conduite de projet, incluant la notion de négociation, et d'autre part la communication.

Cette méthode pédagogique permet de développer les capacités relationnelles, l'écoute, la cohésion de groupe ainsi que la réflexivité du fait qu'elle s'appuie sur des expériences de stage. Les étudiant.e.s sont invités à revisiter leurs propres expériences, celles de leurs pairs et à participer aux échanges dans le respect de l'autre.

La pédagogie d'apprentissage par le jeu

Dans le cadre de l'UE 4.5, *Soins infirmiers et gestion des risques*, du semestre 2, un apprentissage par le jeu est proposé aux étudiant.e.s lors d'une séquence de Travaux Dirigés (TD). Cette méthode pédagogique innovante permet une approche ludique dans l'appropriation des savoirs.
Selon le principe du socioconstructivisme, les étudiant.e.s sont répartis en groupe restreint et réalisent 3 ateliers mobilisant divers outils pédagogiques. Chaque équipe se voit attribuer une grille de score qui permettra d'identifier l'équipe gagnante.

- ✓ L'atelier 1 mobilise les précautions standards et complémentaires par le bais d'un quizz interactif et d'une chambre des erreurs virtuelle.
- ✓ L'atelier 2 mobilise les connaissances des étudiant.e.s sur les situations à risque infectieux. Il est réalisé sous la forme d'un jeu de cartes les « hygieners » élaboré par le Cpias Occitanie.

- ✓ L'atelier 3 mobilise les connaissances des étudian.e.s sur le tri des déchets de soins par une mise en situation, la tenue professionnelle avec des cartes et le port de gants dans les situations de soins en répondant à un quizz.

La pédagogie active au service du raisonnement clinique avec une approche globale

En cohérence avec les orientations pédagogiques de l'IFSI Barthélemy Durand site Étampes, l'équipe pédagogique a mis en place des ateliers de simulation à destination des étudiant.e.s de première année qui s'inscrivent comme une priorité innovante et fédératrice.

Réunissant les formateurs de plusieurs groupes compétences, cette modalité pédagogique permet de croiser les regards et d'articuler les apprentissages issus des différentes Unités d'Enseignement. Chaque scénario de simulation constitue une situation clinique contextualisée, propice à mobiliser des savoirs en hygiène, communication, pharmacologie, soins techniques ou encore en raisonnement clinique.

L'approche globale du soin est ainsi encouragée : l'étudiant.e ne se limite plus à l'acquisition de gestes techniques, mais développe une posture réflexive et professionnelle en intégrant les dimensions relationnelle, éthique et organisationnelle de son futur métier.

Ce travail interdisciplinaire renforce également la dynamique d'équipe des formateurs et reflète l'engagement de l'IFSI à proposer une formation exigeante, cohérente et ancrée dans les réalités de terrain.

Temps de cohésion entre les promotions

Les étudiant.e.s de deuxième années organisent des OLYMPIADES. Ils créent et animent des activités à la fois ludiques et centrées sur le soin, auprès des étudiants de première année, lors de leur première journée à l'institut. L'objectif est de créer une dynamique de groupe tout en favorisant la découverte de l'institut et de ses valeurs ainsi que de la cohésion entre les promotions renforçant ainsi l'esprit d'équipe.
Les ateliers proposés contribuent à initier les nouveaux étudiant.e.s à leur futur rôle infirmier dans un cadre bienveillant et collaboratif.

Ils sont suivis par un temps de convivialité autour d'un goûter préparé par les étudiant.e.s de deuxième années, qui réunit également les étudiant.e.s de troisième année, qui partagent leur expérience et encouragent leurs futurs collègues.

L'analyse de pratique de fin de formation

Dans le cadre de la dernière Analyse de Pratique Professionnelle (APP), un projet innovant est proposé aux étudiant.e.s de troisième année, avec le formateur référent du suivi pédagogique. L'objectif de ce temps fort, situé au terme de la formation, est de marquer symboliquement la fin du parcours à l'institut tout en renforçant la cohésion du groupe. Les étudiant.e.s participeront à plusieurs activités et épreuves ludiques autour de la thématique de la santé, favorisant l'esprit d'équipe, la coopération et la convivialité. Cette démarche vise également à valoriser les connaissances acquises, à stimuler le partage d'expériences et à consolider les liens de camaraderie développés au fil des trois années d'études.

Cette dernière APP constituera ainsi une étape mémorable, inscrite à la fois dans la dynamique pédagogique et dans la vie collective de la promotion.

Escape Game « recherche documentaire » en lien avec l'UE 3.4 du semestre 4 « initiation à la démarche de recherche »

Un escape game ayant pour objet la recherche documentaire dans l'objectif de développer les compétences informationnelles tout en rendant l'apprentissage dynamique et motivant. À travers des énigmes inspirées de situations concrètes de formation et de pratique professionnelle, les étudiant.e.s doivent mobiliser leurs connaissances sur les bases de données (Cairn.info, Em-Premium, ...). La formulation d'une question de recherche ou encore la réalisation d'une bibliographie selon les normes en vigueur. Le caractère ludique et collaboratif de l'escape game favorise l'autonomie, l'entraide et la réflexion critique, tout en ancrant les savoirs dans une expérience immersive. Cette approche innovante constitue ainsi un levier pour mieux préparer les étudiants à la réalisation de travaux universitaires et à la recherche de données probantes dans leur future pratique infirmière.

La formation en soins infirmiers site Sainte Geneviève des Bois

Projet Humanitude®, institut en soins infirmiers pilote

De la volonté de l'équipe d'intégrer la philosophie de l'Humanitude®, des formateurs ont été formés à la méthode mise en place par Yves Gineste et Rosette Marescotti.

Elle s'appuie sur l'utilisation de 4 piliers, le regard, la parole, le toucher et la verticalité afin de maintenir un lien avec tout être humain, notamment ceux présentant des troubles cognitifs.

La philosophie de l'Humanitude® est intégrée dans l'ensemble des compétences

A travers les TD, les choix d'ouvrages, les supports vidéo, les TP, les situations cliniques, l'équipe a à cœur d'intégrer des éléments de cette philosophie afin d'engager les étudiants dans une démarche réflexive sur les valeurs de la bientraitance, du respect de l'être humain dans son intégralité, sa dignité et ce, dans l'objectif de toujours prendre en compte ses besoins, en restant centré sur la spécificité et la singularité de la personne prise en soins.

L'intention pédagogique est de mettre en exergue l'importance du rôle propre de l'infirmière lors de ses actions en vue de développer ou maintenir l'autonomie des patients, grâce à l'utilisation de techniques de manutention spécifiques et d'une approche relationnelle adaptée et centrée sur la personne soignée en développant l'offre de stage des structures pratiquant l'Humanitude®.

L'escape Game

Un escape Game est mis en œuvre dans le cadre de l'unité d'enseignement 4.5 « Soins infirmiers et gestion des risques » du semestre 4. Cette méthode pédagogique a pour objectif de faciliter la projection des étudiant.e.s dans la démarche d'analyse d'un incident critique.
Le jeu permet de travailler, notamment, la cohésion d'équipe, la communication, la réflexivité, l'écoute, l'entraide, le calcul.
Cet outil pédagogique ludique, innovant, captivant et formateur fait appel à des capacités d'observation, d'analyse, d'évaluation et de prise de décision dans un processus d'amélioration de la qualité.

Des escape games numériques sont utilisés aux semestres 2 et 5 dans les unités d'enseignements 4.4 « thérapeutiques et contributions au diagnostic médical » et 2.11 « pharmacologie et thérapeutiques ».

L'évaluation des UE 4.4 « thérapeutique et contribution au diagnostic médical » en contrôle continu

La mise en place d'un contrôle continu des unités d'enseignement « 4.4 » émane de la volonté de favoriser l'intégration des savoirs théoriques et savoir-faire afin de permettre aux étudiant.e.s d'évaluer leurs acquisitions, d'améliorer leur pratique et d'ajuster leur posture. Plusieurs séquences de travaux pratiques consécutives réduiront le stress lors des évaluations en situation simulée.

Ce projet se réalisera sur l'unité d'enseignement du semestre 5 et pourra être étendu aux unités d'enseignements du semestre 2 et du semestre 4, au regard des résultats obtenus suite à la mise en œuvre de cette modalité d'évaluation.

La formation aide-soignante

La pédagogie d'apprentissage par le jeu

Dans le cadre du courant pédagogique « socioconstructivisme » mise en œuvre au sein des instituts et d'une volonté de transmettre les savoirs de façon innovante, l'institut de formation aide-soignante a mis en place cette année un « jeu pédagogique » pour favoriser l'appropriation des savoirs du bloc 4 « Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention ».
Les élèves sont répartis en groupes restreints et doivent retrouver à la fin des ateliers un code qui leur permettra d'ouvrir le « coffre-fort ». Les différents ateliers portent sur la tenue professionnelle, les isolements septiques, le vocabulaire en hygiène, le tri des déchets.

Cette méthode permet le travail en équipe, la réflexion collective, le partage des connaissances, la cohésion de groupe et la remobilisation des savoirs dans un contexte ludique.

LA STRATÉGIE D'ANALYSE DES BESOINS DE L'APPRENANT EN LIEN AVEC LES ATTENTES DE L'EMPLOYEUR ET/OU DU FINANCEUR CONCERNÉ

Questionnaire d'évaluation de satisfaction financeurs et partenaires

Un questionnaire est envoyé aux financeurs et employeurs.

IFPM	QUESTIONNAIRE D'ÉVALUATION DE SATISFACTION FINANCEURS ET PARTENAIRES	IFPM-AME-FOR-006 Version 1 Date de création : 31/05/2021 Date de modification : 03/03/2024 Page 1 sur 1

Dans le cadre de la démarche qualité, l'IFPM vous invitent à répondre à ce questionnaire de satisfaction. Il nous permettra de prendre en compte vos remarques et vos suggestions.

Établissement……

RELATION CLIENT

□ Très satisfaisant □ Satisfaisant □ □ Peu satisfaisant □ insatisfaisant

Suggestions/remarques :

……

- Suivi administratif

□ Très satisfaisant □ Satisfaisant □ □ Peu satisfaisant □ insatisfaisant

Suggestions/remarques :

……

- Qualité des documents transmis

□ Très satisfaisant □ Satisfaisant □ □ Peu satisfaisant □ insatisfaisant

Suggestions/remarques :

……

- Respect des délais de réponses

□ Très satisfaisant □ Satisfaisant □ □ Peu satisfaisant □ insatisfaisant

Suggestions/remarques :

……

IFSI-IFAS Barthélemy-Durand, avenue du 08 mai 1945 BP 60 91152 ÉTAMPES Cedex
Téléphone 01 60 92 51 66 : ifsi@eps-etampes.fr
IFSI BDSD 2 route de [illegible] 91700 SAINTE GENEVIEVE DES BOIS
Téléphone 01 69 46 53 58 : secretariat.FSI.BDSD@fr@eps-etampes.fr

Page 1 sur 1

Réunion avec les terrains de stage, employeurs et financeurs

- ✓ Une réunion annuelle est organisée au sein des instituts afin de :
- ✓ Présenter les évolutions règlementaires en lien avec les référentiels de formation
- ✓ Identifier les attentes des partenaires dans l'encadrement et la formation des apprenants
- ✓ Faire un retour d'expériences sur les axes d'amélioration à envisager et les points positifs.

LE PROJET D'ACCUEIL, D'INTÉGRATION ET D'ACCOMPAGNEMENT DES APPRENANTS EN SITUATIONS DE HANDICAP

Les instituts de formation peuvent proposer un accompagnement individualisé à chaque apprenant en situation de handicap.
Des formateurs sont référents handicap, un sur la formation aide-soignante, deux sur la formation en soins infirmiers sur chacun des sites.

Tous ont bénéficié d'une formation de référent handicap. Ils ont formé l'ensemble des équipes des instituts.

Pour étudier la mise en œuvre des demandes des apprenants en situation de handicap, une adresse mail générique a été créée : referent.handicap.FSI.FAS@eps-etampes.fr site Étampes et referent.handicap.FSI.BDSO@eps-etampes.fr site Saint Geneviève des bois. L'information est donnée à tous les apprenants et accessible sur le site internet.

Une procédure connue de tous a été formalisée.

Les instituts ont bénéficié d'une subvention via l'appel à projet « 100% inclusion » qui a permis de sensibiliser les équipes et les apprenants sur les handicaps invisibles au travers de Flyers d'informations, de formation des équipes et référents handicaps.

IFPM	**PROCEDURE DE PRISE EN CHARGE DES APPRENANTS EN SITUATION DE HANDICAP**	**IFP-COM-PRO-002** **Version 2** Page 1 sur 3

Objet	Domaine & limites d'application
Cette procédure vise à s'assurer que les apprenants en situation de handicap puissent bénéficier des aménagements adaptés et suivre leurs formations dans les meilleures conditions possibles.	Instituts de formation Barthelemy Durand
Terminologie	**Documents de référence**
	référentiel national Qualité Qualiopi

Les termes, les expressions et les abréviations suivis du caractère * sont définis dans le GLOSSAIRE QUALITE ISO 9001

ÉLÉMENTS ENTRANTS	
Main d'œuvre	**Matériel**
Secrétaire pédagogique Référent de suivi pédagogique Référent handicap Direction des instituts	Formeis PC Outlook Fiche de poste référent handicap Support de sensibilisation prise en charge d'une situation de handicap
Matière	**Milieu**

ÉLÉMENTS SORTANTS	
Résultats attendus	**Traçabilité & indicateurs**
L'apprenant en situation de handicap suit sa formation dans les meilleures conditions possibles	Dossier apprenant Formeis Grille d'entretien situation de handicap Tableau récapitulatif des aménagements handicap

REPRODUCTION INTERDITE. Tout document non conforme est un document de travail dont la maintenance n'est pas assurée.

Rédaction : Sophie GREGOIRE	**Vérification : Jean-Marc De Lisi**	**Approbation : Christine SCHLOSSER**

		▪ Détermine en accord avec l'apprenant les aménagements possibles à accorder en cours et sur les lieux de stage	
6	Référent handicap	**Mise en œuvre de l'aménagement** ▪ Organise et s'assure de la mise en œuvre des aménagements du handicap en lien avec l'équipe pédagogique des instituts et référents handicap fac pour les apprenants en IFSI ▪ Si l'étudiant a souhaité en étape 4 l'intervention de l'institut dans les aménagements en lien avec le terrain de stage, le référent handicap s'assure de la mise en œuvre des aménagements proposés sur le terrain de stage ▪ A chaque fois que nécessaire, prend conseil auprès de référents et d'organisme experts	REF annuaire
7	Référent handicap	**Vérification de l'efficacité de l'aménagement** ▪ Au plus proche de la mise en œuvre de la première utilisation par l'apprenant, **s'assure de l'efficacité de l'aménagement** avec l'apprenant en lien avec le référent pédagogique ▪ Si nécessaire **adapte l'aménagement** ▪ Saisit les éventuelles modifications sur la grille d'entretien apprenant en situation de handicap dans Formeis ▪ **Saisit l'évaluation de l'aménagement** et les éventuelles modifications de l'aménagement à la situation de handicap dans le tableau récapitulatif des aménagements réalisés situé dans le dossier « GESTION DE LA FORMATION\ HANDICAP\ ANNEE EN COURS » dans le filer.	
8	Référent handicap	**Suivi de la prise en charge de la situation de handicap de l'apprenant** ▪ Organise **un entretien semestriel de suivi** de la situation de handicap avec l'apprenant qui s'intègre dans la prévention des interruptions pouvant être liées à la situation de handicap. ▪ L'entretien de suivi peut être plus fréquent à la demande de l'apprenant ou à l'appréciation du référent handicap ▪ Saisit le **compte rendu de l'entretien** sur la grille d'entretien apprenant en situation de handicap dans Formeis dans la section Bloc note / PJ ▪ **Enregistre la grille actualisée en pièce** jointe dans le dossier de l'apprenant sous Formeis ▪ **Informe l'équipe pédagogique** ▪ Saisit les éventuelles modifications de l'aménagement à la situation de handicap dans le tableau récapitulatif des aménagements situé dans le dossier « GESTION DE LA FORMATION\ HANDICAP\ ANNEE EN COURS » dans le filer.	

L'INDIVIDUALISATION DES PARCOURS ET LA STRATÉGIE DE PREVENTION DE RUPTURE DES PARCOURS

Des étudiant.e.s en soins infirmiers

IFPM Instituts de Formations Paramédicales Étampes - Sainte-Geneviève-des-Bois	**GESTION ET SUIVI DES INTERRUPTIONS DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS (ABANDON, ARRET)**	FSI-FOR-PRO-003 **Version 2** Date de création : 31/05/2021 Date de modification : 23/09/2024 Page 4 sur4

Objet	**Domaine & limites d'application**
Suivre et accompagner les étudiant.e.s qui souhaitent interrompre leur formation ou se trouvent en situation de rupture de leur formation.	IFSI Barthelemy Durand
Terminologie	*Documents de référence*
Interruption de formation : quel qu'en soit le motif une interruption de formation ne peut excéder trois ans, durant lesquels l'étudiant.e conserve le bénéfice des notes obtenues antérieurement à celle-ci. Au-delà de cette durée, l'étudiant.e perd le bénéfice des validations acquises. Il conserve néanmoins pendant deux années supplémentaires le bénéfice des épreuves de sélection. Le directeur de l'institut définit les modalités de reprise de la formation après une interruption de formation ; il en informe la section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants. Une telle interruption, sauf en cas de césure, n'est possible qu'une seule fois pour toute la durée de la formation	Arrêté du 21 avril 2007 modifié par les arrêtés des 29 juillet 2022 et 9 juin 2023 relatif aux conditions de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux

Les termes, les expressions et les abréviations suivis du caractère * sont définis dans le GLOSSAIRE QUALITE ISO 9001

ÉLEMENTS ENTRANTS	
Main d'œuvre	**Matériel et Milieu**
▪ Etudiant ▪ Formateur référent de suivi pédagogique ▪ Secrétariat ▪ La directrice des instituts de formation	▪ Logiciel Formeis ▪ Logiciel Outlook ▪ Poste informatique et connexion internet et réseau
ÉLEMENTS SORTANTS	

Objectifs et résultats attendus	Traçabilité & indicateurs
Limiter et accompagner les situations d'interruption de formation en fournissant information et accompagnement nécessaire au étudiants.	**Indicateur :** pourcentage d'interruption et verbatim d'interruption (Revue de direction)

REPRODUCTION INTERDITE. Tout document non conforme est un document de travail dont la maintenance n'est pas assurée.

Rédaction : MACON Anne	Vérification : DE LISI Jean-Marc	Approbation : SCHLOSSER Christine

Étape	Acteur	Action	Relation
1	Etudiant	**Souhait d'interruption ou absence prolongée** Informe son référent de suivi pédagogique de son projet d'interrompre la formation Où L'étudiant.e n'assiste plus à sa formation/stage depuis plus de 15 jours sans information de sa part	
2	Le référent de suivi pédagogique	**Vigilance sur les risques d'interruption** Contrôle régulièrement la présence de ses étudiant.e.s et reçoit les demandes d'interruption	
3	Le référent de suivi pédagogique	**Proposer un rendez-vous** ▪ Invite l'étudiant.e à un RDV de suivi pédagogique ▪ En l'absence de réponse de l'étudiant.e dans les 7 jours, applique la procédure de relance de l'étudiant.e.	REF: Procédure de relance de l'étudiant suite à une interruption abandon
4	Le référent de suivi pédagogique	**Informer du souhait d'interruption** Prévient la direction et l'équipe pédagogique de cet événement	
5	Le référent de suivi pédagogique	**RDV de suivi pédagogique** ▪ En présence de l'étudiant.e, recueille les motifs de son projet d'interruption. Le cas échéant, propose et adapte les conditions de formation si cela est possible ▪ Si l'étudiant.e confirme son souhait d'interrompre sa formation. Le référent de suivi pédagogique informe l'étudiant.e qu'il y aura un RDV avec la directrice des instituts pour finaliser l'interruption et pour le rappel des conditions d'interruption selon les textes législatifs de la formation concernée. ▪ Trace les éléments significatifs de l'entretien dans le dossier scolaire, onglet suivi pédagogique	REF : Questionnaire interruption de formation
6	Le référent de suivi pédagogique	**Mise en place du rendez-vous Direction** ▪ Accompagne l'étudiant.e dans la prise de RDV avec la direction pour concrétiser son projet d'interruption.	

		▪ Si l'étudiant.e ne demande pas dans les deux jours un rendez-vous avec la direction, applique la procédure de relance de l'étudiant.	
7	Secrétariat	**<u>Confirme et fixe le RDV</u>** En lien avec la Directrice des Instituts, envoi une confirmation du RDV avec la date et l'heure du RDV par mail (avec mise en copie de la direction des instituts et du référent de suivi pédagogique).	
8	La directrice des instituts Et le référent de suivi pédagogique	**<u>Entretien de projet d'interruption</u>** En présence de l'étudiant.e, recueillent la confirmation ou non de son projet d'interruption. ▪ **CAS DE CONFIRMATION DU PROJET D'INTERRUPTION** Evoquent les droits de l'étudiant et les conditions d'interruption selon l'Arrêté du 21 avril 2007 modifié par les arrêtés des 29 juillet 2022 et 9 juin 2023 relatif aux conditions de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux. Trace les éléments significatifs dans le dossier scolaire, onglet suivi pédagogique et arrêt de la procédure ▪ **EN CAS D'ABANDON DU PROJET D'INTERRUPTION** Trace les éléments significatifs dans le dossier scolaire, onglet suivi pédagogique et arrêt de la procédure d'interruption ▪ **SI L'ETUDIANT.E NE SE PRESENTE PAS A L'ENTRETIEN**, application de la procédure de relance de l'étudiant.e.	
9	Le référent de suivi pédagogique	**<u>Formalisation de l'interruption</u>** L'étudiant.e rédige une lettre de demande à la directrice des instituts dont la date de réception détermine la prise d'effet de l'interruption. ▪ Si l'étudiant.e n'a pas adressé de lettre dans les 7 jours et ne s'est pas manifesté auprès de l'institut, applique la procédure de relance de l'étudiant.e.	<u>REF courrier information interruption</u>
10	Le référent de suivi pédagogique	**<u>Si formalisation de l'interruption par l'étudiant.e</u>** Indique selon le mode d'emploi du logiciel formeis la traçabilité dans le fichier étudiant .e	
11	Le référent de suivi pédagogique	**<u>Prépare la réponse de courrier à destination de l'étudiant.e</u>** ▪ Elabore une proposition du courrier de réponse personnalisée selon la situation scolaire de l'étudiant (validation, dettes…) ▪ Adresse la proposition de courrier à la directrice des instituts	<u>REF : courrier type interruption</u>
12	Le référent de suivi pédagogique	**<u>Prépare la synthèse écrite de la situation pédagogique de l'étudiant.e pour présentation en SCPTSIE</u>** ▪ Elabore une synthèse de la situation pédagogique selon la trame de référence. ▪ Adresse le document à la directrice des instituts/coordinatrice pédagogique pour validation.	<u>REF : trame présentation situation pédagogique en SCPTSIE</u> <u>FILER IFSI-Gouvernance-</u>

		▪ Classe le document validé dans le fichier correspondant à la SCPTSIE.	instances-SCPTSIE-
13	La directrice des instituts	**Valide le courrier et la synthèse de la situation pédagogique** ▪ Valide le courrier personnalisé et le transmet au secrétariat ▪ Valide la présentation de la situation pédagogique	
14	Le référent de suivi pédagogique	**Transmission des situations individuelles à présenter en SCPTSIE** ▪ Le référent de suivi pédagogique transmet au cadre de santé formateur siégeant à la SCPTSIE les situations des étudiant.e.s à présenter lors de l'instance.	
15	Le formateur siégeant à la SCPTSIE	▪ Informe la section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiant.e.s (ESI)	
16	Secrétariat	**Adresse le courrier de réponse à l'étudiant.e** ▪ Envoie par courrier AR le courrier personnalisé à l'étudiant.e ▪ Archive dans le dossier scolaire de l'étudiant sous Formeis	
17	Etudiant.e	**Demande de réintégration** En cas de souhait de réintégration, doit avertir selon les modalités définies dans le courrier qui lui a été adressé au moment de l'interruption. Une demande de réintégration formulée en dehors de ces modalités pourra ne pas être traitée pour l'année souhaitée.	REF : courrier type de reprise après interruption

Des élèves aides-soignant.e.s

Procédure QUALIOPI des ruptures de formation :

Objet	**Domaine & limites d'application**
Suivre et accompagner les élèves qui souhaitent interrompre leur formation ou se trouvent en situation de rupture de leur formation.	IFAS Barthelemy Durand
Terminologie	*Documents de référence*
Interruption de formation : En cas d'interruption de la formation pour des raisons justifiées, et notamment en cas de maternité, l'élève conserve les notes obtenues aux évaluations des modules ainsi que celles obtenues lors des stages cliniques. La formation est reprise l'année suivante au point où elle avait été interrompue. Lorsque l'interruption de la formation a été supérieure à un an, les modalités de reprise de celle-ci sont fixées par le directeur de l'institut de formation, après avis du conseil technique.	**Arrêté du 10 juin 2021** modifié par les arrêtés des 28 octobre 2022 et 9 juin 2023 relatif à la formation conduisant au Diplôme d'État aide-soignant :

Les termes, les expressions et les abréviations suivis du caractère * sont définis dans le GLOSSAIRE QUALITE ISO 9001

ÉLEMENTS ENTRANTS	
Main d'œuvre	**Matériel et Milieu**
▪ Elève ▪ Formateur référent de suivi pédagogique ▪ Secrétariat ▪ La directrice des instituts de formation	▪ Logiciel Formeis ▪ Logiciel Outlook ▪ Poste informatique et connexion internet et réseau

REPRODUCTION INTERDITE. Tout document non conforme est un document de travail dont la maintenance n'est pas assurée.

Rédaction : MACON Anne	**Vérification : DE LISI Jean-Marc**	**Approbation : SCHLOSSER Christine**

Étape	**Acteur**	**Action**	**Relation**
1	Elève	**<u>Souhait d'interruption ou absence prolongée</u>** Informe son référent de suivi pédagogique de son projet d'interrompre la formation Où L'élève n'assiste plus à sa formation/ stage depuis plus de 15 jours sans information de sa part	

2	Le référent de suivi pédagogique	**Vigilance sur les risques d'interruption** Contrôle régulièrement la présence de ses élèves et reçoit les demandes d'interruption	
3	Le référent de suivi pédagogique	**Proposer un rendez-vous** ▪ Invite l'élève à un RDV de suivi pédagogique ▪ En l'absence de réponse de l'élève dans les 7 jours, applique la procédure de relance de l'élève.	REF: Procédure de relance de l'élève suite à une interruption abandon
4	Le référent de suivi pédagogique	**Informer du souhait d'interruption** Prévient la direction et l'équipe pédagogique de cet événement	
5	Le référent de suivi pédagogique	**RDV de suivi pédagogique** ▪ En présence de l'élève, recueille les motifs de son projet d'interruption. Le cas échéant, propose et adapte les conditions de formations si cela est possible ▪ Si l'élève confirme son souhait d'interrompre sa formation. Le référent de suivi pédagogique informe l'élève qu'il y aura un RDV avec la directrice des instituts pour finaliser l'interruption et pour le rappel des conditions d'interruption selon les textes législatifs de la formation concernée. ▪ Trace les éléments significatifs de l'entretien dans le dossier scolaire, onglet suivi pédagogique	REF : Questionnaire interruption de formation
6	Le référent de suivi pédagogique	**Mise en place du rendez-vous Direction** ▪ Accompagne l'élève dans la prise de RDV avec la direction pour concrétiser son projet d'interruption. ▪ Si l'élève ne demande pas dans les deux jours un rendez-vous avec la direction, applique la procédure de relance de l'élève.	
7	Secrétariat	**Confirme et fixe-le RDV** En lien avec la Directrice des Instituts, envoi une confirmation du RDV avec la date et l'heure du RDV par mail (avec mise en copie de la direction des instituts et du référent de suivi pédagogique).	
8	La directrice des instituts Et le référent de suivi pédagogique	**Entretien de projet d'interruption** En présence de l'élève, recueillent la confirmation ou non de son projet d'interruption. ▪ **CAS DE CONFIRMATION DU PROJET D'INTERRUPTION** Evoquent les droits de l'élève et les conditions d'interruption selon l'Arrêté du 21 avril 2007 modifié par les arrêtés des 29 juillet 2022 et 9 juin 2023 relatif aux conditions de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux ✓ Trace les éléments significatifs dans le dossier scolaire, onglet suivi pédagogique et arrêt de la procédure ▪ **EN CAS D'ABANDON DU PROJET D'INTERRUPTION**	

		✓ Trace les éléments significatifs dans le dossier scolaire, onglet suivi pédagogique et arrêt de la procédure ✓ **SI L'ELEVE NE SE PRESENTE PAS A L'ENTRETIEN**, applique la procédure de relance de l'élève.	
9	Le référent de suivi pédagogique	**Formalisation de l'interruption** L'élève rédige une lettre de demande à la directrice des instituts dont la date de réception détermine la prise d'effet de l'interruption. ▪ Si l'élève n'a pas adressé de lettre dans les 7 jours et ne s'est pas manifesté auprès de l'institut, applique la procédure de relance de l'élève.	REF courrier information interruption
10	Le référent de suivi pédagogique	**Si formalisation de l'interruption par l'élève** ✓ Indique selon le mode d'emploi du logiciel formeis la traçabilité dans le fichier élève	
	Le référent de suivi pédagogique	**Prépare la réponse de courrier à destination de l'élève** ▪ Elabore une proposition du courrier de réponse personnalisée selon la situation scolaire de l'élève (validation, dettes…) ▪ Adresse la proposition de courrier à la directrice des instituts	REF : courrier type interruption
	La directrice des instituts	**Valide le courrier et informe la section compétente** ▪ Valide le courrier personnalisé et le transmet au secrétariat ▪ Informe la section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des élèves	
	Secrétariat	**Adresse le courrier de réponse à l'élève** ▪ Envoie par courrier AR le courrier personnalisé à l'élève ▪ Archive dans le dossier scolaire de l'élève sous Formeis	
	Elève	**Demande de réintégration** En cas de souhait de réintégration, doit avertir selon les modalités définies dans le courrier qui lui a été adressé au moment de l'interruption. Une demande de réintégration formulée en dehors de ces modalités pourra ne pas être traitée pour l'année souhaitée.	REF : courrier type de reprise après interruption

XI. LA LISTE DES LIEUX ET PLACES DE STAGE NEGOCIÉS EN LIEN AVEC LES OBLIGATIONS REGLEMENTAIRES

Les lieux de stages reconnus qualifiants sont :

- ✓ Les centres hospitaliers généraux, les cliniques et hôpitaux privés.
- ✓ Les établissements publics de santé.
- ✓ Les structures extrahospitalières (services de soins à domicile, maisons de retraite…).

SOINS DE COURTE DURÉE

IFPM

Centre Hospitalier d'Arpajon, Arpajon
Hôpital Privé de Paris Essonne « Les Charmilles », Arpajon
Hôpital Privé gériatrique « Les Magnolias », Ballainvilliers
Centre Hospitalier de Bligny, Briis sous Forge
Hôpital de Pédiatrie et de Rééducation, Bullion
Hôpital « Georges Clémenceau », Champcueil
Centre Hospitalier Sud Essonne (CHSE), site Dourdan et site Étampes
Clinique du Mousseau (CMCO), Evry
Groupe Hospitalier Nord-Essonne (GHNE), site Longjumeau et site Orsay
Clinique « de l'Yvette », Longjumeau
Hôpital Privé « Jacques Cartier », Massy
Hôpital Privé « Claude Gallien », Quincy sous Sénart
Groupe Hospitalier « Les Cheminots », site Ris Orangis et site Draveil
Clinique « Pasteur », Ris-Orangis
Clinique « Le Moulin de Viry », Viry-Châtillon

Site Étampes

Hôpital Privé Jules Vallès, Athis-Mons
Nephrocare, site Dourdan et site Étampes
Clinique de l'Essonne, Évry-Courcouronnes
Centre Hospitalier « Manhès », Fleury Mérogis
Centre Pédiatrique des Côtes, Les Loges-en-Josas
Clinique « St Jean l'Ermitage », Melun
Hôpital « Pierre Lebrun », Neuville aux Bois
Centre Hospitalier, Pithiviers
Centre Hospitalier, Rambouillet
Pôle santé Oréliance, Saran
Site Sainte Geneviève des Bois

Hôpital prive d'Antony, Antony
Hôpital d'Instruction des Armées Percy, Clamart
Centre Hospitalier Sud francilien, Corbeil
Centre Médico-Chirurgical Marie Lannelongue, Le Plessis Robinson
Clinique Geoffroy saint hilaire, Paris
Hôpital Pierre Rouques, Paris
Clinique Mont Louis, Paris
Hôpital Saint Antoine, Paris
Fondation Rothschild, Paris
Hôpital Pitie Salpetrière, Paris
Maison médicale Jeanne Garnier, Paris
Hôpital Cognacq Jay, Paris
Hôpital Louis Pasteur, Paris
Clinique pasteur, Ris-Orangis
Clinique du Grand Stade, Saint Denis
Hôpital d'Instruction des Armées Begin, Saint -Mande
Hôpital Paul brousse, Villejuif
Institut Gustave Roussy, Villejuif
Clinique du Docteur Boyer, Villeneuve saint Georges
Hôpital Privé du val d'Yerres, Yerres

SOINS EN SANTÉ MENTALE ET PSYCHIATRIE

IFPM

Établissement Public de Santé Barthélémy Durand :
PÔLE DE PSYCHIATRIE ADULTE (secteurs 91 G01 à 91 G09)
Secteurs de psychiatrie adulte – Hospitalisation temps plein

L'hospitalisation est répartie sur 2 sites :

- ✓ Unités d'hospitalisation des secteurs 91 G05, 91 G06, 91 G07, 91 G09
- ✓ Sainte-Geneviève-des-Bois
- ✓ Unités d'hospitalisation des secteurs 91 G01, 91 G02, 91 G03, GAJA Étampes

SECTEUR 91 G01
Cantons concernés : Étampes, Mennecy.

- ✓ Unité d'hospitalisation « Chaslin » Étampes.
- ✓ Centre médico-psychologique (CMP) Étampes.
- ✓ Centre d'accueil thérapeutique à temps partiel (CATTP) « L'Étincelle Étampes.
- ✓ Unité d'accueil familial thérapeutique (UAFT) Étampes.
- ✓ Centre médico-psychologique (CMP) La-Ferté-Alais.

SECTEUR 91 G02
Cantons concernés : Arpajon, Brétigny-sur-Orge, Dourdan, Étampes.

- ✓ Unité d'hospitalisation « Séglas » Étampes.
- ✓ Centre médico-psychologique (CMP) - Centre d'accueil thérapeutique à temps partiel (CATTP) « Les Terrasses » Dourdan.

- ✓ Centre médico-psychologique (CMP)-Centre d'accueil thérapeutique à temps partiel (CATTP) Étampes.

SECTEUR 91 G03
Cantons concernés : Arpajon, Brétigny-sur-Orge, Corbeil-Essonnes, Mennecy, Ris-Orangis.

- ✓ Unité d'hospitalisation « Iris-Régis » Étampes.
- ✓ Centre médico-psychologique (CMP) « Guillaume Apollinaire » Brétigny-sur-Orge.
- ✓ Centre d'accueil thérapeutique à temps partiel (CATTP) Brétigny-sur-Orge.
- ✓ Centre médico-psychologique (CMP) Mennecy.
- ✓ Unité d'accueil familial thérapeutique (UAFT).

SECTEUR 91 G04
Cantons concernés : Arpajon, Dourdan, Gif-sur-Yvette, Les Ulis, Longjumeau.

- ✓ Unité d'hospitalisation « GAJA (Grands Adolescents et Jeunes Adultes) » Étampes.
- ✓ Centre médico-psychologique (CMP) - Centre d'accueil thérapeutique à temps partiel (CATTP) « La Parenthèse » Égly.
- ✓ Centre médico-psychologique (CMP) Limours.

SECTEUR 91 G05
Cantons concernés : Brétigny-sur-Orge, Sainte-Geneviève-des-Bois.

- ✓ Unité d'hospitalisation « Moreau de Tours » Sainte-Geneviève-des-Bois.
- ✓ Centre médico-psychologique (CMP) « Les Marronniers » et Unité d'accueil familial thérapeutique (UAFT) Sainte-Geneviève-des-Bois.
- ✓ Centre d'accueil thérapeutique à temps partiel (CATTP) des « Mares-Yvon » Sainte-Geneviève-des- Bois.

SECTEUR 91 G06
Cantons concernés : Longjumeau, Ballainvilliers, Champlan.

- ✓ Unité d'hospitalisation « Peupliers » Sainte-Geneviève-des-Bois.
- ✓ Centre médico-psychologique (CMP) « Les Sources » Longjumeau.
- ✓ Centre d'accueil thérapeutique à temps partiel (CATTP) « Le Patio » Champlan.
- ✓ Maison thérapeutique : Longjumeau.
- ✓ Centre intersectoriel d'accueil et de crise départemental (CIAC) risque suicidaire
- ✓ « L'inattendu » Longjumeau.
- ✓ Centre hospitalier de Longjumeau : Longjumeau.

SECTEUR 91 G07
Cantons concernés : Viry-Châtillon, Savigny-sur-Orge.

- ✓ Unité d'hospitalisation « Magnan » et hôpital de jour (HDJ) : Sainte-Geneviève-des-Bois.
- ✓ Centre médico-psychologique (CMP) : Savigny-sur-Orge.
- ✓ Centre d'accueil thérapeutique à temps partiel (CATTP) : Savigny-sur-Orge.

UIAO
Grigny, Morsang

- ✓ Centre médico-psychologique (CMP) « Séraphine de Senlis Morsang-sur-Orge.

- ✓ Centre d'accueil thérapeutique à temps partiel (CATTP) « Séraphine de Senlis » Morsang-
- ✓ sur-Orge.
- ✓ Centre médico-psychologique (CMP) « Lucien Bonnafé » Grigny.
- ✓ Centre d'accueil thérapeutique à temps partiel (CATTP) « Lucien Bonnafé » Grigny.

SECTEUR 91 G09
Cantons concernés : Athis-Mons, Draveil, Juvisy Sur Orge, Paray vieil poste.

- ✓ Unité d'hospitalisation « Primevères » Sainte-Geneviève-des-Bois.
- ✓ Centre médico-psychologique (CMP) « La Boisselière Juvisy-sur-Orge.
- ✓ Hôpital de jour Juvisy-sur-Orge.
- ✓ Centre d'accueil thérapeutique à temps partiel (CATTP) « L'Ancre » Juvisy-sur-Orge.
- ✓ Centre médico-psychologique (CMP) Draveil.

<u>PÔLE DE PSYCHIATRIE DE L'ENFANT ET DE L'ADOLESCENT (secteurs 91 I01, 91 I02, 91 I05)</u>

SECTEUR 91 I01
Cantons concernés : Arpajon, Brétigny-sur-Orge, Corbeil-Essonnes, Dourdan, Étampes, Gif-sur-- Yvette, Les Ulis, Longjumeau, Mennecy, Ris-Orangis.

- ✓ Hôpital de jour « La Traversière » Étampes.
- ✓ Hôpital de jour « Imre Herman » Longpont-sur-Orge.
- ✓ Centre médico-psychologique (CMP) Arpajon.
- ✓ Centre médico-psychologique (CMP) Dourdan.
- ✓ Centre médico-psychologique (CMP Longpont-sur-Orge.
- ✓ Centre médico-psychologique (CMP) Étampes.
- ✓ Centre médico-psychologique (CMP) Milly-la-Forêt.
- ✓ Centre médico-psychologique (CMP) La Ferté-Alais.
- ✓ Unité d'accueil familial thérapeutique (UAFT) Étampes.
- ✓ Centre d'accueil thérapeutique à temps partiel (CATTP) Adolescents : Étampes.
- ✓ Lieu d'accueil parents-enfants « L'Arc-en-Ciel » Montlhéry.
- ✓ Lieu d'accueil parents-enfants « Le Square » Égly.
- ✓ Jardin d'enfants thérapeutique « Libellules » Étampes.
- ✓ Jardin d'enfants thérapeutique « Rénettes » Longpont-sur-Orge.
- ✓ Unité mobile périnatale et petite enfance : Longpont-sur-Orge.
- ✓ Équipe orientation suivi (EOS) Psychiatrie de liaison : 91150 Étampes.
- ✓ Unité mobile départementale de psychiatrie transculturelle (UMTC) : 91160 Champlan.

SECTEUR 91 I02
Cantons concernés : Athis-Mons, Draveil, Ris-Orangis, Sainte-Geneviève-des-Bois, Savigny-sur-Orge, Viry-Châtillon.

- ✓ Hôpital de jour « Intermezzo » : Savigny-sur-Orge.
- ✓ Centre d'accueil thérapeutique à temps partiel (CATTP) « Le Tempo » : Savigny-sur-Orge.
- ✓ Unité d'accueil familial thérapeutique (UAFT) « La Lisière » : Savigny-sur-Orge.
- ✓ Antenne de consultation « Prélude » : Athis-Mons.
- ✓ Centre d'accueil pour adolescents « L'Entretemps » : Savigny-sur-Orge.
- ✓ Centre médico-psychologique (CMP) « L'Imagerie » 91350 Grigny.
- ✓ Centre d'accueil thérapeutique à temps partiel (CATTP) « Auberge » et « Arpège » : Grigny.

SECTEUR 91 I05
Cantons concernés : Brétigny-sur-Orge, Longjumeau, Massy, Ris-Orangis, Sainte-Geneviève-des-Bois, Savigny-sur-Orge.

- ✓ Hôpital de jour « Mosaïque » : Sainte-Geneviève-des-Bois.
- ✓ Centre d'accueil thérapeutique à temps partiel (CATTP) et unité d'accueil familial
- ✓ Thérapeutique (UAFT) Sainte-Geneviève-des-Bois.
- ✓ Centre médico-psychologique (CMP) : Longjumeau.
- ✓ Centre médico-psychologique (CMP) et unité de thérapie familiale (UTF) : Champlan.
- ✓ Centre médico-psychologique (CMP) : Saint-Michel-sur-Orge.

SERVICE DES STRUCTURES DÉPARTEMENTALES POUR ADOLESCENTS (91 Z02)

- ✓ Unité d'hospitalisation de crise pour adolescents (UHPA) : Sainte-Geneviève-des-Bois.
- ✓ Hôpital de jour et centre d'accueil thérapeutique à temps partiel (CATTP) pour adolescents La Maison du Cèdre » : Sainte-Geneviève-des-Bois.

MAISON DES ADOLESCENTS

- ✓ Maison des adolescents de l'Essonne (MDA 91) : Sainte-Geneviève-des-Bois.

PÔLE TRANSVERSAL, DE RECOURS, DE RÉFÉRENCE ET DE RECHERCHE (T3R)
SERVICE DES STRUCTURES INTERSECTORIELLES ADULTES (91 Z01)

- ✓ Unité de thérapie familiale : Sainte-Geneviève-des-Bois.
- ✓ Centre de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie (CSAPA) « L'Espace » : Arpajon.
- ✓ Consultation hospitalière d'addictologie et équipe de liaison et de soins en addictologie (ELSA) : Sainte-Geneviève-des-Bois.
- ✓ Hospitalisation et HDJ Addictologie : Étampes.
- ✓ Équipe mobile départementale précarité - DIAPSY 91/DIAPASOM - PASS : Brétigny-sur-Orge.
- ✓ Équipe mobile départementale de psychiatrie du sujet âgé (EMPSA) 91 : Sainte-Geneviève-des-Bois.
- ✓ Hôpital de jour intersectoriel : Sainte-Geneviève-des-Bois.
- ✓ Foyer Postcure : Sainte-Geneviève-des-Bois.
- ✓ Foyer Postcure « Les Bouleaux » : Étampes.
- ✓ Ateliers thérapeutiques : Sainte-Geneviève-des-Bois.

AUTRES SERVICES DE RECOURS

- ✓ Centre support référent en remédiation cognitive et réhabilitation psychosociale de l'Essonne : Savigny-sur-Orge.
- ✓ Unité d'éducation thérapeutique du patient (ETP) : Savigny-sur-Orge / Étampes.
- ✓ Centre de référence pour la détection et l'intervention précoces chez les adolescents et jeunes adultes (CeDIP-CSAJA) : Savigny-sur-Orge.
- ✓ Consultations de psychothérapie spécialisées stress, *burn-out* et psychotraumatisme : Savigny-sur-Orge.
- ✓ Méditation pleine conscience : Savigny-sur-Orge / Étampes.
- ✓ Consultations spécialisées pour les troubles bipolaires : Savigny-sur-Orge / Étampes.
- ✓ Maison d'accueil spécialisée départementale « Le Ponant » : Étampes.
- ✓ Centre régional douleur et soins somatiques en santé mentale, autisme, polyhandicap et handicap génétique rare : Étampes.
- ✓ Service de soins somatiques : Étampes / Sainte-Geneviève-des-Bois.
- ✓ Unité de recherche clinique : Étampes.
- ✓ Service d'accueil et orientation (SAO) **:** Étampes.
- ✓ Pharmacie : Étampes / Sainte-Geneviève-des-Bois.
- ✓ A.L.V.E « Maison du chêne à 4 oreilles », Brétigny sur Orge

- ✓ MAS « La Beauceraie », Etampes
- ✓ A.L.V.E UNAFAM « La Pergola », Étampes
- ✓ Clinique « Château de Villebouzin », Longpont sur Orge
- ✓ Institut Psychiatrique de la Préfecture de Paris (I3P), Paris
- ✓ Clinique du « Val de Bièvres », Viry-Châtillon

Site Sainte Geneviève des Bois

- ✓ Établissement Public de Santé Erasme, Antony
- ✓ Hôpital Henri Manhès, Fleury Mérogis
- ✓ Hôpital Les Murets, La Queue en Brie
- ✓ Institut Mutualiste Montsouris, Paris
- ✓ Clinique Dupré, Sceaux
- ✓ Clinique de Sceaux FSEF, Sceaux
- ✓ Hôpital L'eau Vive, Soisy Sur Seine
- ✓ La Fondation Vallée, Villejuif
- ✓ GHU Paris Psychiatrie Et Neurosciences, Paris :
- ✓ CIAPA (Centre Intersectoriel d'accueil pour Adolescents) 12-20 ans, 75IJ09, Paris
- ✓ HDJ/NSPT Compoint, 75IJ09, Paris
- ✓ Hôpital Henry Ey, UH 5e étage, 75G05, Paris
- ✓ Hôpital Henry Ey, USI, 6e étage, 75G05, Paris
- ✓ Hôpital Henry Ey, Unité protégée, 2e étage, 75G19, Paris
- ✓ Hôpital Henry Ey, UH 1ier étage, 75G20&75G21, Paris
- ✓ Hôpital Bichat, unité Charcot, 75G22, Paris
- ✓ Hôpital Bichat, unité Pussin, 75G24, Paris
- ✓ Unité intersectorielle Lasalle, 75G26, Paris
- ✓ Centre de post cure La Maitairie, 75G27, Paris
- ✓ CSAPA La Terrasse, centre de soins, d'accompagnent et de prévention en addictologie, Paris
- ✓ Centre médical Marmottan, Paris
- ✓ Centre d'Accueil et de Crise, service Ginette Amado, Saint Anne, 75G03 & G04, Paris
- ✓ CMP/CATTP UPSA (Unité Mobile Psychiatrique du Sujet Agé), 75G03 & G04, Paris
- ✓ CMP (Centre Médico Psychologique) rue de Varennes, 75G03 & G04, Paris
- ✓ CMP (Centre Médico Psychologique) d'Alésia, 75G13 Paris
- ✓ SHU (service hospitalo-universitaire), site Sainte Anne, 4e étage, 75G14, Paris
- ✓ Service Magnan, site Saint Anne, 75G15, Paris
- ✓ CMP (Centre Médico Psychologique) de Grenelle, 75G15, Paris
- ✓ CMP (Centre Médico Psychologique) Saint Didier, 75G17 & 75G18, Paris
- ✓ SSPI (Service de Surveillance et de Soins Intensifs), Site Saint Anne, Paris
- ✓ Réanimation, site Saint Anne, Paris
- ✓ USNIV Unité de Soins Intensive Neurovégétatif, Site Saint Anne, Paris
- ✓ Service de neurochirurgie, site Sainte Anne, Paris
- ✓ Unité de soins et réhabilitation, site Perray Vaucluse, Sainte Geneviève des Bois
- ✓ EHPAD, site Sainte Geneviève des Bois
- ✓ MAS Maison d'Accueil Médicalisée, site Sainte Geneviève des Bois

SOINS DE LONGUE DURÉE ET SOINS DE SUITE ET DE RÉADAPTATION

IFPM

- ✓ Centre Hospitalier d'Arpajon, Arpajon
- ✓ Hôpital Privé de Paris Essonne « Les Charmilles », Arpajon
- ✓ Hôpital Privé gériatrique « Les Magnolias », Ballainvilliers
- ✓ Centre Hospitalier de Bligny, Briis sous Forge
- ✓ Hôpital de Pédiatrie et de Rééducation, Bullion
- ✓ Hôpital « Georges Clémenceau », Champcueil
- ✓ Centre Hospitalier Sud Essonne (CHSE), site Dourdan et site Étampes
- ✓ Clinique du Mousseau (CMCO), Evry
- ✓ Hôpital privé d'Evry CRF « Les Champs Élysées », Évry
- ✓ Centre pédiatrique des côtes, Les Loges en Josas
- ✓ Groupe Hospitalier Nord-Essonne (GHNE), site Longjumeau et site Orsay
- ✓ Clinique de « l'Yvette », Longjumeau
- ✓ Hôpital Privé « Jacques Cartier », Massy
- ✓ Hôpital Privé « Claude Gallien », Quincy sous Sénart
- ✓ Groupe Hospitalier « Les Cheminots », site Ris Orangis et site Draveil
- ✓ Clinique « Pasteur », Ris-Orangis
- ✓ Clinique Inicea « la Marette », Saclas
- ✓ Clinique « RFRC Clinalliance », Villiers sur Orge
- ✓ Clinique « Le Moulin de Viry », Viry-Châtillon
- ✓ *Les EHPAD :*
- ✓ EHPAD « Degommier », Cerna
- ✓ EHPAD « Louise Michel », Courcouronnes
- ✓ EHPAD « René Legros », Dourdan
- ✓ EHPAD « Jean SARRAN », Dourdan
- ✓ EHPAD du Breuil « Les Bords De L'orge », Epinay Sur Orge
- ✓ EHPAD « Le Clos d'Etréchy », Etréchy
- ✓ EHPAD « résidence Médicis », Evry
- ✓ EHPAD Paul Marcel, Fleury Mérogis
- ✓ EHPAD « Le château de l'Ormoy », Longpont sur Orge
- ✓ EHPAD « le Gâtinais », Maisse
- ✓ EHPAD « Repotel », Marcoussis
- ✓ EHPAD « Résidence le Parc de Bellejame », Marcoussis
- ✓ EHPAD « Domaine de la Chalouette », Morigny-Champigny
- ✓ EHPAD Résidence du Val d'orge, Saint Germain les Arpajon
- ✓ EHPAD « La forêt de Séquigny », Sainte-Geneviève-des-Bois
- ✓ EHPAD « Le domaine de Charaintru », Sainte-Geneviève-des-Bois
- ✓ EHPAD « Les Cèdres », Savigny sur Orge
- ✓ EHPAD « Château de Villemoisson », Villemoisson sur Orge
- ✓ EHPAD « Résidence Médicis », Viry-Châtillon

Site Étampes

- ✓ Clinique « Les Buissonnets », Olivet
- ✓ CERRSY, Rambouillet
- ✓ Centre SSR "l'Oasis" Saint-Rémy-Lès-Chevreuse
- ✓ *Les EHPAD :*
- ✓ EHPAD, Ballancourt sur Essonne
- ✓ EHPAD « Les Jardins du Lac », Brétigny sur Orge
- ✓ EHPAD, « Les Larris », Breuillet
- ✓ EHPAD « Les Jardins de Séréna », Champcueil
- ✓ EHPAD, Chevilly
- ✓ EHPAD « Korian », Clairefontaine
- ✓ EHPAD Domus Vi « Le Colombier », Corbreuse
- ✓ EHPAD « St Joseph », Etampes
- ✓ EHPAD « Résidence Amodru », La Ferté Alais
- ✓ EHPAD « Les Garancières », Leudeville
- ✓ EHPAD « La Maison de la Chataigneraie », Leuville sur Orge
- ✓ EHPAD « Maison des Familles », Mennecy
- ✓ EHPAD Résidence « Tournebride », Méréville
- ✓ EHPAD « Notre Dame de l'Espérance », Milly la Forêt
- ✓ EHPAD « File Etoupe », Montlhéry
- ✓ EHPAD « La Reine Blanche », Olivet
- ✓ EHPAD « Pierre Mondine », Outarville
- ✓ EHPAD "Le Centenaire", Pussay
- ✓ EHPAD « Château Dranem », Ris Orangis
- ✓ EHPAD « Les Jardins de Roinville », Roinville sous Dourdan
- ✓ EHPAD « Les Grouettes » (CCAS), Saint-Michel sur Orge
- ✓ EHPAD « Hautefeuille », Saint Rain
- ✓ EHPAD « Résidence du Moulin de l'épine », Saint-Vrain

Site Sainte Geneviève des Bois

- ✓ Fondation Poidatz, Antony
- ✓ Résidence Pro Sante, Bondoufle
- ✓ Clinique Médicale Les Jardins De Brunoy, Brunoy
- ✓ Centre De Réadaptation De Coubert, Coubert
- ✓ Centre Hospitalier Joffre Dupuytren, Draveil Cedex
- ✓ Clinalliance, Fontenay aux Roses
- ✓ Hôpital d'enfants Margency, Margency
- ✓ Centre Hospitalier Fréderic Henri Manhès, Merogis
- ✓ Institution Nationale Des Invalides, Paris
- ✓ Hôpital Jean Jaurès, Paris
- ✓ Clinique du Grand Stade, Saint Denis
- ✓ *Les EHPAD :*
- ✓ EHPAD Le Moulin Vert, Athis Mons

- ✓ EHPAD Les Jardins de Libelle, Bondoufle
- ✓ Résidence Le Village, Boisées le Roi
- ✓ La Closerie de Brunoy, Brunoy
- ✓ Résidence Quiétude, Chartrettes
- ✓ EHPAD Arpavie Louis Pasteur, Chilly Mazarin
- ✓ Ehpad Du Breuil « Les Bords De L'orge », Epinay Sur Orge
- ✓ Résidence Le Cercle Des Ainés, Epinay Sur Orge
- ✓ Résidence Les Tisserins, Evry
- ✓ Résidence Arpage, Juvisy Sur Orge
- ✓ Korian L'observatoire, Juvisy Sur Orge
- ✓ Maison De Retraite Les Parentèles La Ville Du Bois
- ✓ Résidence Victor Hugo, Les Pavillons sous-bois
- ✓ EHPAD Simone Veil, Les Ulis
- ✓ Résidence Hyppolite Panhard Rue Des Verts Domaines, Le Coudray Montceaux
- ✓ EHPAD Le Val d'Orge, Maurepas
- ✓ EHPAD Geneviève Laroque, Morangis
- ✓ Maison Des Merisiers, Morsang Sur Orge
- ✓ EHPAD La Pie Voleuse, Palaiseau
- ✓ CFR Port Royal, Paris
- ✓ EHPAD Annie Girardeau, Paris
  Trèfle Bleu, Paris
- ✓ Fondation Poidatz, Saint Favreau Ponthierry
- ✓ Les Jardins Du Plessis, Sainte Geneviève Des Bois
- ✓ La Fontaine Medicis, Saint Germain Les Corbeil
- ✓ Résidence Les Hautes Futaies, Soisy S/Seine
- ✓ Résidence La Mosaïque, Villemoisson S/Orge
- ✓ Résidence La Roseraie, Viry Chatillon

SOINS INDIVIDUELS OU COLLECTIFS SUR DES LIEUX DE VIE

IFPM

- ✓ SSIAD du Val d'Orge, Arpajon
- ✓ FAM « Les Myosotis », Dourdan
- ✓ SSIAD Dourdan
- ✓ MAS La Beauceraie, Etampes
- ✓ MAS Le Ponant, Etampes
- ✓ CCAS, Étampes
- ✓ CDPS, site Étampes et site Massy
- ✓ FAM « L'Essor » Fontenay Les Briis
- ✓ MAS et IME Des Tout-Petits, Les Molières
- ✓ Samu Social, Paris
- ✓ Cabinets d'infirmiers libéraux (tout département en Ile de France + 28 + 45)
- ✓ Collèges et lycées, infirmières de l'éducation nationale (tout département en Ile de France + 28 + 45)

Site Étampes

- ✓ Crèche « Le petit prince », Étampes
- ✓ Association l'OASIS, Savigny sur Orge
- ✓ ADMR « Les trois rivières » Saclas
- ✓ SSIAD Saulx les Chartreux
- ✓ ADMR Limours
- ✓ ASAD de Corbeil Essonne

Site Sainte Geneviève des Bois

- ✓ Centre De Rééducation Des Tout Petits, Antony
- ✓ Csapa d'Athis Mons, Athis Mons
- ✓ SSIAD Athis Mons, Athis Mons
- ✓ HSR Perinat Confluence, Athis Mons
- ✓ La Chalouette Autisme Essonne, Brétigny Sur Orge
- ✓ Résidence Monique Mèze, Courcouronnes
- ✓ I.M.P Marie Auxiliatrice, Draveil
- ✓ Mas Les Jours Heureux, Epinay Sur Orge
- ✓ Mas Adep, Evry
- ✓ CEA/Saclay Service De Santé Au Travail, Gif Sur Yvette
- ✓ Crèche Multi accueil, Louveciennes
- ✓ FAM La Volière, Montgeron
- ✓ SSIAD Cap Santé, Montreuil
- ✓ Cabinet Trion, Morangis
- ✓ Foyer Fam Le Malonnier, Morangis
- ✓ Crèche Coton, Morsang sur Orge
- ✓ MAS L'Orée du Bois, Nainville les Roches
- ✓ SSIAD CRF Nemours
- ✓ ASSAD, Paris
- ✓ Crèche Violet, Paris
- ✓ Crèche Marcel Barry, Paris
- ✓ Fondation Hospitalière Sainte Marie, Paris
- ✓ Fondation Croix Saint Simon, Paris
- ✓ SSIAD Faubourg saint Antoine, Paris
- ✓ SSIAD De Ris Orangis, Ris Orangis
- ✓ Crèche MACSF, Saint Michel sur Orge
- ✓ FAM Jacques Cœur, Savigny Sur Orge
- ✓ A.S.S.A.D, Savigny Sur Orge
- ✓ APMAD, Saint Fargeau Ponthierry
- ✓ IME André Coudrier, Saint Germain Les Arpajon
- ✓ UMPSA Pro, Tigery

LES MODALITÉS D'ÉVALUATION DE LA QUALITÉ DES LIEUX DE STAGES PAR LES APPRENANTS

À chaque fin de semestre, et/ou en fin d'année les apprenants doivent remplir un bilan de semestre et de fin d'année en ligne, sur l'ENT. La partie 4 correspond à leur satisfaction en stage

IFPM	**QUESTIONNAIRE DE SATISFACTION EN MILIEU PROFESSIONNEL DES APPRENANTS**	**IFPM-AME-FOR-004**
		Version 1 Date de création : 10/01/2024 Date de modification : 16/12/2024
		Page 1 sur 1

□ **Étudiant.e.s en soins infirmiers BDE** □ **Étudiant.e.s en soins infirmiers en soins infirmiers BDSO** □ **Élève aide-soignant**

Évaluation par les étudiant.e. s et élèves aides-soignants de la qualité de la formation en milieu professionnel

Ce questionnaire est à renseigner sur l'Espace Numérique de Travail au terme du stage.

Il a pour objectif d'évaluer votre satisfaction et d'apporter des axes d'amélioration.

L'IFPM est soucieux de veiller à la qualité pédagogique des enseignements cliniques qui sont placés sous sa responsabilité.

Votre identité :

Prénom : ***NOM :*** ***Promotion :***

1. Dates du stage et semestre :

2. Durée du stage en heures :

3. Identité de l'établissement d'accueil en stage :

Nom de l'établissement :

Nom du service/de l'unité :

Adresse :

Prénom et Nom du cadre de santé ou responsable de votre stage :

Prénom et Nom du tuteur :

4. Accueil en milieu professionnel :

Un livret d'accueil vous-a-t-il été communiqué : oui □ non □

Avez-vous rencontré le cadre de santé du service ou responsable de stage : oui □ non □

Avez-vous eu un tuteur désigné à votre arrivée : oui □ non □

Si non pourquoi ?

Votre planning vous-a-t-il été communiqué : oui □ non □

5. Qualité de votre encadrement :

Avez-vous présenté vos objectifs de stage à votre (vos) tuteur(s) : oui □ non □

A votre initiative : oui □ non □

A la demande du tuteur : oui □ non □

Si non, pourquoi ?

Le tuteur identifié a réalisé le bilan à mi-stage : oui □ non □

IFSI-IFAS Barthélemy-Durand, avenue du 08 mai 1945 BP 69 91152 ÉTAMPES Cedex
Téléphone 01 69 92 53 66 E mail : ifsi@epo-etampes.fr
IFSI BDSO 2 route de longpont 91700 SAINTE GENEVIEVE DES BOIS
Téléphone 01 69 46 53 50 E mail : secretariatIFSI.BDSOIFY@epo-etampes.fr

Si non, pourquoi ?

Le tuteur a réalisé le bilan à mi-stage en votre présence : oui ◻ non◻

Si non, pourquoi ?

Un réajustement de vos objectifs de stage vous a été proposé : oui◻ non◻

Si oui, l'a-t-il été en concertation avec vous : oui◻non ◻

L'encadrement a répondu à vos attentes en terme de progression d'apprentissage : oui ◻ non ◻

Si oui, pourquoi ?

Si non, pourquoi ?

Avez-vous bénéficié d'un encadrement lors de la réalisation des différents soins : oui ◻ non ◻

Durant ce stage, diriez-vous que vous avez enrichi vos connaissances sur le plan :

- Théorique : oui ◻ non ◻

  Si non, pourquoi ? Si oui, en quoi ?

- Relationnel : oui ◻ non ◻
  Si non, pourquoi ? Si oui, en quoi ?

- Technique : oui ◻ non ◻
  Si non, pourquoi ? Si oui, en quoi ?

- Organisationnel : oui ◻ non ◻
  Si non, pourquoi ? Si oui, en quoi ?

Vous vous êtes senti intégré à l'équipe soignante : oui ◻ non ◻

Si oui, en quoi ? Si non, pourquoi ?

6. Evaluation de votre stage :

Le bilan de fin de stage a été réalisé en votre présence : oui ◻ non ◻

Si non, pourquoi ?

Au terme du stage, les objectifs posés ont été atteints : oui ◻ non ◻

Si non pourquoi ?

7. Appréciation globale du stage :

◻ Très satisfait ◻ Satisfait ◻ Insatisfait ◻ Très insatisfait

8. Commentaires :

IFSI-IFAS Barthélemy-Durand, avenue du 08 mai 1945 BP 60 91152 ÉTAMPES Cedex
Téléphone 01 69 92 51 66 E mail : ifsi@eps-etampes.fr
IFSI BDSO 2 route de longpont 91700 SAINTE GENEVIEVE DES BOIS
Téléphone 01 60 46 53 50 E mail : secretariatIFSI.BDSOIFSI@eps-etampes.fr

Il est également à noter que les apprenants font régulièrement des retours oraux pendant ou après leurs stages à leur référent de suivi pédagogique et/ou aux coordinatrices de stage. Si besoin et/ou en situation de mise en danger des apprenants, l'équipe de direction les reçoit individuellement, et prend les décisions nécessaires par rapport au stage en cours.

XII. LES PRESTATIONS OFFERTES À LA VIE DES APPRENANTS

Les logements

Site Étampes : 18 appartements non meublés avec appareils ménagers de type F2.
30 chambres équipés/meublées avec local commun pour cuisine et laverie. Les deux formules bénéficient d'une salle de bain avec toilette.

Foyer des étudiants infirmiers

La restauration

Accès à la cafétéria pour le repas du midi, même tarif que pour le personnel de l'établissement.

Accès au self de l'Université Paris Saclay (Tarif CROUS) pour les Etudiants en Soins Infirmiers et tarif à 1 euro pour les étudiant.e.s boursiers.

Les Centres de documentation et d'Information

En plus des Centres de Documentation et d'Information au sein des instituts, les apprenants ont accès à la bibliothèque Universitaire de Paris Saclay.

L'acquisition d'un logiciel documentaire au Centre de Documentation a permis :

- ✓ Une solution informatique permettant de gérer un fonds documentaire physique ou numérique composé de documents tous formats,
- ✓ Un accès à ces sources aux apprenants qui pourront plus facilement effectuer des réservations en ligne.

La vie étudiante

Accès aux activités sportives Universitaire de Paris Saclay

Possibilité d'adhésion aux associations culturelles Universitaires de Paris Saclay

XIII. LES INDICATEURS D'ÉVALUATION DU PROJET

Les indicateurs d'évaluation sont présentés en revue de direction QUALIOPI

Des réunions mensuelles et la formalisation de procédures réalisées avec le service Qualité

Un référent QUALIOPI est identifié sur chacun des sites de formation.

INDICATEURS DE RÉSULTATS

- ✓ La SRCVE : (section relative aux conditions de vie des élèves) et la SRVE (la section relative à la vie des étudiants.e.s) se réunissent deux fois par an.
- ✓ Les résultats des contrôles continus
- ✓ Les bilans de semestre et d'année des étudiant.e.s et élèves
- ✓ Les résultats de diplomation
- ✓ Les questionnaires de satisfaction des financeurs
- ✓ Les questionnaires de satisfaction des formateurs
- ✓ Les demandes d'interruption

Formation en Soins Infirmiers : calendrier des Commissions d'Attribution des Crédits (CAC)

CAC	DATES
Semestres 1, 3 et 5 sessions initiales et sessions de rattrapages semestre 5	Semaine du 09 au 13 février 2026
Semestres 2, 4 sessions initiales et sessions de rattrapages semestre 5	Semaine du 15 au 19 juin2026
Sessions de rattrapages des semestres 1, 2, 3 et 4	Semaine du 24 au 28 aout 2026

MAJ 09/09/2025

Tableaux des évaluations de la formation en soins infirmiers

Site Étampes

Calendrier des Évaluations des Unités d'Enseignement site Étampes

PROMOTION 2025-2028
SEMESTRE 1

Unités d'Enseignement	Session 1	Tiers temps	Compilatio®	Session 2	Tiers temps	Compilatio®	Durée	Modalités
UE 1.1 S1 /C6 Psychologie, Sociologie, Anthropologie	Mardi 16 décembre 2025 8h30 - 12h30 En présentiel	8h30-13h50		Mercredi 15 juillet 2026 8h30 - 12h30	8h30-13h50		4h00	Travail écrit d'analyse de situation avec repérage des concepts
UE 1.3 S1 /C7 Législation, Ethique, Déontologie	Jeudi 22 janvier 2026 14h - 15h30	14h-16h00		Lundi 06 juillet 2026 14h00 - 15h30	14h-16h00		1h30	Évaluation écrite de connaissances
UE 2.1 S1 /C4 Biologie fondamentale	Mardi 20 Janvier 2026 9h00 - 10h00	9h00 - 10h20		Lundi 06 juillet 2026 11h15- 12h15	11h15-12h35		1h00	Évaluation écrite de connaissances
UE 2.2 S1 /C4 Cycles de la vie et grandes fonctions	Jeudi 22 janvier 2026 9h00 - 11h00	9h00 -11h40		Mercredi 08 juillet 2026 9h00 - 11h00	09h00-11h40		2h00	Évaluation écrite de connaissances
UE 2.4 S1 /C4 Processus traumatiques	Mardi 20 janvier 2026 11h15 - 12h45	11h15 - 13h15		Mercredi 08 juillet 2026 14h00 - 15h30	14h00-16h00		1h30	Évaluation écrite de connaissances
UE 2.10 S1 /C3 Infectiologie Hygiène	Travail à rendre le Mardi 16 décembre 2025 De 16h à 17h		**Dépôt sur Compilatio® Jusqu'à 11h30**	Travail à rendre le Lundi 29 juin 2026 De 13h00 à 13h45		**Dépôt sur Compilatio® Jusqu'à 11h30**	Stage	Travail écrit d'analyse d'une situation rencontrée en stage. **Session 2 :** réajustement ou nouveau sujet.
UE 2.11 S1 /C4 Pharmacologie et thérapeutiques	Mardi 20 janvier 2026 14h15 - 15h45	14h15 - 16h15		Lundi 06 juillet 2026 8h30 - 10h00	08H30 – 10H30		1h 30	Evaluation écrite de connaissances
UE 3.1 S1 /C1 Raisonnement et démarche clinique infirmière	Lundi 26 janvier 2026 9h00 à 12h00			Lundi 29 juin 2026 09h00 à 12h00			3h00	Travail écrit d'analyse d'une situation en groupes restreints
UE 4.1 S1 /C3 Soins de confort et de bien être	Jeudi 18 décembre 2025 9h00 – 11h00	9h00-11h40		Lundi 29 juin 2026 14h00 à 16h00	14h00 16h40		2h00	Travail écrit de réflexion autour d'un témoignage

Ce tableau tient lieu de convocation. Les dates sont susceptibles de modification. Vous devez vous référer aux emplois du temps sur MyKomunoté

MAJ 29.01.2025

UE 5.1 S1 Accompagnement dans la réalisation de ses Soins quotidiens	Lundi 26 janvier 2026 13h00 à 16h00			Mardi 30 juin 2026 9h00 à 12h00			3h00	Travail écrit d'analyse d'une situation en groupes restreints
UE 6.1 S1 /C8 Méthodes de travail	Travail à rendre le Mardi 16 Décembre 2026 De 15h00 à 16h00		**Dépôt sur Compilatio® jusqu'à 11h30**	Travail à rendre le Lundi 29 juin 2026 De 13h à 13h45		**Dépôt sur Compilatio® jusqu'à 11h30**		Réalisation d'une Fiche de lecture/ session 2 réajustement
UE 6.2 S1 /C8 Anglais	TD 22 octobre 2025 + E-learning / Relevé de notes le 30 janvier 2026 (17h00)			E-learning/Relevé de notes le 15/08/2026 (17h00)				Participation active aux TD + 80% de réussite aux exercices **ET** validation de TOUS les chapitres (UNIT) sur plateforme

Calendrier des Évaluations des Unités d'Enseignement site Étampes
- Promotion 2025 – 2028

SEMESTRE 2

Intitulé de l'Unité d'Enseignement	SESSION 1	Tiers temps	Compilatio®	SESSION 2	Tiers Temps	Compilatio®	Durée	Modalités
UE 1.1 S2 /C6 Psychologie sociologie anthropologie	Mardi 26 mai 2026 9 h 00 – 12 h 00	De 9h00 à 13h00		Jeudi 16 juillet 2026 9 h 00 – 12 h 00	De 9h00 à 13h00		3 h	Travail écrit d'analyse de situation avec mobilisation des concepts
UE 1.2 S2 /C5 Santé publique et économie de la santé	Mercredi 03 juin 2026 11 h 15 – 12 h 45	De 11h15 à 13h15		Vendredi 10 juillet 2026 11 h 15 – 12 h 45	De 11h15 à 13h15		1 h 30	Evaluation écrite de connaissances
UE 2.3 S2 /C1 Santé maladie handicap accident de la vie	Mercredi 03 juin 2026 14 h 15 – 15 h 45	De 14h15 à 16h15		Vendredi 10 juillet 2026 14 h 15 – 15 h 45	De 14h15 à 16h15		1 h 30	Evaluation écrite de connaissances
UE 2.6 S2 /C4 Processus psychopathologiques	Mercredi 03 juin 2026 8 h 30 – 10 h 00	De 8h30 à 10h30		Vendredi 10 juillet 2026 8 h 30 – 10 h 00	De 8h30 à 10h30		1 h 30	Evaluation écrite de connaissances
UE 3.1 S2 /C1 Raisonnement et démarche clinique infirmière	Jeudi 7 Mai 2026 8h30 – 10h30	De 8h30 à 11h10		Jeudi 02 juillet 2026 8 h30 – 10 h30	8h30-11h10		2 h 00	Travail écrit individuel d'analyse d'une situation clinique
UE 3.2 S2 /C2 Projet de soins infirmiers	Jeudi 7 Mai 2026 12 h 30 – 13 h 30	De 12h30 à 13h50		Jeudi 02 juillet 2026 12h30 – 14h30	De 12h30 à 15h10		1 h 00	Travail écrit élaboration d'hypothèses de projet de soins
UE 4.2 S2 /C6 Soins relationnels	Jeudi 7 Mai 2026 14h30 à 15h30	De 14h30 à 15h50		Lundi 13 juillet 15h à 16h	De 15h00 à 16h20		1h 00	Travail écrit individuel d'analyse d'une situation relationnelle
UE 4.3 S2 /C4 Soins d'urgence	11-12-13 mars 2026 1-2-3 avril 2026 8-9-10 avril 2026 Selon répartition / groupes			Semaine du 22 au 26 juin 2026			21 h 00	Attestation FGSU 2 Présence et participation active
UE 4.4 S2 /C4 Thérapeutiques et	Selon affichage			Selon affichage			20 mn	Calcul de dose appliqué en situation simulée Selon affichage

Ce tableau tient lieu de convocation. Les dates sont susceptibles de modification. Vous devez vous référer aux emplois du temps sur MyKomunoté

MAJ 29.01.2025

contribution au diagnostic médical	Le 11-12-13 mai 2026 9 h 00 -12 h 30 et 13 h 30-17 h 00			Mercredi 1er juillet toute la journée et le vendredi 3 juillet 2026 le matin				
UE 4.5 S2 /C7 Soins infirmiers et gestion des risques	Mercredi 6 Mai 2026 De 9h00 à 10h00	De 9h00 à 10h20		Jeudi 9 juillet 2026 15h30 – 16h30	De 15h30 à 17h		1 h 00	Evaluation écrite de connaissances
UE 5.2 S2 Évaluation d'une situation clinique	Selon affichage Le 11-12-13 mai 2026 9 h 00 -12 h 30 et 13 h 30-17 h 00			Selon affichage 1er juillet toute la journée et 3 juillet 2026 9h00 -13h			20 mn	Présentation orale de l'analyse d'une situation clinique
UE 6.2 S2 /C8 Anglais	TD 16 mars 2026 + e-learning / relevé de notes 05 juin 2026 à 17h			e-learning / relevé de notes le 15 Aout 2026 à 17h				Participation active aux TD + 80 % de réussite aux exercices et validation de tous les chapitres (UNIT) sur plateforme

Calendrier des Évaluations des Unités d'Enseignement site Étampes
- Promotion 2024 – 2027

SEMESTRE 3

Unité d'Enseignement	SESSION 1	Tiers Temps	Compilatio®	SESSION 2	Tiers Temps	Compilatio®	Durée	Modalités
UE 1.2 S3 /C5 Santé Publique et économie de la santé	Lundi 26 janvier 2026 Restitution travail de 12h00 à 13h00		**Dépôt sur Compilatio® Jusqu'à 10h00**	Réajustement du travail initial Lundi 13 juillet 2026 Restitution de 16h30 à 17h		**Dépôt sur Compilatio® Jusqu'à 10h00**		Écrit en groupe : étude de population avec identification des besoins/session 2 = réajustement
UE 2.5 S3 /C4 Processus inflammatoires et infectieux	Lundi 19 janvier 2026 08h30-10h00	08h30-10h30		Mardi 07 juillet 2026 14h15-15h45	14h15-16h15		1h30	Évaluation écrite de connaissance
UE 2.8 S3 /C4 Processus obstructifs	Lundi 19 janvier 2026 11h15-12h45	11h15-13H15		Mardi 07 juillet 2026 11h15-12h45	11h15-13h15		1h30	Évaluation écrite de connaissances
UE 2.11 S3 / C4 Pharmacologie et thérapeutiques	Lundi 19 janvier 2026 14h15-15h15	14h00-15h35		Mardi 07 juillet 2026 9h00-10h00	09h00-10h20		1h00	Évaluation écrite de connaissance
UE 3.2 S3 /C2 Projet de soins infirmiers	Vendredi 16 janvier 2026 08h30-10h30			Lundi 13 juillet 2026 08h30 à 10h30			2h00	Élaboration d'un projet de soins avec recherche d'éléments de négociation, en groupes restreints
UE 5.3 S3 / C2 et C6 Communication et conduite de projet	Mercredi 28 et Jeudi 29 janvier 2026 9h00-17h00 Voir affichage	25 min		Selon affichage Lundi 20 juillet 2026 De 09h00 à 12h30			20 min	Argumentation du projet de soins et des éléments de négociation réalisé en stage (oral) Session 2 : Réajustement
UE 3.3 S3 / C9 Rôles infirmiers organisation du travail et interdisciplinarité	Vendredi 16 janvier 2026 De 11h00 à 12h30			Lundi 13 juillet 2026 11h00 à 12h30			1h30	Travail en groupe présentant des interventions interdisciplinaires dans le cadre d'un projet de soins
UE 4.2 S3 /C6 Soins relationnels	En continu - TD Échéance le 30 Janvier 2026			Jeudi 16 juillet 2026 De 14h00 à 16h00				Mise en situation d'entretien en simulation

Ce tableau tient lieu de convocation. Les dates sont susceptibles de modification. Vous devez vous référer aux emplois du temps sur MyKomunoté

MAJ 29.01.2025

UE 4.6 S3 /C5 Soins éducatifs et préventifs	Vendredi 17 Octobre 2025 09h00 à 11h00	09h00-11h40		Mardi 30 juin 2026 de 13h00 à 15h00	14h00-16h40		2h00	Travail écrit individuel d'analyse d'une démarche d'éducation et utilisation des concepts
UE 6.2 S3 /C8 Anglais (Distanciel)	Mardi 13 Janvier 2026 9h00-10h00	09h00-10h20		Vendredi 17 Juillet 2026 de 16h à 17h00	16h00-17h20		1h	Quizz de connaissances du vocabulaire professionnel courant sur la plateforme EnglishWorld à domicile

Calendrier des Évaluations des Unités d'Enseignement site Étampes
- Promotion 2024 – 2027

SEMESTRE 4

Intitulé de l'Unité d'Enseignement	SESSION 1	Tiers Temps	Compilatio®	SESSION 2	Tiers Temps	Compilatio®	Durée	Modalités
UE 1.3 S4 /C7 Législation, éthique et déontologie	Jeudi 4 juin 2026 9h00 - 12h00			Jeudi 9 juillet 2026 9h00-12h00			3h00	Travail écrit d'analyse d'une situation de soins avec questionnement éthique en groupes restreints
UE 2.7 S4 /C4 Défaillances organiques et processus dégénératifs	Jeudi 4 juin 2026 14h00 - 15h30	De 14h00 à 16h00		Jeudi 9 juillet 2026 13h30-15h00	De 13h30 à 15h30		1h30	Evaluation écrite de connaissances
UE 3.4 S4 /C8 Initiation à la recherche	Mardi 02 Juin 2026 9h00 – 12h00	De 9h00 à 13h00		Vendredi 03 Juillet 2026 14h à 17h	De 12h00-13h00		3h00	Présentation d'un résumé de recherche à partir de l'analyse d'un article de recherche
UE 3.5 S4 /C10 Encadrement des professionnels de soins	Selon affichage Lundi 08 et Mardi 09 juin 2026 (4 formateurs par ½ journée)			Lundi 13 juillet 2026 13h30 à 14h30			3h30	Présentation orale de l'analyse d'une situation d'encadrement Session 2 : réajustement oral
UE 4.3 S4 /C4 Soins d'urgence	Jeudi 11 juin 2026 9h00-12h00 Travail de groupe			Mardi 21 juillet 2026 De 9h00-12h00			3h00	Analyse d'une situation de soins d'urgence en groupes restreints
UE 4.4 S4 /C4 Thérapeutiques et contribution au diagnostic médical	En continu - TP Échéance vendredi 12 juin 2026			Lundi 20 juillet 2026 toute la journée			20 min	**Session 1 :** Évaluation continue sur la présence et la participation en TP **Session 2 :** Simulation de la pose de transfusion sanguine en situation simulée, en individuel
UE 4.5 S4 /C7 Soins infirmiers et gestion des risques	Lundi 1er Juin 2026 13h30 à 17h			Mardi 21 Juillet 2026 13h30 à 16h			2h30	Analyse d'un incident critique à partir d'une fiche d'incident en groupes restreints
UE 4.6 S4 /C5 Soins éducatifs et préventifs (Service sanitaire)	Semaine du 09 au 20 mars 2026			Lundi 13 Juillet 2026 16h30-17h Rendu dossier				Action éducative collective Service sanitaire

Ce tableau tient lieu de convocation. Les dates sont susceptibles de modification. Vous devez vous référer aux emplois du temps sur MyKomunoté

MAJ 29.01.2025

UE 5.4 S4 /C5 et C10 Soins éducatifs et formation des professionnels et des stagiaires (Service sanitaire)	Mercredi 10 Juin 2026 A rendre entre 12h00 - 13h00			Lundi 13 Juillet 2026 16h30-17h Rendu dossier				Présentation d'une démarche d'éducation à la santé Analyse des résultats au regard des objectifs
UE 6.2 S4 /C8 Anglais	Lundi 1er juin 2026 9h-10h30			Mercredi 15 juillet 2026 16h à 17h				Traduction d'un article anglais en français, sur la plateforme, à domicile

Calendrier des Évaluations des Unités d'Enseignement site Étampes
Du Semestre 5 - Promotion 2023 - 2026

Intitulé de l'Unité d'Enseignement	SESSION 1	Tiers Temps	Compilatio®	SESSION 2	Tiers Temps	Compilatio®	Durée	Modalités
UE 2.6 S5 /C4 Processus psycho pathologiques	Mercredi 21 janvier 2026 De 8h30-10h00	08h30-10h30		Mardi 12 mai 2026 De 08h30 à 10h00	08h30-10h30		1h30	Évaluation écrite de connaissances
UE 2.9 S5 /C4 Processus tumoraux	Mercredi 21 janvier 2026 De 11h15-12h45	11h15-13h15		Mardi 12 mai 2026 De 11h15 à 12h45	11h15-13h15		1h30	Évaluation écrite de connaissances
UE 2.11 S5 /C4 Pharmacologie et thérapeutiques	Mercredi 21 janvier 2026 De 14h15-15h45	14h15-16h15		Mardi 12 mai 2026 De 14h15 à 15h45	14h15-16h15		1h30	Évaluation écrite de connaissances
UE 3.3 S5 /C9 Rôles infirmiers organisation du travail et interdisciplinarité	Mercredi 26 novembre 2025 de 12h30 à 13h00		Dépôt sur Compilatio® jusqu'à 11h30	Mardi 7 avril 2026 restitution de 11h30 à 12h00		Dépôt sur Compilatio® jusqu'à 11h		Travail d'analyse critique d'un mode d'exercice du métier Rendu de dossier/réajustement session 2
UE 4.2 S5 /C6 Soins relationnels	Jeudi 18 Décembre 2025 Restitution de 12h30 à 13h00		Dépôt sur Compilatio® Jusqu'à 11h30	Jeudi 16 Avril 2026 restitution de 12h00 à 12h30		Dépôt sur Compilatio® Jusqu'à 11h30		Analyse d'une situation relationnelle Rendu de dossier/réajustement session 2
UE 4.4 S5 /C4 Thérapeutiques et contribution au diagnostic médical	Selon affichage Mercredi 28 et jeudi 29 Janvier 2026 de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h00	40 min		Mardi 7 avril 2026 De 12h30 à 17h00 Selon convocation	40 min		30 min	Injection dans une chambre implantable en situation simulée
UE 4.7 S5 /C4 Soins palliatifs et de fin de vie	Jeudi 11 décembre 2025 De 9h00 à 11h00	09h00-11h40		Mardi 7 avril 2026 de 9h00 à 11h00	9h00-11h40		2h00	Élaboration et rédaction d'une réflexion personnelle sur une situation de soins palliatifs et/ou de fin de vie

Ce tableau tient lieu de convocation. Les dates sont susceptibles de modification. Vous devez vous référer aux emplois du temps sur MyKomunoté

MAJ 29.01.2025

UE 5.5 S5 /C4 et C9 Mise en œuvre des thérapeutiques et coordination des soins	Lundi 15 décembre 2025 De 9h00 à 12h30	09H00-13h40		Jeudi 9 avril 2026 De 9h00 à 12h30	09h00-13h40		3h30	Travail écrit d'analyse sur la réalisation et l'organisation des soins dans un contexte pluridisciplinaire
UE 5.7 S5 Optionnelle	Écrit : Jeudi 15 janvier 2026 à l'IFSI de 16h00 à 17h00 Oral : Lundi 26 et mardi 27 janvier 2026 De 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00	En fonction des aménagements validés		Écrit : Jeudi 2 avril 2026 à l'IFSI de 12h00 à 12H30 Oral : Vendredi 3 avril 2026 9h-12h			20 mn	Rendu du CV et de la lettre de motivation (LM) en main propre à l'IFSI Présentation orale du projet professionnel de l'étudiant en lien avec un mode d'exercice du métier d'IDE/ Réajustement session 2
UE 6.2 S5 /C8 Anglais	Lundi 1 décembre 2025 (Selon affichage)			Lundi 11 mai 2026, de 16h à 17h00				Présentation orale en groupe restreint d'un article professionnel en anglais

SEMESTRE 6

Intitulé de l'Unité d'Enseignement	SESSION 1	Tiers Temps	Compilatio©	SESSION 2	Tiers Temps	Compilatio©	Modalités
UE 3.4 S6 /C8 Initiation à la recherche	Lundi 2 Février 2026 restitution version papier de 13h30 à 14h00 sur IFSI		**Dépôt sur Compilatio© Jusqu'à 12h30**	Restitution le lundi 19 octobre 2026 De 9h30 à 10h30		**Dépôt sur Compilatio© Jusqu'à 9h00**	Travail écrit, mémoire de fin d'études Note de recherche
UE 4.8 S6 /C7 Qualité des soins, évaluation des pratiques	Vendredi 17 Avril 2026 De 11h30 à 12h30			Restitution le Lundi 19 octobre 2026 De 10h30 à 11h30			Travail écrit d'analyse D'une pratique professionnelle (rendu de dossier) Session 2 : Réajustement
UE 5.6 S6 /C7 et C8 Analyse de la qualité et traitements des données scientifiques et professionnelles	Restitution du travail Vendredi 15 Mai 2026 De 9h30 à 16h30 Soutenance du Vendredi 29 Mai au Vendredi 12 Juin 2026		**Dépôt sur Compilatio© 9h00 + remise en main propre à l'IFSI de 9h30 à 16h30**	Restitution du travail le lundi 19 octobre 2026 9h30 à 10h30 Soutenance du Lundi 03 au vendredi 14 novembre 2026		**Dépôt sur Compilatio© Jusqu'à 9h 00 + remise en main propre à l'IFSI de 9h30 à 16h30**	Travail écrit de fin d'études, mémoire et argumentation orale sur un sujet d'intérêt professionnel
UE 6.2 S6/ C8 Anglais	Restitution du travail Vendredi 15 Mai 2026, DÉPOSER l'abstract sur la plateforme EnglishWorld **AVANT 9h00 + sur compilatio et avec le mémoire**			Restitution du travail lundi 19 octobre 2026, sur Compilatio avec le mémoire **AVANT 9h00** + sur la plateforme e-learning			Résumé en français et en anglais du travail De fin d'études DÉPOSER en plus l'abstract sur la plateforme EnglishWorld
UE 5.7 S6 Optionnelle	Le jeudi 16 avril 2026 De 9h00 à 11h00 (envoi par mail support numérique + émargement à l'IFSI)			Réajustement du travail initial Le lundi 19 octobre 2026 De 11h30 à 12h30			Compte-rendu écrit ou oral des représentations en lien avec leur projet professionnel travaillé sur l'UE 5.07 S5

Ce tableau tient lieu de convocation. Les dates sont susceptibles de modification. Vous devez vous référer aux emplois du temps sur MyKomunoté

MAJ 29.01.2025

Calendrier des Evaluations des Unités d'Enseignement site Sainte Geneviève des Bois
Semestre 1- Promotion 2025-2028

Unités d'Enseignement	Session 1	tiers temps	Compilatio®	Session rattrapage	Compilatio®	Durée	tiers temps	Modalités
UE 1.1 S1/C6 Psychologie, Sociologie, Anthropologie	Le 16 décembre 2025 8h30-12h30 En présentiel	8H30-13H50		15 Juillet 2026 8h30-12h30 En présentiel		**4h00**	8H30-13H50	Travail écrit d'analyse de situation avec repérage des concepts
UE 1.3 S1/C7 Législation, Ethique, Déontologie	Le 22 janvier 2026 14h00-15h30	14h00-16h00		06 juillet 2026 14h00-15h30		**1h30**	14h00-16h00	Evaluation écrite de connaissances
UE 2.1 S1/C4 Biologie fondamentale	Le 20 janvier 2026 9h00-10h00	9H00-10H20		06 juillet 2026 11h15-12h15		**1h00**	11h15-12h35	Evaluation écrite de connaissances
UE 2.2 S1/C4 Cycles de la vie et grandes fonctions	Le 22 janvier 2026 9h00-11h00	9H00-11H40		08 juillet 2026 9h00 - 11h00		**2h00**	09h00-11h40	Evaluation écrite de connaissances
UE 2.4 S1/C4 Processus traumatiques	Le 20 janvier 2026 11h15-12h45	11h15-13h15		08 juillet 2026 14h00-15h30		**1h30**	14h00-16h00	Evaluation écrite de connaissances
UE 2.10 S1/C3 Infectiologie Hygiène	Travail à rendre le 16 décembre 2025 Dépôt des dossiers papiers de 14h00 à 15h00		Dépôt sur Compilatio® Jusqu'au 17 décembre à 15h https://app.compilatio.net/app/document-submission/821-77B-475	06 juillet 2026 Dépôt des dossiers papiers de 16h00 à 17h00	Dépôt sur Compilatio® Jusqu'à 17H00 https://app.compilatio.net/app/document-submission/V39-577-AB5			Travail écrit d'analyse d'une situation rencontrée en stage du semestre en cours **Session 2** : Nouvelle situation de stage du semestre en cours

MAJ 11/09/2025 Ce tableau tient lieu de convocation, les dates sont susceptibles de modifications. Vous devez vous référer aux emplois du temps sur MyKomunoté

UE 2.11 S1/C4 Pharmacologie et thérapeutiques	Le 20 janvier 2026 14h15-15h45	14h00-16h15		06 juillet 2026 8h30-10h		**1h30**	08H30-10H30	Evaluation écrite de connaissances
UE 3.1 S1/C1 Raisonnement et démarche clinique infirmière	Le 16 janvier 2026 14h00-17h00			15 juillet 2026 14h 00 à 17h00		**3h00**		Travail écrit d'analyse d'une situation en groupes restreints
UE 4.1 S1/C3 Soins de confort et de bien être	Le 09 Janvier 2026 09h00-11h00			17 juillet 2026 9h00 à 11h00		**2h00**	09H00-11H40	Travail écrit individuel de réflexion autour d'un témoignage
UE 5.1 S1/C3 Accompagnement dans la réalisation de ses Soins quotidiens -	Le 16 janvier 2026 9h00-12h00			16 juillet 2026 14h00 à 17h00		**3h00**		Travail écrit d'analyse d'une situation en groupes restreints
UE 6.1 S1 Méthodes de travail	Travail à rendre le 16 décembre 2025 Dépôt des dossiers papiers de 14h00 à 15h00		Dépôt sur Compilatio® Jusqu'au 17 décembre à 15h00 https://app.compilatio.net/app/document-submission/52E-139-175	Travail réajusté à rendre le 06 juillet 2026 Dépôt des dossiers papiers de 16h00 à 17h	Dépôt sur Compilatio® Jusqu'à 17h00 https://app.compilatio.net/app/document-submission/ZA6-ECF-F5E			Réalisation d'une Fiche de lecture Session 2 : Réajustement
UE 6.2 S1 Anglais	Le 23 Janvier 2026 8h30 : relevé de note e-learning			31 juillet 2026 9h00 : relevé de note e-learning				Connexion et validation des exercices

Calendrier des Evaluations des Unités d'Enseignement site Sainte Geneviève des Bois
Semestre 2- Promotion 2025-2028

Unités d'Enseignement	Session 1	Tiers temps	Compilatio®	Session rattrapage	Compilatio®	Durée	Tiers temps	Modalités
UE 1.1 S2/C6 Psychologie, Sociologie, Anthropologie	26 mai 2026 09h00-12h00 Présentiel	09h00-13h00		16juillet 2026 9h00-12h00 Présentiel		**3h00**	09h00-13h00	Travail écrit sur table d'analyse de situation avec mobilisation des concepts
UE 1.2 S2/C5 Santé Publique et économie de la santé	3 juin 2026 11h15-12h45	11h15-13h15		10 juillet 2026 11h15-12h45		**1h30**	11h15-13h15	Evaluation écrite de connaissances
UE 2.3 S2/C1 Santé Maladie Handicap Accident de la vie	3 juin 2026 14h15-15h45	14h15-16h15		10 juillet 2026 14h15-15h45		**1h30**	14h15-16h15	Evaluation écrite de connaissances
UE 2.6 S2/C4 Processus psycho pathologiques	3 juin 2026 8h30-10h00	8h30-10h30		10 juillet 2026 8h30-10h00		**1h30**	8h30-10h30	Evaluation écrite de connaissances
UE 3.1 S2/C1 Raisonnement et démarche clinique infirmière	17 avril 2026 9h00-12h00	9h00-13h00		03 juillet 2026 9h00-12h00		**3h00**	9h00-13h00	Travail écrit individuel d'analyse d'une situation clinique
UE 3.2 S2/C2 Projet de soins infirmiers	17 avril 2026 14h00-17h00	14h00-18h00		03 juillet 2026 14h-17h		**3h00**	14h00-18h00	Travail écrit élaboration d'hypothèses de projet de soins
UE 4.2 S2/C6 Soins relationnels	7 mai 2026 9h00-11h00	9h00-11h40		13 juillet 2026 9h-11h		**2h00**	9h00-11h40	Travail écrit d'analyse d'une situation relationnelle

MAJ 11/09/2025

Ce tableau tient lieu de convocation, les dates sont susceptibles de modifications. Vous devez vous référer aux emplois du temps sur MyKomunité

UE 4.3 S2/C4 Soins d'urgence	Le 30 janvier puis du 2 au 6 février 2026 -le 16 au 27 mars 2026) -le 30 mars au 3 avril -le 4 au 7 mai 2026			25, 26 , 27 juin 2026		**21h00**		Attestation AFGSU 2 Présence et participation active
UE 4.4 S2/C4 Thérapeutiques et contribution au diagnostic médical	**Session 1** Contrôle continu **Session 3** 12 Juin 2026 De 9h00 à13h00 selon affichage			15 et 16 juillet De 9h00-13h00 Et de 14h00-18h00 Selon affichage				**Session 1** Contrôle continu **Session rattrapage :** Epreuve écrite (10') (tiers tps 13') Calcul de dose appliqué en situation simulée (20')(tiers Tps : 26')
UE 4.5 S2/C7 Soins infirmiers et gestion des risques	7 mai 2026 13h à 14h	13h à 14h20		18 juillet 2026 16h00-17h00		**1h00**	16h00-17h20	Evaluation écrite de connaissances
UE 5.2 S2 /C1 Evaluation d'une situation clinique	26 et 27 Mai 2026 Selon affichage			10 et 11 juillet 2026 9h-13h 14h-18h selon affichage		**20'**	**26'**	Présentation orale individuelle d'une démarche clinique réalisée en stage
UE 6.2 S2 / C8 Anglais	Relevé des notes e-learning 15 juin 2025 (08h30)			20 Aout 2026 8h30 : relevé de note e-learning				Connexion et validation des exercices

MAJ 11/09/2025

Ce tableau tient lieu de convocation, les dates sont susceptibles de modifications. Vous devez vous référer aux emplois du temps sur MyKomunité

Calendrier des Evaluations des Unités d'Enseignement site Sainte Geneviève des Bois
Du Semestre 3 - Promotion 2024-2027

Intitulé de l'Unité d'Enseignement	SESSION 1	Tiers temps	Compilatio®	SESSION Rattrapage	Compilatio®	Durée	Tiers temps	Modalités
UE 1.2 S3/C5 Santé Publique et économie de la santé (***Page de garde comportant noms et prénoms)***	Travail à rendre le 31 octobre 2025 Dépôt des dossiers papiers de 13h00 à 14h00 en salle 9			Travail réajusté à rendre le 08 juillet 2026 Dépôt des dossiers papiers De 16h00 à 17h00		**1h**		Ecrit en groupe : étude de population avec identification des besoins
UE 2.5 S3/C4 Processus inflammatoires et infectieux	Le 19 janvier 2026 De 08h30 à 10h00	8h30-10h30		07 juillet 2026 14h15-15h45		**1h30**	14h15-16h15	Evaluation écrite de connaissances
UE 2.8 S3 /C4 Processus obstructifs	Le 19 janvier 2026 De 11h15 à 12h45	11h15-13h15		07 juillet 2026 11h15-12h45		**1h30**	11h15-13h15	Evaluation écrite de connaissances
UE 2.11 S3 / C4 Pharmacologie et thérapeutiques	Le 19 janvier 2026 De 14h15 à 15h15	14h15-15h35		07 juillet 2026 9h00-10h00		**1h**	9h00-10h20	Evaluation écrite de connaissances
UE 3.2 S3/C2 Projet de soins infirmiers	Le 31 octobre 2025 De 9h00 à 12h00			02 juillet 2026 14h00 à 17h00		**3h**		Elaboration d'un projet de soins avec recherche d'éléments de négociation réalisé en groupes restreints

MAJ 11/09/2025

Ce tableau tient lieu de convocation, les dates sont susceptibles de modifications. Vous devez vous référer aux emplois du temps sur MyKomunité

UE 5.3 S3 / C2 et C6 Communication et conduite de projet	29 et 30 janvier 2026 Travail préparatoire écrit de groupe De 10h00 à 12h00 Oral 13h00-17h00 Selon affichage			17 juillet 2026 Travail préparatoire écrit de groupe De 10h00 à 12h00 Oral 13h00-16h00 Selon affichage		**3h00**		Argumentation orale du projet de soins et des éléments de négociation réalisé en groupes restreints
UE 3.3 S3 / C9 Rôles infirmiers organisation du travail et interdisciplinarité	Le 27 janvier 2026 14h00-17h00			21 juillet 2026 9h00-12h00		**3h00**		Travail en groupe présentant des interventions interdisciplinaires dans le cadre d'un projet de soins
UE 4.2 S3/C6 Soins relationnels	Evaluation Continue Fin le 19 Janvier 2026 Session 3 de 16h à 17h			17 juillet 2026 9h00-17h00 selon affichage				Mise en situation d'entretien en simulation
UE 4.6 S3 /C5 Soins éducatifs et préventifs	Le 28 novembre2026 de 14h00 à 17h00	14h00-18h00		02 juillet 2026 9h00-12h00		**3h00**	9h00-13h00	Travail écrit individuel d'analyse d'une démarche d'éducation et utilisation des concepts
UE 6.2 S3 Anglais	14 Janvier 2026 De 9h00 à 10h30 **Quizz**			15 juillet 2026 de 16h00 à 17h30 : **quizz**		**1h00**		Quizz de vocabulaire distanciel, sur la plateforme English world

Calendrier des Evaluations des Unités d'Enseignement site Sainte Geneviève des Bois
Du Semestre 4 - Promotion 2024-2027

Intitulé de l'Unité d'Enseignement	SESSION 1	Tiers temps	Compilatio©	SESSION Rattrapage	Compilatio©	Durée	Tiers temps	Modalités
UE 1.3 S4 /C7 Législation, éthique et déontologie	04 juin 2026 09h00 à 12h00			09 juillet 2026 09h00-12h00		**3h00**		Travail écrit d'analyse d'une situation de soins avec questionnement éthique en groupes restreints
UE 2.7 S4 / C4 Défaillances organiques et processus dégénératifs	04 juin 2026 14h00 à 15h30	14h00-16h00		09 juillet 2026 13h30-15h00		**1h30**	13h30-15h30	Evaluation écrite de connaissances
UE 3.4 S4 /C8 Initiation à la recherche	Le 02 juin 2026 de 9h00 à 12h00	9h00-13h00		15 juillet 2026 de 13h-16h		**3h00**	13h00-17h00	Présentation d'un résumé de recherche à partir de l'analyse d'un article de recherche
UE 3.5 S4 /C10 Encadrement des professionnels de soins ***Page de garde comportant noms et prénoms***	Le 18 et 19 mars matin 2026 selon affichage			Travail à réajuster et en cas d'absence : analyse d'une situation de stage à rendre le 06 juillet 2026 Dépôt des dossiers papiers de 16h à 17h				Evaluation en groupe d'une situation d'encadrement auprès des étudiants de 1ère année.
	Le 15 avril 2026 Dépôt des dossiers papiers De 12h00 à 13h00 (durant APP)							
UE 4.3 S4 /C4 Soins d'urgence	01 juin 2025 9h00-12h00			15 juillet 2026 de 9h-12h		**3h00**	9h00-13h00	Analyse d'une situation de soins d'urgence en groupes restreints

MAJ 11/09/2025

Ce tableau tient lieu de convocation, les dates sont susceptibles de modifications. Vous devez vous référer aux emplois du temps sur MyKomunité

UE 4.4 S4 / C4 Thérapeutiques et contribution au diagnostic médical	Evaluation continue Rattrapage promotion antérieure 02/06/2026 14h/16h			**Pratique** le 16 Juillet 2026 9h00 à 13h00 Selon affichage		Pratique 25'	Pratique Tiers tps 33'	Pose de transfusion sanguine en situation simulée
UE 4.5 S4 / C7 Soins infirmiers et gestion des risques	01 juin 2026 13h00 à 15h00	13h00-15h40		17 juillet 2026 13h00-15h00		2h00	13h00-15h40	Analyse d'un incident critique à partir d'une fiche d'incident
UE 4.6 S4 / C5 Soins éducatifs et préventifs	actions éducatives du 02 au 06 mars et du 09 au 13 mars 2026 selon structures			17 juillet 2026 16h00 à 17h00		1h00		Action éducative collective Service sanitaire
UE 5.4 S4 / C5 et C10 Soins éducatifs et formation des professionnels et des stagiaires ***Page de garde comportant noms et prénoms***	**Rendu du dossier 1** Du 9 au 13 mars 2026 Dépôt des dossiers papiers de 13h à 14h00			Travail réajusté à rendre le 08 juillet 2026 Dépôt des dossiers papiers de 16h à 17h				Présentation d'une démarche d'éducation pour la santé Analyse des résultats au regard des objectifs
	Rendu du dossier 2 Le 15 avril (durant APP) 2026 Dépôt des dossiers papiers de 11h à 12h							
UE 6.2. S4 Anglais	20 mars 2026 : En distanciel De 9h30 à 11h Relevé des notes e-learning 10 juin 2026 (8h30)			23 juillet 2026 En distanciel De 9h à10h30 20 Août 2026 Relevé de note e-learning (8h30)		**1h00**		Traduction écrite en français d'un article professionnel + e-learning

MAJ 11/09/2025

Ce tableau tient lieu de convocation, les dates sont susceptibles de modifications. Vous devez vous référer aux emplois du temps sur MyKomunité

Calendrier des Evaluations des Unités d'Enseignement site Sainte Geneviève des Bois
Du Semestre 5 - Promotion 2023-2026

Intitulé de l'Unité d'Enseignement	SESSION 1	Tiers temps	Compilatio®	SESSION Rattrapage	Compilatio®	Durée	Tiers temps	Modalités
UE 2.6 S5 /C4 Processus psycho pathologiques	Le 21/01/ 2026 08h30-10h00	8h30-10h30		12 mai 2026 8h30-10h00		**1h30**	8h30-10h30	Evaluation écrite de connaissances
UE 2.9 S5 /C4 Processus tumoraux	Le 21/01/2026 11h15-12h45	11h15-13h15		12 mai 2026 11h15-12h45		**1h30**	11h15-13h15	Evaluation écrite de connaissances
UE 2.11 S5 /C4 Pharmacologie et thérapeutiques	Le 21/01/2026 14h15-15h45	14h15-16h15		12 mai 2026 14h15-15h45		**1h30**	14h15-16h15	Evaluation écrite de connaissances
UE 3.3 S5 / C9 Rôles infirmiers organisation du travail et interdisciplinarité	Les 22 et 27 Janvier 2026 Selon affichage 9h00 à 17h00			Réajustement du travail à l'oral 03 Avril 2026 14h00 à 17h30 Selon affichage				Présentation orale d'un travail d'analyse critique d'un mode d'exercice du métier en lien avec le projet professionnel des étudiants en groupes restreints
UE 4.2 S5 / C6 Soins relationnels	Travail à rendre Le 5 et 6 janvier 2026 Selon affichage 9h00 à 17h00			Travail à rendre Le 2 AVRIL 2026 Selon affichage 9h00 à 12h00				Analyse à l'orale d'une situation relationnelle écrite
UE 4.4 S5 /C4 Thérapeutiques et contribution au diagnostic médical	Evaluation continue			Le 02 Avril 2026 De 13H-17H Selon affichage				Injection dans une chambre implantable en situation simulée

MAJ 11/09/2025

Ce tableau tient lieu de convocation, les dates sont susceptibles de modifications. Vous devez vous référer aux emplois du temps sur MyKomunoté.

UE 4.7 S5 / C4 Soins palliatifs et de fin de vie	Le 14 janvier 2026 9h-12h	9H00-13H00		24 mars 2026 14h00-17h00		**3h00**	9H00-13H00	Elaboration et rédaction d'une réflexion personnelle sur une situation de soins palliatifs et/ou de fin de vie
UE 5.5 S5 / C4 et C9 Mise en œuvre des thérapeutiques et coordination des soins	Le 15 janvier 2026 8h30 à 12h30	8h30-13h50		24 mars 2026 8h30-12h30		**4h00**	8h30-13h50	Travail écrit d'analyse sur la réalisation et l'organisation des soins dans un contexte pluridisciplinaire
UE 5.7 S5 Optionnelle	Le 21 novembre 2025 De 9h à 13h			Réajustement à l'oral 10 avril 2026 de 12h30 à 14h00				Compte rendu oral des éléments découverts dans le module optionnel
UE 6.2 S5 Anglais	Le 13 janvier 2026 Evaluation orale de 13h00 à 17h00 en présentiel selon affichage			02 avril 2026 Evaluation orale de 14h00 à 17h00 en présentiel selon affichage				Présentation en anglais d'un article professionnel

MAJ 11/09/2025

Ce tableau tient lieu de convocation, les dates sont susceptibles de modifications. Vous devez vous référer aux emplois du temps sur MyKomunoté.

Calendrier des Evaluations des Unités d'Enseignement site Sainte Geneviève des Bois
Du Semestre 6 - Promotion 2023-2026

Intitulé de l'Unité d'Enseignement	SESSION 1	Compilatio®	SESSION Rattrapage	Compilatio®	Modalités
UE 3.4 S6 / C8 Initiation à la recherche	Travail à rendre le 18 février 2026 Selon modalités De 14h00 à 15h30		26 octobre 2026 Selon modalités De 14h00 à 15h30		Travail écrit, mémoire de fin d'études Note de recherche
UE 4.8 S6 / C7 Qualité des soins, évaluation des pratiques	Travail à rendre le 17 avril 2026 De 14h00 à 15h30		26 octobre 2026		Travail écrit d'analyse d'une pratique professionnelle
UE 5.6 S6 / C7 et C8 Analyse de la qualité et traitements des données scientifiques et professionnelles	Travail à rendre le 13 Mai 2026 Selon modalités de 14h00 à 15h30 Soutenance entre le 28 Mai et le 15 juin 2026	Dépôt sur Compilatio® Jusqu'à 15h30 https://app.compilatio.net/app/document-submission/219-1A9-915	26 Octobre 2026 Selon modalités De 14h00 à 15h30	Dépôt sur Compilatio® Jusqu'à 15h30 https://app.compilatio.net/app/document-submission/M31-995-CD5	Travail écrit de fin d'études, mémoire et argumentation orale sur un sujet d'intérêt professionnel
UE 5.7 S6 Optionnelle	Travail à rendre 17 avril 2026 14h à 15h30		26 Octobre 2026		Compte rendu écrit des éléments découverts dans le module optionnel
UE 6.2. S6 Anglais	Travail à rendre le 15 mai 2026 Dépôt sur la plateforme English world entre 10h et 12 h Exclusivement	Dépôt sur la plateforme English world	26 Octobre 2026		Résumé en français et en anglais du travail de fin d'études

MAJ 11/09/2025

Ce tableau tient lieu de convocation, les dates sont susceptibles de modifications. Vous devez vous référer aux emplois du temps sur MyKomunité

CVAR	DATES
CVAR N°1	Semaine du 09 au 13 mars 2026
CVAR N°2	Semaine du 22 au 26 juin2026

MAJ 09/09/2025

Calendrier IFAS des Évaluations des Blocs de compétences
Promotion 2025 - 2026

BLOC DE COMPÉTENCES	MODULES DE FORMATION	Modalité D'évaluation	Session 1	Compilatio®	Session 2 rattrapage	Durée	Tiers temps
BLOC 1 : Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale	Module 1 : Accompagnement d'une personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale Module 2 : Repérage et prévention des situations à risque	Étude de situation, évaluation écrite individuelle	Vendredi 28 novembre 2025 09h00 à 12h00		Vendredi 19 décembre 2025 09h00 à 12h00	03h00	4h00
BLOC 2 : Évaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration	Module 3 : Évaluation de l'état clinique d'une personne Module 4 : Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement	Étude de situation en lien avec le module 3 et 4, évaluation écrite et argumentation orale individuelle	Orale le mercredi 04 et le jeudi 05 mars 2026 selon le planning		Réajustement session 2 Oral le mercredi 18 mars 2026 09h00 à 12h00	30 minutes/EAS	
		AFGSU	03, 04, 05 décembre 2025 ou 10, 11, 12 décembre 2025 Selon le planning		Juillet 2026	21h00	
	Module 5 : Accompagnement de la mobilité de la personne soignée	Évaluation comportant une pratique simulée d'ergonomie	Vendredi 26 septembre 2025 09h00 à 17h00		Vendredi 21 novembre 2025 à partir de 13h30	15 minutes/EAS	
BLOC 3 : Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants	Module 6 : Relation et communication avec les personnes et leur entourage Module 7 : Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs	**M6** : Étude de situation relationnelle à partir d'une situation identifiée en milieu professionnel **M7** : pratique simulée sur une situation d'encadrement	**M6** : orale le mercredi 06 et 07 mai 2026 selon le planning **M7** : livret d'encadrement lundi 09 mars 2026 à 12h15 rendu écrit aux formateurs	Session 1 : le 06/03/2026 à 12h00 rendu sur Compilatio	Réajustement le Mercredi 20 mai 2026 selon le planning Réajustement le lundi 23 mars 2026 à partir de 13h30	30 minutes/EAS	
BLOC 4 : Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention	Module 8 : Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés	Évaluation à partir d'une situation d'hygiène identifiée en milieu professionnel	Le jeudi 20 novembre 2025 à 12h00 rendu sur Compilatio, 12h15 rendu écrit aux formateurs	Au plus tard le jeudi 20 novembre 2025 à 12h00	Réajustement session 1 Rendu de l'écrit le mercredi 08 janvier 2025 à 12h00		
BLOC 5 : Travail en équipe pluri professionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques	Module 9 : Traitement des informations Module 10 : Travail en équipe pluri professionnelle, traitements des informations qualité et gestion des risques	Étude de situation Évaluation écrite individuelle	Le mercredi 13 mai 2026 09h00 à 12h00		Le mercredi 27 mai 2026 09h00 à 12h00	3h00	4h00

Ce tableau tient lieu de convocation. Les dates sont susceptibles de modification. Vous devrez vous référer à l'emploi du temps sur MyKomunote.